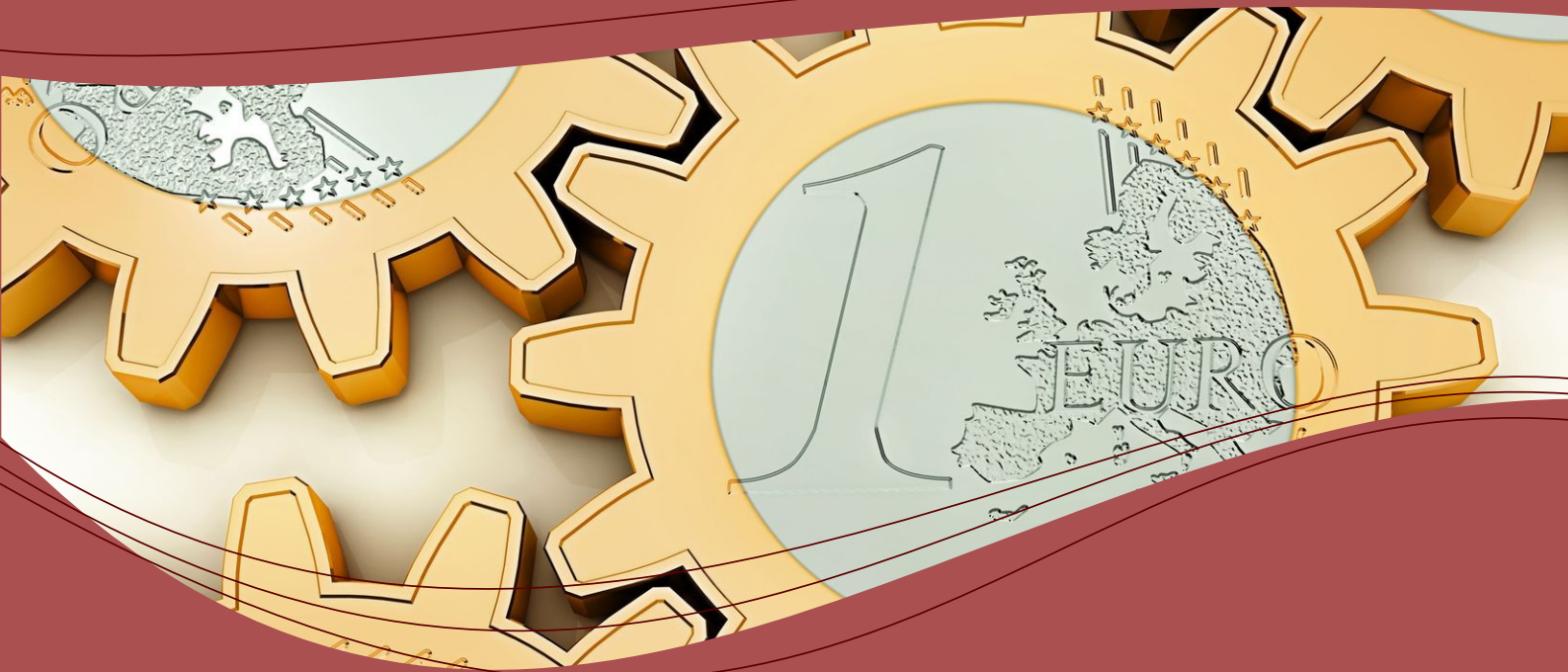


# BUDGET PRIMITIF 2017



# INTRODUCTION

## Table des matières

LE CONTEXTE GENERAL.....	5
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016.....	12
LES PRINCIPAUX CHIFFRES.....	17
LES RECETTES.....	28
LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT.....	29
La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques.....	30
La dotation Globale d'Equipement (D.G.E).....	31
Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).....	32
Les autres recettes.....	34
LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....	35
Dotations et participations : 44 732 K€.....	36
Fiscalité indirecte – fiscalité de compensation : 25 253 K€.....	40
Impositions directes : 28 519 K€ (hors DCRTP) ; 29 728 K€ (avec DCRTP et part État DMT0).....	48
Action sociale : 7 456 K€.....	54
Autres recettes : 6 490 K€.....	57
LES DEPENSES.....	58
Vue globale.....	59
LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT.....	60
LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....	63
LES CREDITS PAR DIRECTIONS.....	69
PÔLE INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES.....	70
Direction Générale Adjointe Infrastructures Départementales Les dépenses de la Direction des Routes.....	71
Les dépenses de la Direction des Mobilités, des Aménagements numériques et des Transports Mission Technologies de l'Information et de la Communication.....	76
Les dépenses de la Direction des Mobilités, des Aménagements numériques et des Transports Mission Transports et Mobilités.....	77
PÔLE SOLIDARITE TERRITORIALE.....	81
Les dépenses de la Direction de l'Ingénierie Départementale (Hors contrat).....	82
Les dépenses de la Direction de l'Ingénierie Départementale Contrats territoriaux... ..	85
Les dépenses de la Direction de l'Attractivité et du Développement (Hors contrat)... ..	86
Les dépenses de la Direction du Développement Éducatif et Culturel.....	90
Les dépenses de la Direction du Développement Éducatif et Culturel La Bibliothèque Départementale de Prêt.....	94
Les dépenses de la Direction des Archives Départementales.....	96
PÔLE SOLIDARITE SOCIALE.....	98
Les dépenses de la Direction Générale Adjointe Solidarité Sociale.....	99
Les dépenses de la Direction du Lien Social.....	102
Les dépenses de la Direction Enfance Famille.....	105
Les dépenses de la Direction de la Maison De l'Autonomie.....	110
RESSOURCES INTERNES.....	120
Les dépenses de la Direction Adjointe des Ressources Humaines.....	121

# INTRODUCTION

<u>Les dépenses de la Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances Service des Affaires Financières et Assemblées.....</u>	<u>124</u>
<u>Les dépenses de la Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique Service des Bâtiments Départementaux.....</u>	<u>125</u>
<u>Les dépenses de la Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique. Mission Affaires Juridiques.....</u>	<u>127</u>
<u>Les dépenses de la Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique Service de la Commande Publique Mission Achats et Moyens.....</u>	<u>128</u>
<u>Les dépenses de la Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique Service de la Commande Publique Mission Marchés Publics.....</u>	<u>130</u>
<u>Les dépenses de la Direction adjointe en charge des Systèmes d'Information et Télécommunications.....</u>	<u>131</u>
<u>CABINET, COMMUNICATION ET PROTOCOLE.....</u>	<u>133</u>
<u>Les dépenses du Service du Cabinet.....</u>	<u>134</u>
<u>Les dépenses du Service de la Communication.....</u>	<u>135</u>
<u>Service Départemental d'Incendie et de Secours.....</u>	<u>136</u>
<u>Les dépenses du Service Départemental d'Incendie et de Secours.....</u>	<u>137</u>
<u>LES BUDGETS ANNEXES.....</u>	<u>139</u>
<u>LE BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES.....</u>	<u>140</u>
<u>LE BUDGET ANNEXE DE L'AIRE DE LA LOZERE.....</u>	<u>143</u>
<u>LE BUDGET ANNEXE DU DOMAINE DES BOISSETS.....</u>	<u>145</u>
<u>SYNTHESE.....</u>	<u>147</u>
<u>Synthèse du budget primitif 2017.....</u>	<u>148</u>

# LE CONTEXTE GENERAL

## LE CONTEXTE GENERAL

Le budget d'un Département est un acte majeur qui permet la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la majorité départementale et qui fixe les priorités pour l'année à venir.

Le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé le 3 février 2017, a permis de poser le cadre d'élaboration du budget primitif 2017, caractérisé :

- ∞ - par le souhait de poursuivre une politique d'investissement soutenue, sur des projets structurants tel que le Très Haut Débit, le réseau routier, l'agenda d'accessibilité des collèges et à travers l'aide financière apportée aux communes et aux communautés de communes pour leurs investissements propres,
- ∞ - par une grande volonté de maîtriser les coûts de fonctionnement, celui de l'administration notamment et celui des élus. En effet, cette économie ne peut être faite sur les allocations individuelles de solidarité dont l'évolution dans un contexte difficile est forcément tendancielle,
- ∞ - enfin, par un niveau d'endettement contrôlé remboursable en 3,76 années.

Le budget 2017 met ainsi en œuvre les orientations du projet de mandature autour de 4 axes principaux :

- ∞ - les solidarités humaines,
- ∞ - les grandes infrastructures au service de l'attractivité,
- ∞ - l'accompagnement et le développement des territoires,
- ∞ - les dépenses internes maîtrisées.

Pour ce faire, la réorganisation des services mise en place en juillet 2016 nous permet d'être plus efficace pour assumer pleinement nos missions au regard des compétences nouvelles définies dans la Loi NOTRe.

### **a) Les solidarités humaines :**

**C'est un budget global de 40 382 K€ (Fonctionnement et Investissement)** qui est consacré aux dépenses d'aide sociale.

Il va permettre au Conseil départemental :

- ∞ - de maintenir une politique volontariste de soutien aux actions d'insertion,
- ∞ - d'aider les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes handicapées à travers les allocations APA, PCH,
- ∞ - d'assurer les missions de protection de l'Enfance et d'accompagnement des familles en difficulté.

# INTRODUCTION

- ∞ - de continuer à participer au financement des travaux réalisés dans les établissements pour personnes âgées.

## **b) Les grandes infrastructures au service de l'attractivité :**

**C'est un budget global de 24 297 K€ (Fonctionnement et Investissement) qui est consacré aux infrastructures**

Les infrastructures numériques ► 3 009 K€

Pour 2017, le projet de desserte à très haut débit de l'ensemble du territoire lozérien à terme reste la priorité du Département.

Les infrastructures routières ► 14 227 K€

L'attractivité de la Lozère passe par un désenclavement du territoire sur le plan routier et notamment les routes nationales : mise à 2X2 voies de la RN 88 et aménagements qui pourraient être réalisés sur la RN 106.

La part la plus importante de ce budget est consacrée à l'entretien et la modernisation du réseau routier départemental qui englobe 2 300 Kms de routes départementales.

Les Transports et mobilités ► 7 061 K€

Pour lesquels, l'année 2017 constitue une année de transition entre le Département et la Région.

## **c) L'accompagnement et le développement des territoires :**

**C'est un budget global de 20 827 K€ (Fonctionnement et Investissement) qui est consacré aux territoires**

En matière de développement territorial, le Département accompagnera désormais le développement du territoire au travers de la compétence solidarité territoriale en sa qualité de chef de file.

Il contribuera également à travers ses compétences à maintenir des structures d'appui territorial et plus particulièrement ses organismes satellites.

Le Département se voit conforté au regard de la loi NOTRe dans sa compétence chef de file de la solidarité territoriale mais également dans ses missions d'assistance technique.

Ainsi, la Direction de l'Ingénierie Départementale a été structurée en 2016 pour répondre précisément aux besoins des collectivités locales dans les domaines de l'ingénierie financière, de

# INTRODUCTION

l'ingénierie technique (eau potable, assainissement, déchets et énergie) ainsi que de l'ingénierie de projets afin d'accompagner la démarche d'émergence de projets structurants.

Le Département soutiendra l'ensemble des acteurs locaux dans les actions environnementales et dans les activités socio-culturelles et sportives au service de la population.

Il met en œuvre les politiques obligatoires et facultatives dans le domaine de l'enseignement, des sports, de la culture et du patrimoine culturel incluant également la lecture publique.

**Enfin, nous continuerons de financer les aides au fonctionnement des Associations et les diverses participations aux organismes notamment le SDIS dont le niveau de subvention reste identique.**

Nous prévoyons sur ce secteur un montant de **11 868 K€**.

**Par souci d'efficacité et de simplification pour les demandeurs, un point d'entrée unique Associations a été mis en place.**

Ainsi, désormais les demandes de subventions portées par le secteur associatif, au titre de l'année 2017 et années suivantes, sont déposées et préenregistrées par ce « point d'entrée associations » permettant ainsi d'avoir une plus grande lisibilité des demandes d'aides et d'assurer une meilleure articulation au niveau de l'instruction lorsqu'une structure associative dépose plusieurs demandes au titre de divers programmes thématiques du Département.

## **d) Les dépenses internes maîtrisées**

Près de **30 M€** sont affectés aux **ressources humaines** (masse salariale, formation, action sociale...). L'évolution peu importante de ces dépenses (+200 K€ soit + 0,34 %) a été rendue possible grâce aux efforts réalisés ces dernières années par le Conseil départemental pour maîtriser la masse salariale. Ces efforts seront poursuivis en 2017.

L'ensemble des **dépenses liées au fonctionnement** de l'administration départementale est évalué à **1,866 M€** en baisse par rapport à 2016 et représente **1,87 %** de la section fonctionnement.

**Ce budget 2017 a été construit dans un contexte financier contraint compte tenu de la baisse de nos recettes.**



## Un contexte financier contraint

La baisse cumulée de nos recettes depuis la réforme fiscale de 2009 rend la construction budgétaire encore très difficile cette année :

- l'adaptation de la fiscalité aux évolutions institutionnelles des régions qui vise à accompagner le transfert de compétence Transports vers les régions porte de 25 % à 50 % la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) revenant aux régions à compter de 2017 et, corrélativement réduit la part revenant aux départements de 48,5 % à 23,5 %.

- l'élargissement du périmètre des variables d'ajustement à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle. Cette disposition nous fait perdre **449 K€ sur la DCRTP**.

- la baisse de la DGF correspondant à la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, engagée depuis 2014 se poursuit pour la dernière année en 2017 à hauteur de 2,6 Milliards d'euros soit une perte pour le Département de **1 300 K€**.

- le Reste à Charge des Allocations Individuelles de Solidarité continue d'évoluer et atteint en 2016 un montant de **13 600 K€**.

- enfin, les modifications des critères d'éligibilité et de répartition du Fonds de Péréquation DMTO intervenues en 2013 (l'introduction du revenu par habitant et de la population) ont fait perdre **3 500 K€**.

**Notre ligne directrice pour 2017 se construit autour de quatre axes :**

- un effort soutenu en faveur de l'investissement (40 841 K€),
- une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en assurant les missions essentielles de solidarité et de cohésion sociale et en aidant le fonctionnement des organismes et associations,
- un endettement maîtrisé avec une prévision de capacité de désendettement de 3,76 années,
- un non recours à l'augmentation de la fiscalité.

# INTRODUCTION

Pour pouvoir dégager des moyens pour investir sans élever la pression fiscale et sans endetter trop lourdement la collectivité, il faut continuer de maîtriser nos coûts de fonctionnement et notamment celui de l'administration de nos services et de nos satellites.

Toutefois, deux recettes exceptionnelles perçues en 2016 (déblocage de la réserve du Fonds de Péréquation DMT0 et les régularisations TSCA 2015 et 2016), nous ont permis de dégager un résultat d'un niveau conséquent, 1 590 466,92 €, que nous décidons d'intégrer au BP 2017 et qui vient augmenter d'autant le niveau de nos recettes.

Ce dernier atteint un montant de 114 040 000 € qui se décompose de la manière suivante :

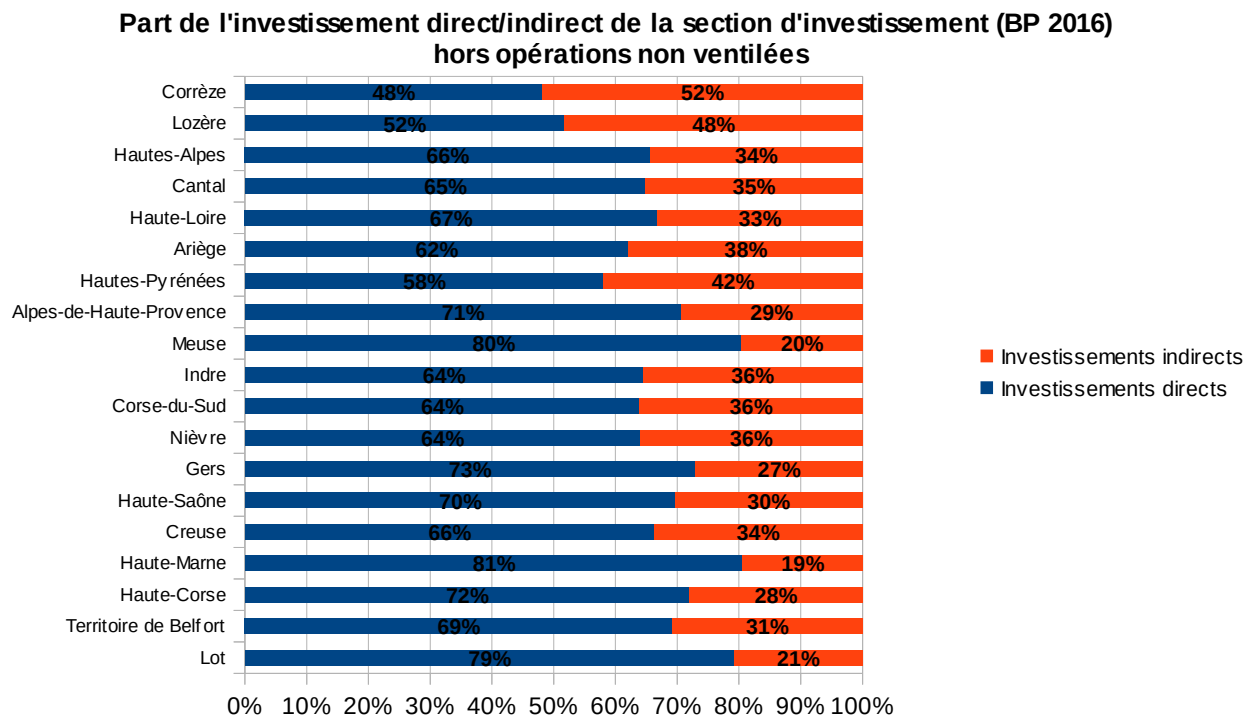
- 112 449 533,08 € recettes 2017
- 1 590 466,92 € résultat 2016

En investissement, le montant des recettes s'élève à 12 103 670,25 €.

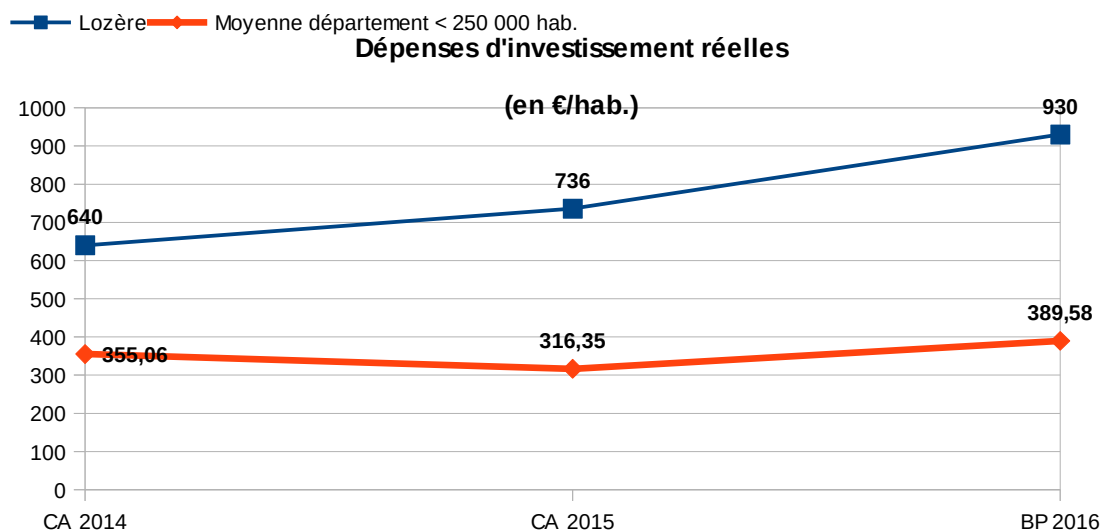
Sur la base de ce montant de recettes, en préservant une épargne brute à hauteur de 14 500 K€ et sans augmentation de la pression fiscale, nous vous présentons une section de fonctionnement à hauteur de 99 540 000 € et une section investissement à hauteur de 40 840 569,73 € avec un emprunt prévisionnel de 14 291 000 € qui porte notre capacité de désendettement prévisionnelle à 3,76 années.

Par ailleurs, il est à noter que 84,30 % de notre section d'investissement sont consacrés aux dépenses d'équipements directes et indirectes, le solde, soit 15,70 % couvrant entre autres, les remboursements d'emprunts.

## Comparatif Départements de même strate



Au budget primitif 2016, notre section d'investissement représentait un montant de 930 € par habitant contre 390 € pour la moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.



## REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016

L'instruction comptable M52 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L3312-6 du CGCT permet de reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ∞ - une fiche de calcul prévisionnel attestée par le comptable public,
- ∞ - les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016,
- ∞ - une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget visés par le comptable public.

Ces documents justificatifs sont joints en annexe.

### Budget principal 2016 :

En section de fonctionnement, le résultat global de l'exercice 2016 s'élève à 6 631 197,19 € et se décompose comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats de l'exercice 2016	118 681 440,04 €	123 396 705,75 €	4 715 265,71 €
	Résultats antérieurs			1 915 931,48 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>6 631 197,19 €</b>

# INTRODUCTION

La section d'investissement dégage un solde d'exécution déficitaire à financer de -5 040 730,27 € :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2016	48 648 889,18 €	48 049 322,34 €	- 599 566,84 €
	Résultats antérieurs			- 4 441 163,43 €
	<b>Solde global d'exécution</b>			<b>- 5 040 730,27 €</b>

Au total, le résultat global de clôture s'élève à :

<b>Résultat anticipé 2016</b>			<b>1 590 466,92 €</b>
-------------------------------	--	--	-----------------------

Ainsi, la reprise anticipée du résultat se traduit par une constatation du besoin de financement en investissement de - 5 040 730,27 €uros, couvert par un résultat de fonctionnement de + 6 631 197,19 €uros, qui permet de dégager une recette à intégrer dans la section de fonctionnement 2017 de 1 590 466,92 €uros.

		Dépenses	Recettes
Reprise anticipée résultat 2016	Prévision d'affectation en réserve (article 1068)		5 040 730,27€
	Financement déficit investissement 2016	5 040 730,27 €	

Un résultat reporté en section de fonctionnement de 1 590 466,92 € qui permettra de financer la section de fonctionnement 2017 pour 1 530 986,92 € et les restes à réaliser 2016 pour 59 480 €.

		Dépenses	Recettes
Reprise anticipée résultat 2016	Résultat de fonctionnement reporté		1 590 466,92€
	Dépenses de fonctionnement	1 590 466,92€	

Pour informations, à ce jour, les reports correspondent à :

- 59 480 € en section de fonctionnement financés par des recettes nouvelles à la prochaine décision modificative .
- 769 819,97 € en section d'investissement financés par une reprise de recettes d'emprunts 2016 non consommés.

# INTRODUCTION

## Budget annexe Laboratoire Départemental d'analyses 2016 :

		Dépenses	Recettes	Solde
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats de l'exercice 2016	1 796 109,00 €	1 796 109,00 €	0,00 €
<b>Section d'investissement</b>	Résultats de l'exercice 2016	106 106,52 €	142 623,53 €	36 517,01 €
	Résultats antérieurs			675 217,06 €
	Solde global d'exécution			711 734,07 €
<b>Résultat anticipé 2016</b>				<b>711 734,07 €</b>
Restes à réaliser au 31 décembre 2016 (RAR)	Fonctionnement	1 400,00 €		1 400,00 €
	Investissement	3 608,00 €		3 608,00 €

# INTRODUCTION

## Budget annexe Aire de la Lozère 2016 :

		Dépenses	Recettes	Solde
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats de l'exercice 2016	733 491,12 €	733 491,12 €	0,00 €
<b>Section d'investissement</b>	Résultats de l'exercice 2016	134 944,40 €	356 224,03 €	221 279,63 €
	Résultats antérieurs			1 184 004,36 €
	Solde global d'exécution			1 405 283,99 €
<b>Résultat anticipé 2016</b>				<b>1 405 283,99 €</b>
Restes à réaliser au 31 décembre 2016 (RAR)	Fonctionnement			
	Investissement	14 486,32€		14 486,32 €

## Budget annexe Domaine des Boissets 2016 :

		Dépenses	Recettes	Solde
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats de l'exercice 2016	65 891,02 €	65 891,02 €	0,00 €
<b>Section d'investissement</b>	Résultats de l'exercice 2016		44 207,00 €	44 207,00 €
	Résultats antérieurs			502 495,45 €
	Solde global d'exécution			546 702,45€

# INTRODUCTION

<b>Résultat anticipé 2016</b>			<b>546 702,45 €</b>
Restes à réaliser au 31 décembre 2016 (RAR)	Fonctionnement		
	Investissement	7 044,50 €	7 044,50 €

**Le montant correspondant au résultat 2016 sera inscrit dans le budget primitif 2017. La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif.**

**Les restes à réaliser seront régularisés dans une prochaine décision modificative.**

**Je vous propose d'examiner à présent, dans le détail, le projet de budget primitif pour 2017.**



# LES PRINCIPAUX CHIFFRES

## **BUDGET PRIMITIF 2017 : LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

En volume, le budget 2017 (y compris les mouvements d'ordre) représente une section de fonctionnement de 119 609 K€ et une section d'investissement de 82 485 K€, soit 40,82 % de notre budget total (au budget primitif 2016, la section d'investissement représentait 39,71 % de notre budget total, 38,08 % en 2015).

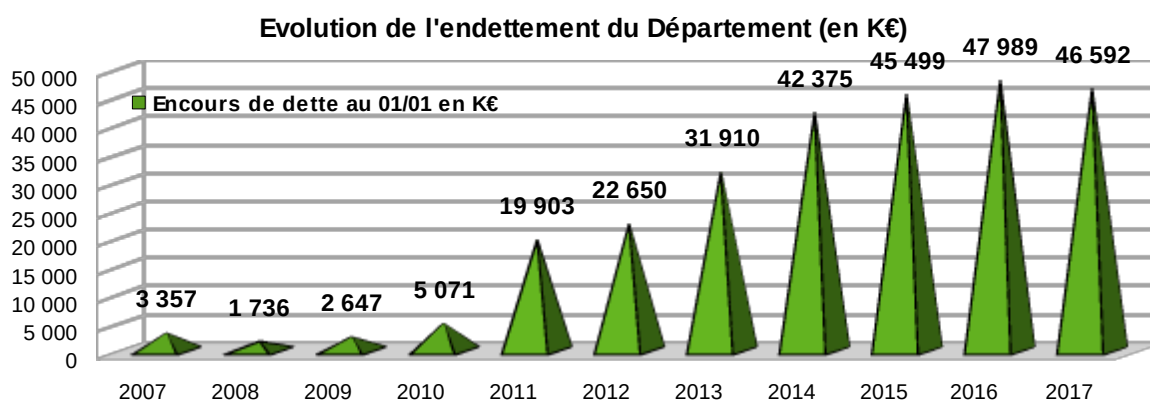
Hors mouvements d'ordre, les dépenses de fonctionnement représentent un montant de 99 540 K€ et la section d'investissement (hors emprunts revolving) de 40 841 K€, dont 6 340 K€ au titre du remboursement du capital de la dette propre du département.

### **Les ratios légaux**

Population INSEE 2017 : 76 360

	<b>BP 2017</b>
Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant	1303,56
Produit des impositions directes en euros par habitant	263,16
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	1493,45
Dépenses d'équipement (art.20+21+23) en euros par habitant	448,24
Encours de la dette en euros par habitant	610,17
Dotation globale de fonctionnement en euros par habitant	541,44
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement	0,30
Dépenses d'équipement brut en euros / recettes de fonctionnement	0,30
Encours de la dette rapportées aux recettes réelles de fonctionnement	0,41

### **La dette**



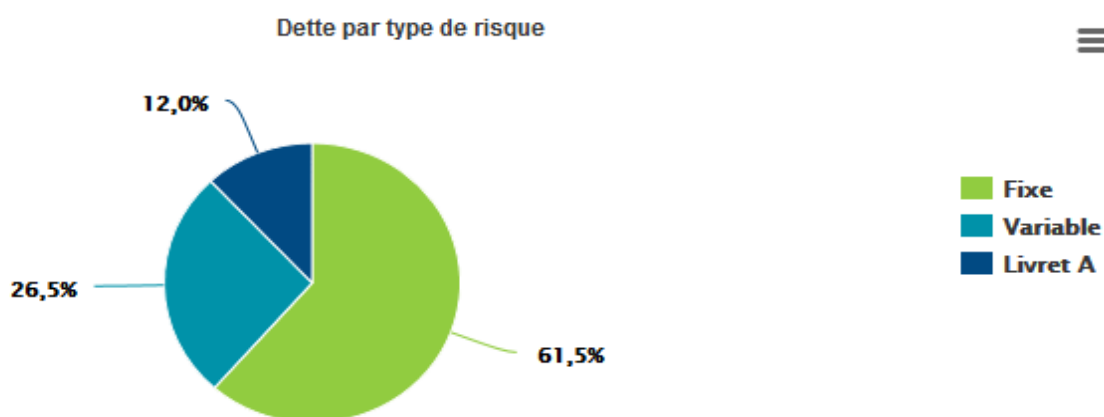
Au 1er janvier 2017, 61,5 % de la dette du Département est à taux fixe, 26,5 % à taux variable et 12 % indexés sur livret A.

# INTRODUCTION

Les emprunts CDC indexés sur livret A ont permis de financer les opérations suivantes :

- ∞ - les opérations collèges
  - Collet de Dèze livret A + 0,75 % en 2014,
  - Saint Chély d'Apcher 0 % en 2016
- ∞ - les opérations Infrastructures livret A + 1 % en 2014.

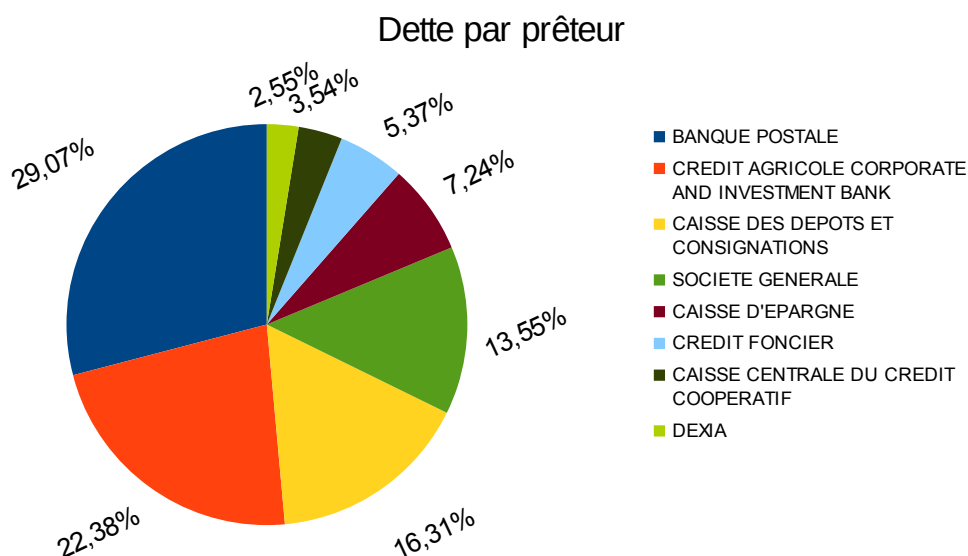
Fin 2016, un emprunt Société Générale a été contracté au taux fixe de 0,95 % pour un montant de 3 000 K€.



La durée de vie résiduelle de cette dette est de 10 ans et 10 mois.

Le taux d'intérêt moyen de la dette du Département est de 2,03 %.

La répartition de l'encours de dette entre les partenaires financiers, au 1er janvier 2017 est la suivante :

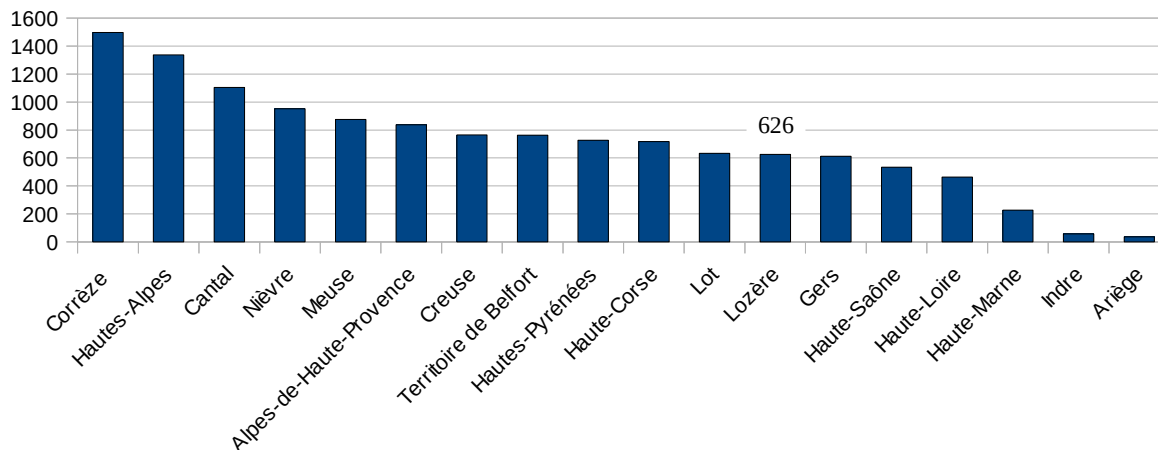


29,7 % de notre dette est détenue par la Banque Postale, 22,38 % par le Crédit Agricole.

# INTRODUCTION

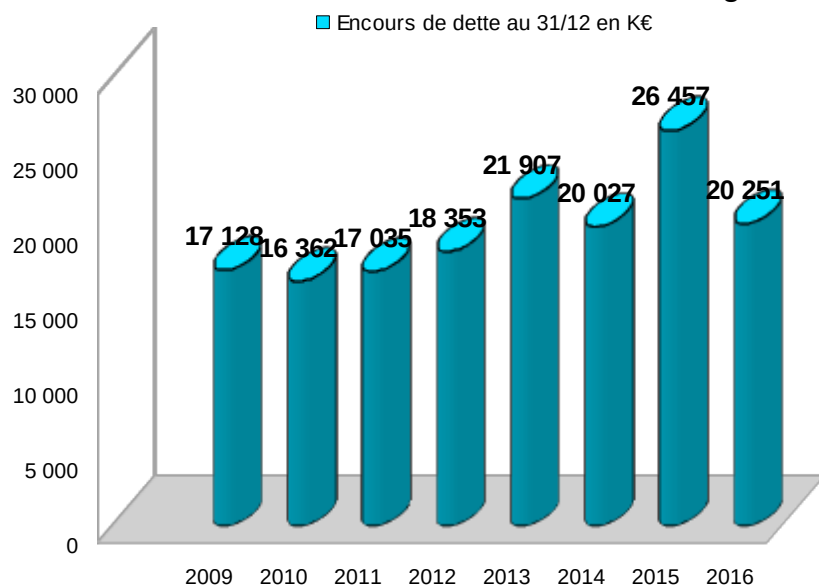
## Endettement moyen par habitant

Départements métropolitains < 250 000 hab.



## Les engagements externes : la dette garantie

### Evolution de l'encours de dette garantie en K€



# INTRODUCTION

## Garanties d'emprunts

Encours au 01/01/2017 en K€	20 251 K€
Dont organismes œuvrant dans le logement social	15 169 K€
Nombre d'organismes garantis	11
Dont organismes œuvrant dans le logement social	6

Lorsqu'un département souhaite accorder sa garantie à un emprunt, il se doit de veiller à respecter un ratio de plafonnement (loi Galland). Ce ratio compare les annuités de dette propre et de dette garantie aux recettes réelles de fonctionnement et ne doit pas excéder 50% de ces dernières.

(en K€)	2017
Annuité de la dette propre au 1er janvier 2017	6 149 K€
Annuité de la dette garantie au 1er janvier 2017	1 647 K€
Recettes réelles de fonctionnement BP 2017	114 040 K€
<b>Ratio Galland</b>	<b>6,84 %</b>

En 2016, 7 nouvelles demandes de garanties d'emprunts ont fait l'objet d'une délibération. Le montant à garantir s'élève à 499 K€ dont 25 % d'une dette de 1 836 K€ pour le logement social.

## Taxes et impôts en 2016

Taux Impôts directs 2016	Lozère	Moyenne nationale des taux départementaux	Moyenne strate (< 250 000 hab.)
Foncier bâti	19,94%	15,44%	21,62%

# INTRODUCTION

Évolution des recettes fiscales directes	Exécution 2015	Budget primitif 2016	Budget primitif 2017
Taxes foncières (+CVAE, +IFER +TSCA part Etat))	24 643 138 €	24 400 615 €	22 683 756 €
Dotations et compensations (DCRTP, FNGIR)	2 101 852 €	2 101 852 €	1 875 061 €
Allocations compensatrices	1 215 717 €	968 394 €	887 530 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 960 707 €</b>	<b>27 470 861 €</b>	<b>25 446 347 €</b>

La diminution subie en 2017 s'explique par :

- l'attribution à la Région de 25 % du produit CVAE servant à compenser en partie le transfert des dépenses Transport. Seuls 23,5 % du produit CVAE sont conservés au Département, soit 2 214 K€.
- l'ajustement des allocations compensatrices qui vont subir une baisse de – 20 % soit – 222 K€ (1 109 K€ perçus en 2016 – 887 K€ prévus en 2017).
- la DCRTP incluse maintenant dans les variables d'ajustement et qui subit également une baisse d'un montant de – 226 K€

## Évolution des volumes budgétaires en réel :

### Pour le Budget Principal en K€ :

	BP 2016	BP 2017
Dépenses de Fonctionnement	98 039	99 540
Recettes de fonctionnement	112 536	114 040
Dépenses d'investissement	41 279	40 841
Recettes d'investissement	26 782	26 341

# INTRODUCTION

## **Pour le Budget Annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses en K€ :**

	BP 2016	BP 2017
Dépenses de Fonctionnement	1 814	1 891
Recettes de fonctionnement	1 943	2 021
Dépenses d'investissement	167	486
Recettes d'investissement	38	797

## **Pour le Budget Annexe de l'Aire de la Lozère en K€ :**

	BP 2016	BP 2017
Dépenses de Fonctionnement	529	495
Recettes de fonctionnement	772	740
Dépenses d'investissement	52	52
Recettes d'investissement	0	1 405

## **Pour le Budget Annexe du Domaine des Boissets en K€ :**

	BP 2016	BP 2017
Dépenses de Fonctionnement	28	25
Recettes de fonctionnement	73	70
Dépenses d'investissement	25	30
Recettes d'investissement	0	547

# INTRODUCTION

## Présentation croisée du Budget Primitif 2017

Fonction		DEPENSES	RECETTES	
I N V E S T I S S E M E N T	900	Services généraux	2 757 979,90	160 000,00
	902	Enseignement	2 808 500,00	1 243 735,33
	903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	188 866,00	
	905	Action sociale		
	906	Réseaux et infrastructures	13 646 784,00	1 555 063,67
	907	Aménagement et environnement	53 289,00	
	908	Transports	246 000,00	100 000,00
	909	Développement	120 000,00	
	<b>Total rubrique 90 « Equipements départementaux »</b>		<b>19 821 418,90</b>	<b>3 058 799,00</b>
	910	Services généraux	793 352,75	
	911	Sécurité	249 506,32	
	912	Enseignement	900 479,00	
	913	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	524 520,65	
	915	Action sociale	1 351 098,66	
	916	Réseaux et infrastructures	2 743 741,93	
	917	Aménagement et environnement	5 511 350,90	5 875 000,00
	918	Transports		
	919	Développement	2 574 450,10	48 333,00
	<b>Total rubrique 91 « Equipements non départementaux »</b>		<b>14 648 500,31</b>	<b>5 923 333,00</b>
922	Dotations et participation		2 677 868,00	
923	Dettes et autres opérations financières	6 360 650,52	14 290 569,73	
924	Opérations pour compte de tiers	50 000,00	40 000,00	
925	Opérations patrimoniales	995 000,00	995 000,00	
926	Transferts entre les sections	5 568 684,41	20 068 684,41	
<b>Total rubrique 92 « Opérations non ventilées »</b>		<b>12 974 334,93</b>	<b>38 072 122,14</b>	
<b>Total rubrique 95 « Chapitres de prévision sans réalisation »</b>			<b>390 000,00</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>47 444 254,14</b>	<b>47 444 254,14</b>	

ECRITURES SANS INCIDENCE BUDGETAIRE			
923/1644	Emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	30 000 000,00	30 000 000,00
	001 SOLDE EXECUTION DE LA SI REPORTE	5 040 730,27	
	1068 EXEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		5 040 730,27
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>82 484 984,41</b>	<b>82 484 984,41</b>



# INTRODUCTION

Fonction		DEPENSES	RECETTES	
F O N C T I O N N E M E N T	930	Services généraux	9 396 407,00	612 723,63
	931	Sécurité	3 544 000,00	
	932	Enseignement	6 354 387,00	615 300,00
	933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 335 925,00	145 200,00
	934	Prévention médico-sociale	286 622,00	31 500,00
	935	Action sociale (hors 9354 RMI, 9355 APA et 9356 RSA)	29 034 024,00	3 222 500,00
	9354	Revenu minimum d'insertion		503 700,00
	9355	Personne dépendantes (APA)	9 880 000,00	3 630 000,00
	9356	Revenu de solidarité active	7 069 307,00	100 000,00
	936	Réseaux et infrastructures	14 819 076,00	940 500,00
	937	Aménagement et environnement	807 082,00	212 771,43
	938	Transports	7 023 120,00	3 230 797,79
	939	Développement	5 170 389,29	541 391,83
	<b>Total rubrique 93 « Services individualisés »</b>		<b>96 720 339,29</b>	<b>13 786 384,68</b>
	940	Impositions directes	330 528,00	28 518 661,00
	941	Autres impôts et taxes		25 252 726,00
	942	Dotations et participations		44 732 329,40
	943	Opérations financières	1 600 000,00	4 000,00
	944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	83 000,00	
945	Provisions et autres opérations mixtes	155 432,00	155 432,00	
946	Transferts entre les sections	20 068 684,41	5 568 684,41	
<b>Total rubrique 94 « Services communs non ventilés »</b>		<b>22 237 644,41</b>	<b>104 231 832,81</b>	
<b>Total rubrique 95 « Chapitres de prévision sans réalisation »</b>		<b>650 700,71</b>		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		1 590 466,92	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>119 608 684,41</b>	<b>119 608 684,41</b>	

# INTRODUCTION

## Budget dépenses réelles par directions

### INVESTISSEMENT

DIRECTIONS	Services	BP 2017
<b>Direction des Affaires Juridiques, de la Commande publique et de la Logistique</b>	<b>Système d'Information et de Télécommunication</b>	573 000,00 €
	<b>Bâtiments</b>	5 022 486,90 €
	<b>Marchés Publics</b>	70 000,00 €
	<b>Achats et Moyens</b>	70 000,00 €
		<b>5 735 486,90 €</b>
<b>Direction Générale Adjointe Solidarité Sociale</b>	<b>Maison De l'Autonomie</b>	
	<b>Enfance et Famille</b>	
	<b>Lien Social</b>	
		<b>1 382 098,66 €</b>
<b>Direction Générale Adjointe Solidarité Territoriale</b>	<b>Ingénierie Départementale</b>	12 452 539,00 €
	<b>Attractivité et Développement</b>	
	<b>Développement Educatif et Culturel</b>	492 461,65 €
	<b>Bibliothèque Départementale</b>	10 000,00 €
	<b>Archives</b>	45 000,00 €
		<b>13 000 000,65 €</b>
<b>Direction Générale Adjointe Infrastructures départementales</b>	<b>Mobilités, Aménagements Numériques et Transports</b>	
	<b>Routes</b>	11 000 000,00 €
	<b>Technologies de l'Information et de la Communication</b>	2 554 000,00 €
	<b>Transports et Mobilités</b>	246 000,00 €
		<b>13 800 000,00 €</b>
<b>Direction des Ressources Humaines, des Assemblées et des Finances</b>	<b>Affaires Financières et Assemblées</b>	
		114 000,00 €
	<b>Ressources Humaines</b>	
		<b>114 000,00 €</b>
	<b>SDIS</b>	200 000,00 €
<b>Total AP</b>		<b>34 231 586,21 €</b>
<b>DRHAF hors AP</b>	<b>AFA (emprunts)</b>	6 340 566,00 €
	<b>AFA (écritures)</b>	268 417,52 €
<b>Total Investissement</b>		<b>40 840 569,73 €</b>

Intégration du résultat 2016 : 5 040 730,27 €

**Total Investissement 45 881 300,00 €**

# INTRODUCTION

## FONCTIONNEMENT

DIRECTIONS	Services	BP 2017
<b>Direction des Affaires Juridiques, de la Commande publique et de la Logistique</b>	<b>Système d'Information et de Télécommunication</b>	<b>2 931 643,00 €</b>
	Bâtiments	694 000,00 €
	Marchés Publics	978 043,00 €
	Achats et Moyens	87 500,00 €
		1 172 100,00 €
<b>Direction Générale Adjointe Solidarité Sociale</b>	<b>Maison De l'Autonomie Enfance et Famille Lien Social</b>	<b>39 000 000,00 €</b>
<b>Direction Générale Adjointe Solidarité Territoriale</b>	<b>Ingénierie Départementale DID</b>	<b>7 827 360,69 €</b>
		963 603,00 €
	<b>Sous total DID</b>	<b>963 603,00 €</b>
	DEAE	
	SATESE	15 000,00 €
	SATEP	3 000,00 €
	Patrimoine	509 000,00 €
	Attractivité et Développement DAD	3 100 500,69 €
	ENS	102 900,00 €
	<b>Sous total DAD</b>	<b>3 203 400,69 €</b>
	<b>Sous total DAD / DID</b>	<b>4 167 003,69 €</b>
	Développement Educatif et Culturel	1 838 440,00 €
	Participation collèges	1 627 917,00 €
Bibliothèque Départementale	139 000,00 €	
Archives	55 000,00 €	
	<b>Sous total DDEC</b>	<b>3 660 357,00 €</b>
<b>Direction Générale Adjointe Infrastructures départementales</b>	<b>Mobilités, Aménagements Numériques et Transports</b>	<b>10 497 000,00 €</b>
	Routes	3 227 000,00 €
	Technologies de l'Information et de la Communication	455 000,00 €
	Transports et Mobilités	6 815 000,00 €
<b>Direction du Cabinet, de la Communication et du Protocole</b>	<b>Cabinet Communication</b>	<b>535 000,00 €</b>
		60 000,00 €
		475 000,00 €
<b>Direction des Ressources Humaines, des Assemblées et des Finances</b>	<b>Affaires Financières et Assemblées</b>	<b>35 348 996,31 €</b>
	Ressources Humaines	5 391 996,31 €
		29 957 000,00 €
	<b>SDIS</b>	<b>3 400 000,00 €</b>
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>99 540 000,00 €</b>

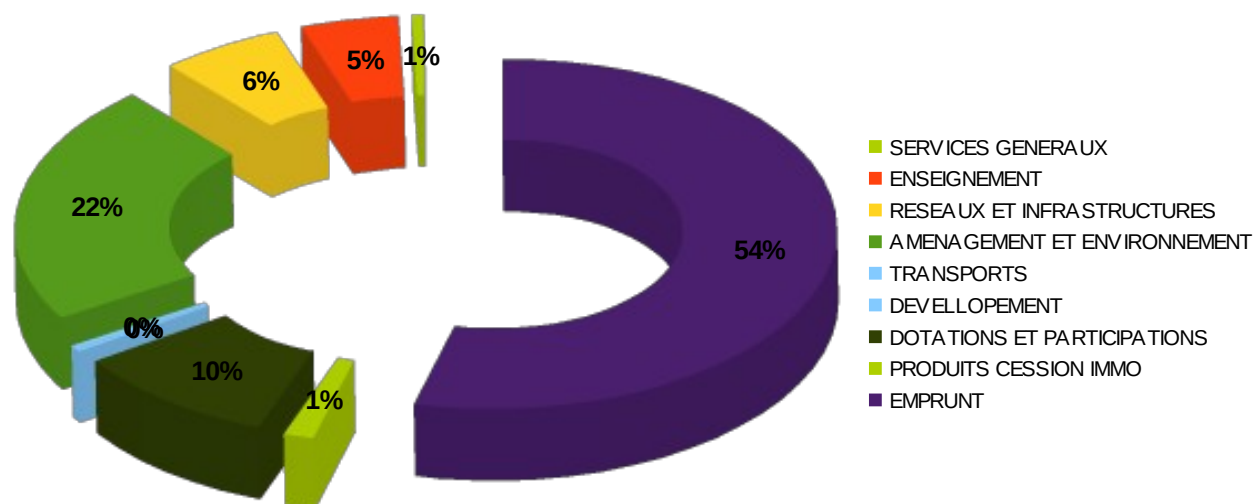
# LES RECETTES

## LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

26 341 K€ de recettes réelles d'investissement prévisionnelles sont inscrites au titre du budget primitif 2017 dont 14 291 K€ au titre des recettes d'emprunts et 12 050 K€ pour les autres recettes.

INVESTISSEMENT	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017
- SERVICES GENERAUX	0,00	0,00	0,00	160 000,00
- ENSEIGNEMENT (DDEC, ...)	834 974,00	834 974,00	834 974,00	1 243 735,33
- RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (subventions voirie, haut débit,...)	3 739 478,00	3 128 000,00	3 500 000,00	1 555 063,67
- AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT ( DGE, ...)	5 000 000,00	5 000 000,00	5 575 000,00	5 875 000,00
- TRANSPORTS	0,00	0,00	0,00	100 000,00
- DEVELOPPEMENT (subventions Bagnols, Téléphonie mobile,...)	0,00	0,00	0,00	48 333,00
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (FCTVA ...)	2 556 493,00	2 556 493,00	2 678 923,00	2 677 868,00
- PRODUITS DE CESSION D'IMMO	0,00	0,00	0,00	390 000,00
<b>Recettes réelles d'Investissement** (hors emprunt) :</b>	<b>12 130 945,00</b>	<b>11 519 467,00</b>	<b>12 588 897,00</b>	<b>12 050 000,00</b>
- EMPRUNT	15 827 030,00	12 277 755,28	14 192 988,00	14 290 569,73
<b>Recettes réelles d'Investissement** (emprunt compris) :</b>	<b>27 957 975,00</b>	<b>23 797 222,28</b>	<b>26 781 885,00</b>	<b>26 340 569,73</b>

## Représentation graphique des recettes réelles d'investissement 2017 (emprunt compris) :



Les recettes réelles d'investissement hors emprunts peuvent se diviser en 4 grands groupes :

- ∞ - la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et les amendes des radars automatiques (835 K€ + 378 K€),
- ∞ - la dotation globale d'équipement (DGE) 5 800 K€,
- ∞ - le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A) 2 300 K€,
- ∞ - les autres recettes 2 737 K€, correspondant aux subventions attendues émanant de l'État, de l'Europe ou de la Région pour le financement des programmes routiers.

### **La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques**

Ces recettes représentent 10,07 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt.

#### **A – 1 -La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C)**

Le montant de la DDEC est figé depuis 2008 à hauteur de 834,974 K€.

## A – 2 - Les amendes de radars automatiques

L'article 40 de la LFI 2008 a réservé aux départements une part du produit des amendes dressées par voie de radars automatiques afin de financer des opérations contribuant à la sécurisation de leur réseau routier.

La valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements est définie par le comité des finances locales (CFL) et est appliquée au nombre de kilomètres de voirie appartenant à chaque département pour déterminer le montant des attributions à verser.

La recette qu'il vous est proposé d'inscrire pour l'année 2017 est de 377,868 K€, un montant identique à celui inscrit au BP 2016.

Cette recette concernant les amendes forfaitaires de la police de la circulation et des radars automatiques est désormais retracée dans un compte d'affectation spéciale « contrôle de la circulation et du stationnement routier » sans incidence sur son volume.

	2014	2015	2016	BP 2017
<b>Amendes Radars</b>	<b>379 115 €</b>	<b>378 923 €</b>	<b>378 923 €</b>	<b>377 868 €</b>

## **La dotation Globale d'Equipement (D.G.E)**

Mise en place en 1983, la DGE est destinée à soutenir l'effort d'investissement des départements en matière d'équipement rural (infrastructures publiques en milieu rural, tourisme vert ou encore habitat rural).

Elle représente 48,13 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt pour un montant de 5 800 K€

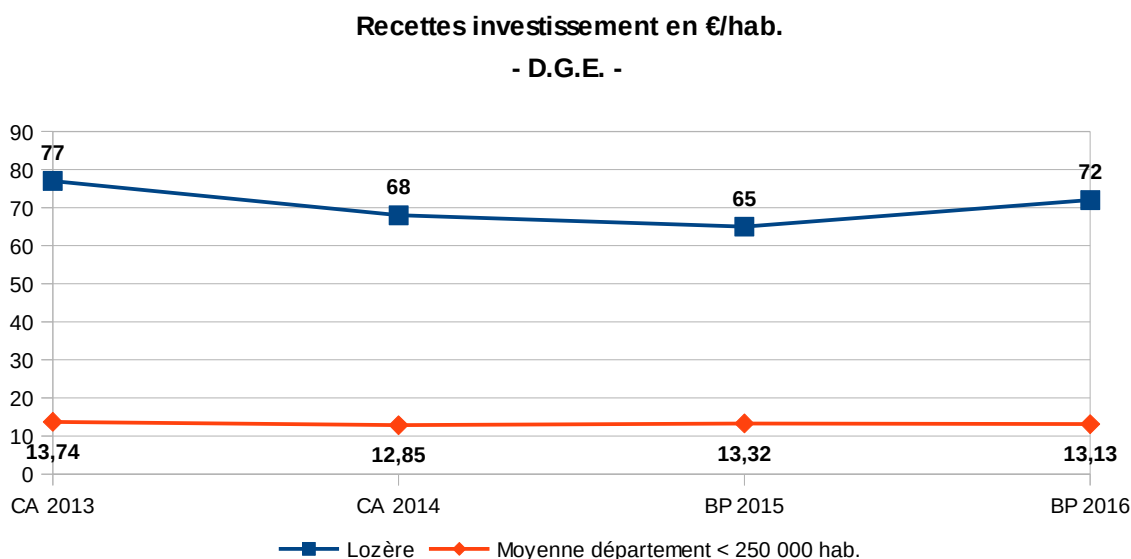
### Évolution de la DGE 2 :

	2014	2015	2016	BP 2017
<b>Montant DGE 2</b>	<b>5 247 917 €</b>	<b>5 814 517 €</b>	<b>4 773 347 €</b>	<b>5 800 000 €</b>

**Cette recette est bien sûr directement liée au taux d'exécution des travaux prévus dans le cadre du programme d'équipement rural (taux applicable 27,45 % sur le montant des aides).**

Pour 2016, seule une recette portant sur trois trimestres a été versée par l'État contre quatre trimestres les années précédentes, ce qui explique cette différence entre 2015 et 2016.

Au titre du BP 2016, cela représente une recette de 62 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitant à 13 €.



## Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Le fonds de compensation de la TVA est une dotation de l'État qui assure aux collectivités bénéficiaires, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

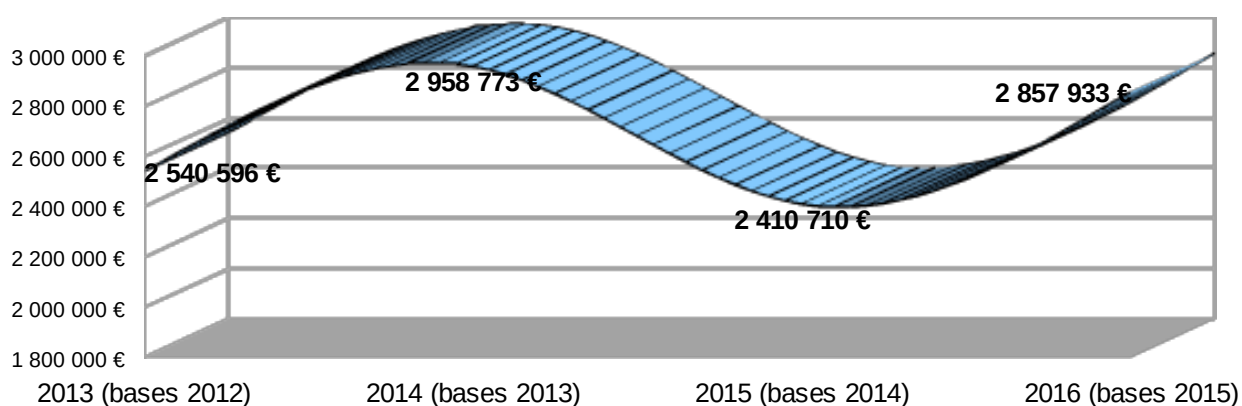
Soucieux de préserver, dans un contexte de réductions des dotations, les capacités d'investissement des collectivités, la commission des finances de l'Assemblée Nationale a adopté plusieurs amendements concernant le FCTVA :

- ∞ - exclusion de façon pérenne de l'enveloppe normée des transferts de l'État aux collectivités,
- ∞ - augmentation du taux de remboursement du FCTVA de **15,482 % à 16,404 %**.
- ∞ - élargissement des dépenses 2016 éligibles aux dépenses d'entretien de bâtiments publics et de la voirie : **les estimations concernant la Lozère sont d'environ 25 K€ de FCTVA perçus en plus.**



**2 300 K€ de crédits au titre du FCTVA ont été inscrits au budget primitif 2017.** Ils représentent 19,09 % des recettes réelles d'investissement 2017 hors emprunt.

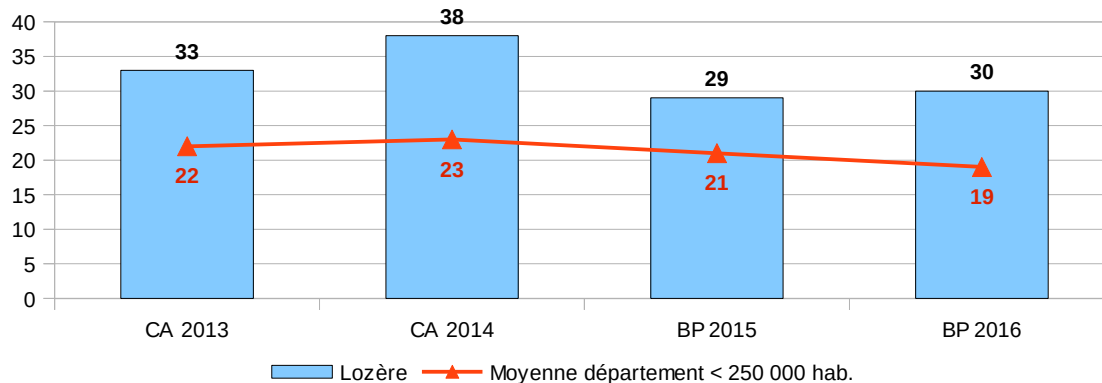
## Évolution 2003-2016 du FCTVA (montants perçus) :



Au titre du BP 2016, cela représente une recette de 30 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants à 19 €.

### Recettes investissement en €/hab.

- FCTVA -



## Les autres recettes

Elles s'élèvent à 2 737 K€, et représentent 22,71 % des recettes réelles d'investissement hors emprunts.

Ces recettes concernent principalement les subventions suivantes :

- ∞ - 1 155 K€ provenant du contrat Département/Région pour des travaux réalisés sur l'année 2015 et 2016,
- ∞ - 400 K€ provenant de l'État pour les routes au titre de la 2ème tranche du programme RD 806,
- ∞ - 409 K€ provenant de subvention FEDER de l'Europe concernant les collèges du Collet de Dèze et Henri Gamala.
- ∞ - 390 K€ pour la cession du terrain de Valcroze à la Communauté de Communes Coeur de Lozère (versement sur deux exercices comptables),
- ∞ - 75 K€ concernant ADEME et la prévention des déchets,
- ∞ - 100 K€ concernant les aires de covoiturage,
- ∞ - 100 K€ provenant de la MDPH pour le remboursement de logiciel informatique,
- ∞ - 108 K€ de subventions diverses.

## LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

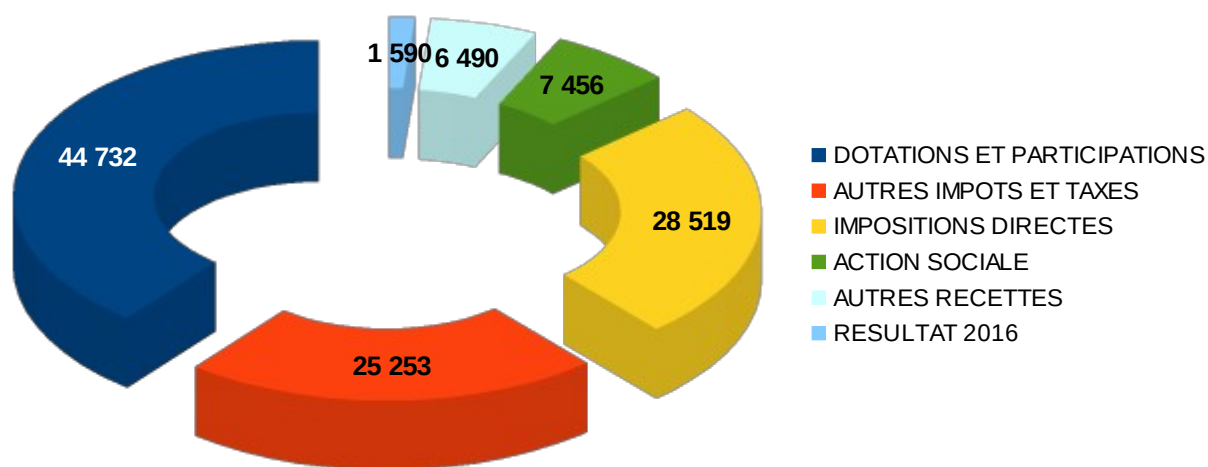
En 2017, le Budget Primitif concernant les recettes réelles de fonctionnement s'élève à **114 040 K€** qui se décomposent de la manière suivante :

- **112 450 K€** de recettes prévisionnelles 2017
- auxquelles s'ajoute l'intégration au BP du résultat de la gestion 2016 soit **1 590 K€**.

Les principales évolutions sont décrites dans le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT	BP 2016	BP 2017	Évolution
SERVICES GENERAUX (remboursements sur rémunération de personnel, sur charges, revenus des immeubles, produits exceptionnels...) + SECURITE (campagne com DFCI)	851 769,08 €	612 723,63 €	-239 045,45 €
ENSEIGNEMENT (FARPI, participations autres départements, remboursement sur rémunération...)	475 972,01 €	615 300,00 €	139 327,99 €
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (subventions Région, participations DRAC...)	96 160,36 €	145 200,00 €	49 039,64 €
PREVENTION MEDICO SOCIALE ( remboursements sur rémunération et charges de personnel; recouvrement sur SS...)	26 500,00 €	31 500,00 €	5 000,00 €
ACTION SOCIALE (APA, PCH, MDPH, FMDI, recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions , remboursements sur rémunération de personnel...)	6 537 110,66 €	7 456 200,00 €	919 089,34 €
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (participations agences de l'eau, redevances EDF, France Télécom, usage parc, remboursements sur rémunération de personnel...)	563 066,82 €	940 500,00 €	377 433,18 €
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (participation, subventions PIG, remboursements sur rémunération de personnel)	274 112,82 €	212 771,43 €	-61 341,39 €
TRANSPORTS ( participation des communes et des familles aux transports scolaires...)	1 000 487,20 €	3 230 797,79 €	2 230 310,59 €
DEVELOPPEMENT (participations, subventions numérisation du cadastre, pays...)	594 500,59 €	541 391,83 €	-53 108,76 €
IMPOSITIONS DIRECTES	29 930 997,00 €	28 518 661,00 €	-1 412 336,00 €
AUTRES IMPOTS ET TAXES ( taxe dép de publicité foncière, TADE, CAUE, TSCA, TICPE, Taxe d'électricité, etc.)	25 666 049,67 €	25 252 726,00 €	-413 323,67 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS ( DGF, DGD, compensations,...)	46 431 759,79 €	44 732 329,40 €	-1 699 430,39 €
OPERATIONS FINANCIERES (parts sociales)	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	87 514,00 €	155 432,00 €	67 918,00 €
REPRISE DU RESULTAT 2016		1 590 466,92 €	1 590 466,92 €
	112 536 000,00 €	114 040 000,00 €	1 504 000,00 €

## Représentation graphique des recettes réelles de fonctionnement en K€ :



### **Dotations et participations : 44 732 K€**

Elles représentent globalement 39,22 % du budget réel de fonctionnement soit un montant de 44 732 K€, en diminution de - 3,66 % par rapport au BP 2016 (46 432 K€).

Ces dotations se décomposent de la manière suivante :

## **La Dotation Globale de Fonctionnement : 41 344 K€**

La baisse de la DGF pour l'ensemble des collectivités s'élève à 2,6 Mds d'euros :

- 1,035 Md€ pour le bloc communal
- 1,148 Md€ pour les Départements
- 0,451 Md€ pour les Régions

La dotation globale de fonctionnement des départements est constituée :

∞ - d'une dotation forfaitaire comprenant une dotation de base calculée chaque année en fonction de la population départementale, et d'un complément de garantie. La diminution chiffrée pour le Département de la Lozère à **1 300 K€** va porter sur cette partie de la DGF qui s'élèvera à **8 550 K€**.

∞ - d'une dotation de compensation des départements, **15 743 K€ en baisse annoncée pour 2017 à hauteur de -125 800 € correspondant à la part consacrée au financement des SDIS**. En effet, un changement du dispositif de la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance des Sapeurs Pompiers Volontaires est intervenu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et s'applique pleinement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce dispositif était calculé auparavant sur un système de capitalisation, le calcul est maintenant basé sur un système de répartition beaucoup moins coûteux pour les SDIS.

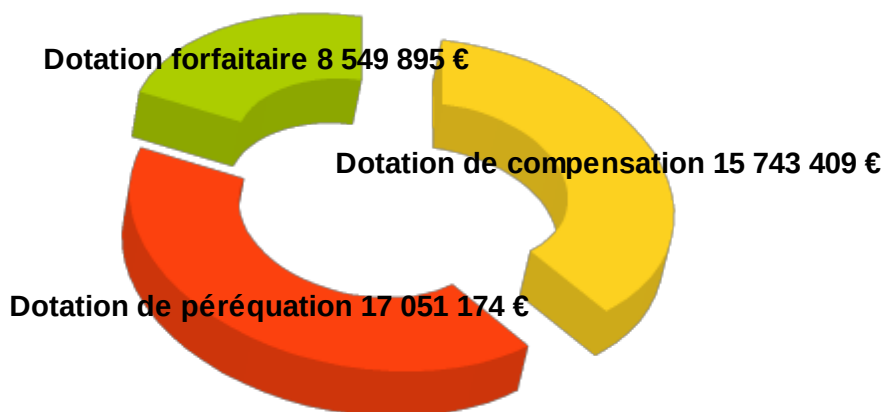
Pour mémoire, depuis l'instauration du dispositif PFR, le financement est réparti à part quasi-égale entre l'État par le biais de la DGF versée aux Départements et les SDIS. Le dispositif atteint aujourd'hui un montant de 70 M€ par an dont 32 M€ de l'État intégrés depuis 2003 dans la dotation de compensation des Départements et 38 M€ à la charge des SDIS.

Le changement de dispositif (de la capitalisation à la répartition) se traduit par une économie pour les SDIS et pour l'État qui retire de la DGF les 32 M€ soit **pour notre Département 125 800 €**.

Cette diminution de la DGF n'a pas été appliquée en 2016. Les 32 000 K€ laissés par l'État ont permis de « solder » le dispositif de la PFR 1 (34 000 K€).

En parallèle, **ces crédits retirés en 2017 vont venir abonder le fonds de soutien de 25 M€ annoncé à Tours par le Président de la République pour financer des projets structurants des SDIS**.

∞ - d'une dotation de péréquation ou dotation de fonctionnement minimale (DFM) versée aux départements ruraux en fonction de leur potentiel financier et de leur longueur de voirie soit 17 051 K€ (cette dotation est figée depuis 2008).



La DGF du département de la Lozère diminuera d'un montant de 1 426 K€ (1 300 + 126 K€) en 2017 soit -3,33 % pour atteindre 41 344 K€.

## Évolution de 2014 à 2017 :

(en €)	2014	2015	2016	BP 2017
Dotation forfaitaire	12 460 546	11 154 188	9 849 895	8 549 895
Dotation de péréquation (DFM)	17 051 173	17 051 173	17 051 173	17 051 173
Dotation de compensation	15 869 209	15 869 209	15 869 209	15 743 409
<b>TOTAL</b>	<b>45 380 928</b>	<b>44 074 570</b>	<b>42 770 277</b>	<b>41 344 477</b>
<b>Evolution 2014/2017</b>				<b>-8,89%</b>

Au titre de l'année 2017, la DGF totale représentera 36,25 % des recettes réelles de fonctionnement.

## La Dotation Globale de Décentralisation : 1 543 K€

Destinée à compenser en partie les charges résultant des transferts de compétences intervenus entre l'État et les collectivités territoriales, la DGD a été intégrée pour 95 % à la dotation forfaitaire.

Chaque département perçoit depuis, une DGD résiduelle égale à 5 % de la DGD 2003.

Le montant attribué au département de la Lozère est figé depuis 2008 à 1 543 K€.

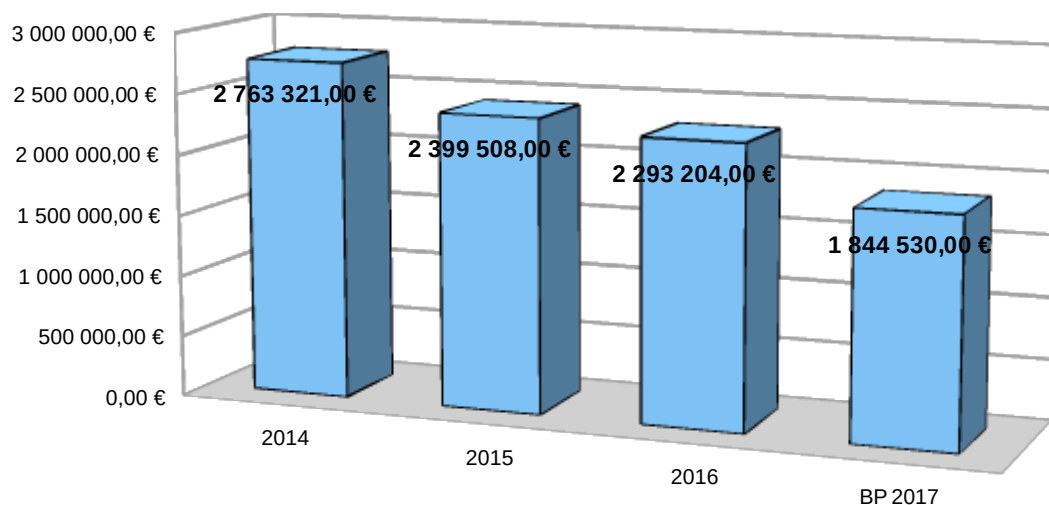
## Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 1 845 K€

La Loi de finances pour 2017 prévoit l'élargissement des variables d'ajustement composées actuellement des exonérations et dégrèvements instaurés par le législateur, à la **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) des Départements et des Régions**, ainsi qu'à la dotation de compensation pour transfert d'exonération de taxe d'habitation.

La réduction appliquée à chaque Département sur les deux dotations (DCRTP et dotation de compensation d'exonérations fiscales) est calculée proportionnellement aux recettes réelles de fonctionnement. En 2017, la perte globale concernant ces allocations compensatrices pour les Départements représentera 240 M€ et pour la Lozère – **221,883 K€**.

S'agissant du produit DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) qui atteignait un montant de **1 183 791 €** identique depuis 2013, il va subir en 2017 une baisse de 19,16 % soit – 226 K€. Le montant annoncé pour le département de la Lozère en 2017 s'élève à **957 K€**.

	2014	2015	2016	BP 2017
TOTAL COMPENSATION	1 579 530 €	1 215 717 €	1 109 413 €	887 530 €
	-15,09%	-23,03%	-8,74%	-20,00%
DCRTP	1 183 791 €	1 183 791 €	1 183 791 €	957 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 763 321 €</b>	<b>2 399 508 €</b>	<b>2 293 204 €</b>	<b>1 844 530 €</b>
	-9,22%	-13,17%	-4,43%	-19,57%



## **Fiscalité indirecte – fiscalité de compensation : 25 253 K€**

Les différentes taxes représentent 22,14 % du budget réel de fonctionnement pour un montant de 25 252 726 €, soit une diminution de -1,61 % par rapport au BP 2016 (25 666 050 €).

### **La TICPE : 2 841 K€**

Pour faire face à leurs nouvelles charges liées à la décentralisation de la gestion du Revenu Minimum d'Insertion et à la création du Revenu Minimum d'Activité, le département bénéficie, depuis 2004, d'une fraction du produit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE).

**Son montant est figé depuis 2008 à hauteur de 2 841 122 €.**

### **La TICPE Complémentaire : 2 582 K€**

L'assiette de la Taxe sur les Contrats d'Assurances (TSCA) ne suffisant pas à financer le droit de compensation dans le cadre du financement des transferts de compétences prévu par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, il a été prévu, à compter de 2008,



d'attribuer aux départements un financement sous la forme d'une part complémentaire du produit de la TICPE.

En 2017, le montant inscrit au titre de la TICPE complémentaire s'élève à 2 582 K€, soit un montant identique à celui perçu en 2015.

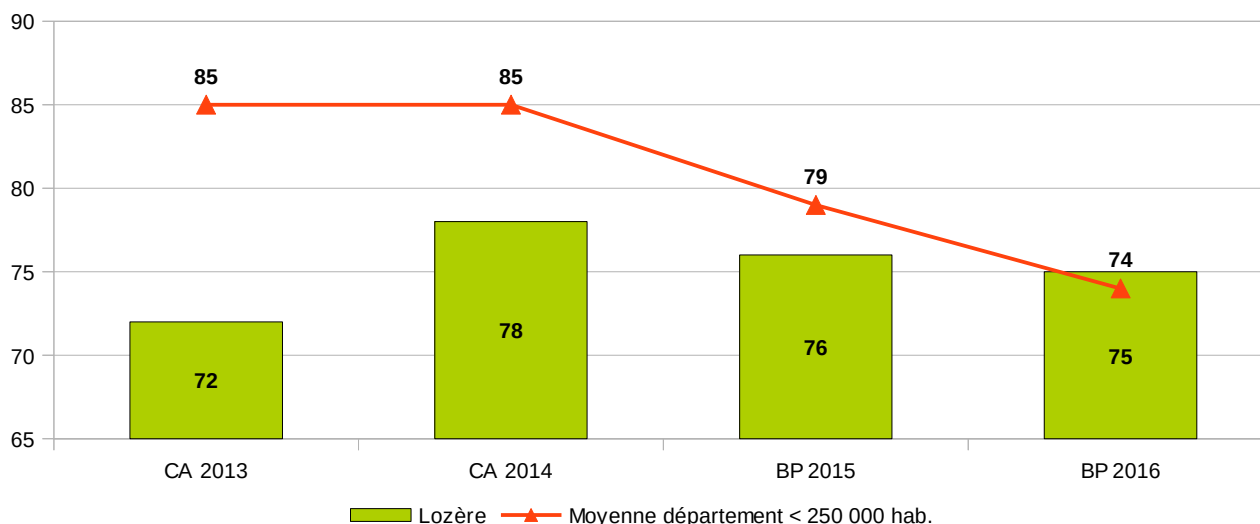
	2014	2015	2016	BP 2017
<b>TICPE COMPLEMENTAIRE</b>	2 855 433 €	2 582 404 €	2 763 616 €	2 582 404 €

Au total, 5 424 K€ de TICPE (TICPE + part complémentaire) sont proposés au budget prévisionnel 2017.

Au budget primitif 2016, l'ensemble de la TICPE (TICPE + part complémentaire) représentait un montant de 75 € par habitant pour une moyenne de 74 € pour les départements métropolitains de la même strate.

## Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques

(en €/hab.)



## La TICPE au titre du RSA : 311 K€

La généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API) à compter du 1er juillet 2009, a constitué une extension de compétence pour les départements.

L'article 51 de la loi de finances pour 2009 a institué un dispositif de financement du RSA calqué sur celui du RMI, sachant que le montant définitif du droit à compensation doit être arrêté en année n au vu des dépenses constatées dans le compte administratif des départements pour cette même année 2015.

À ce titre, il convient d'inscrire 311 K€ au BP 2017.

## **Taxe spéciale sur les contrats d'assurances (T.S.C.A.) : 10 200 K€**

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 a prévu l'attribution aux départements non seulement d'une fraction de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (Cf paragraphes précédents), mais aussi d'une fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, notamment le transfert du personnel de l'équipement des routes et des collèges.

Je vous propose d'inscrire un montant de **10 200 K€** au titre de la TSCA, recette prévisionnelle qui exclut la régularisation perçue en décembre 2016 (globalement **1 600 K€**).

## **T.S.C.A. – SDIS (article 53) : 1 400 K€**

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a prévu l'attribution aux départements d'une deuxième fraction de TSCA, en contrepartie d'une réfaction opérée sur leur dotation globale de fonctionnement (DGF), destinée à contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Elle est distincte de celle attribuée aux départements au titre des transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilité locales » du 13 août 2004 (article 52).

Au titre de l'année 2017, le montant prévu s'élève à 1 400 K€.

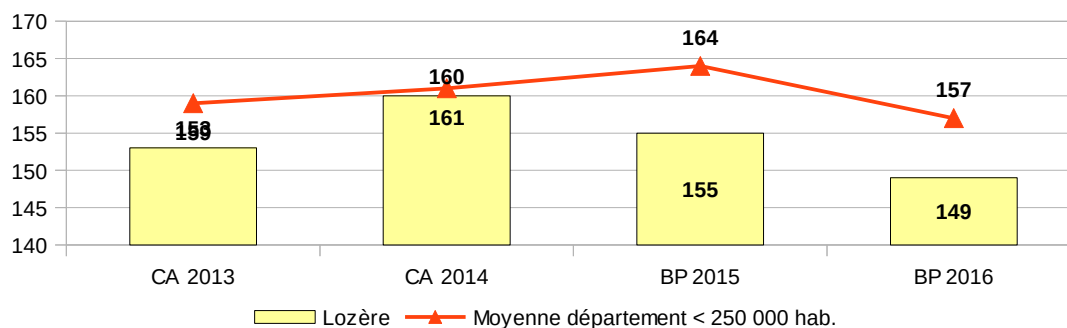
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>BP 2017</b>
<b>T.S.C.A.</b>	10 731 605 €	9 961 636 €	11 331 329 €	10 200 000 €
<b>T.S.C.A. - SDIS</b>	1 579 930 €	1 454 953 €	1 654 639 €	1 400 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 311 535 €</b>	<b>11 416 589 €</b>	<b>12 985 968 €</b>	<b>11 600 000 €</b>

Sont intégrées dans le montant 2016, les régularisations des années 2015 et 2016 soit au total 1,6 M€ perçus fin décembre 2016.

Au budget primitif 2016, l'ensemble de la TSCA (avec SDIS) représentait un montant de 149 € par habitant pour une moyenne de 157 € pour les départements métropolitains de la même strate.

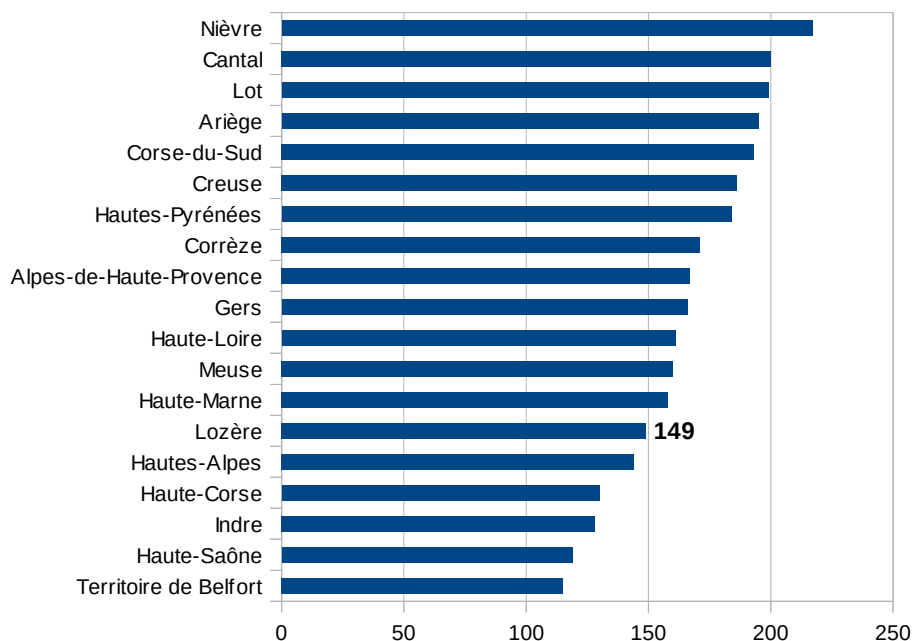
## Taxe sur les conventions d'assurance

(en €/hab.)



## Taxe sur les conventions d'assurances

(en €/hab.)



Moyenne : 157€/hab.

## LA FISCALITE INDIRECTE CLASSIQUE : 5 882 K€

### Les droits et taxes départementales d'enregistrement et taxe additionnelle

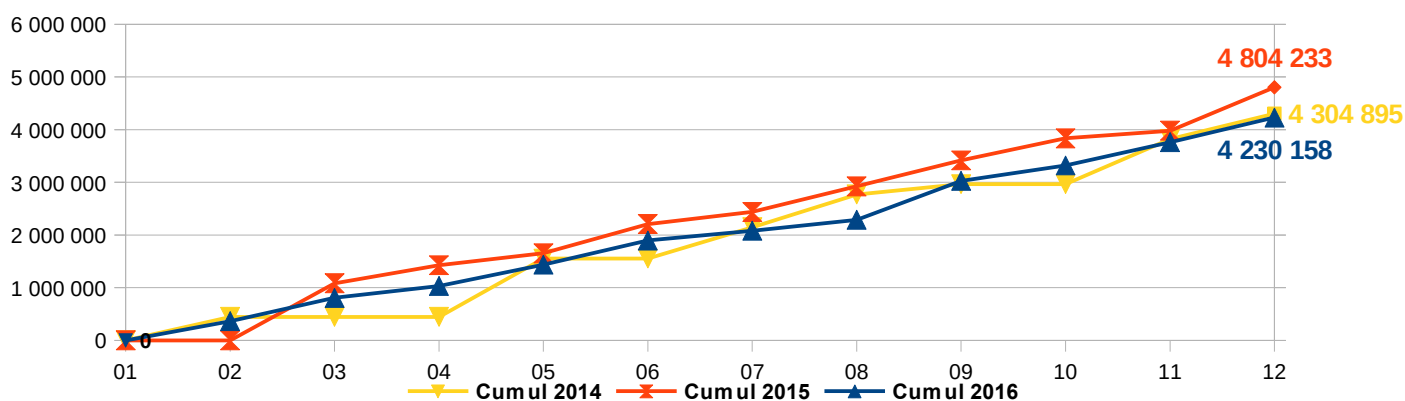
La taxe départementale de publicité foncière ou droit départemental d'enregistrement sur les mutations d'immeubles est un impôt perçu par les départements sur les ventes et sur tous les actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux.

### Évolution des droits d'enregistrement :

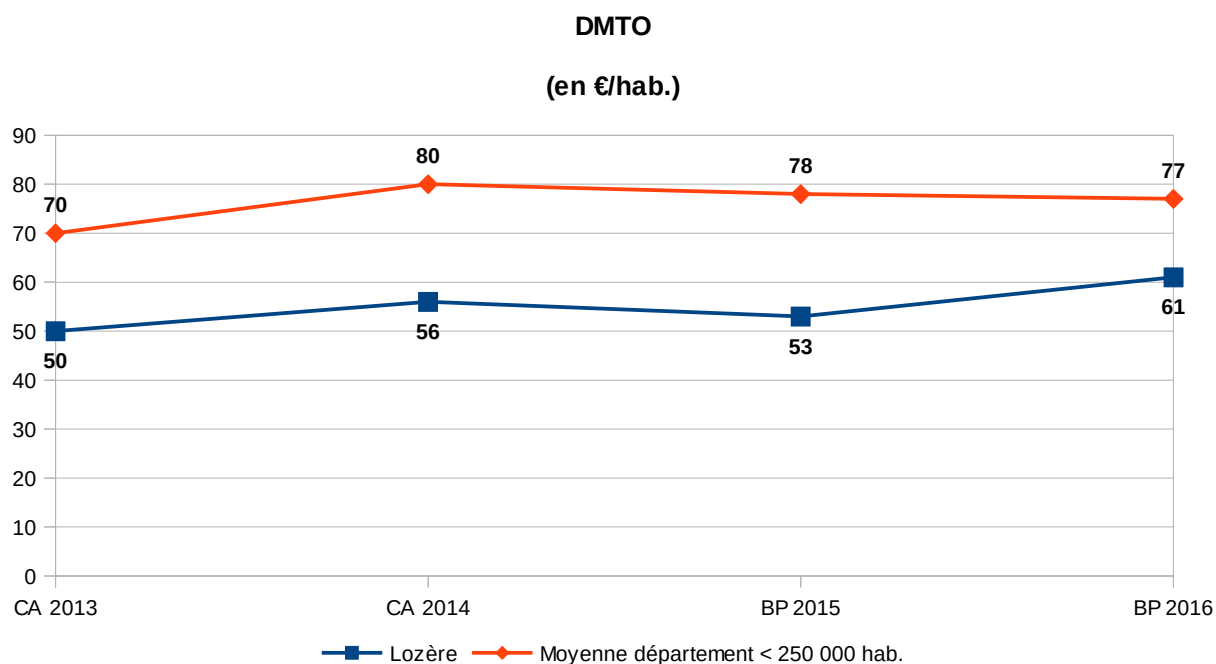
	2014	2015	2016	BP 2017
<b>TOTAL Droits enregistrement Taxe foncière + TADE</b>	4 304 895,33 €	4 804 232,72 €	4 230 157,95 €	4 020 000,00 €
Évolution année N/n-1	11,36%	11,60%	-11,95%	-4,97%

Compte tenu des tendances nationales du marché immobilier plutôt orienté à la baisse, une recette prévisionnelle de 4 020 K€ vous est proposée au BP 2017.

### Evolution des droits de mutations à titre onéreux



Les droits de mutation à titre onéreux représentaient au budget primitif 2016 un montant de 61 € par habitant, contre 53 € en 2015. La moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants se situe quant à elle à 77 € par habitant en 2016 contre 78 € (BP) en 2015.



## La taxe sur l'électricité

Elle est assise sur la consommation d'électricité et mise en recouvrement par les distributeurs (EDF, Engie, DIRECT ENERGIE, ENERCOP, etc) puis reversée au Département.

	2014	2015	2016	BP 2017
<b>RECETTES PERCUES</b>	982 695 €	949 500 €	979 978 €	950 000 €

## La taxe d'aménagement au taux de 1 % sur l'ensemble du territoire départemental

Je vous rappelle que lors de sa séance du 31 octobre 2013, le Département a institué sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement au taux de 1 % répartie de la manière suivante :

- ∞ - 0,4 % pour le financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement,
- ∞ - 0,6 % pour les Espaces Naturels Sensibles.

# RECETTES

Le département a commencé à percevoir cette recette 0,6 % pour les Espaces Naturels Sensibles au cours du second semestre de l'année 2013.

Avant 2013, seule la recette concernant le CAUE provenant de la Taxe d'Urbanisme a été perçue.

	2012	2013	2014	2015	2016	BP 2017
<b>Taxe Urbanisme</b>	100 033,00 €	25 647,00 €				
<b>Taxe Aménagement</b>		48 861,87 €	203 166,47 €	309 179,72 €	288 248,95 €	250 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 033,00 €</b>	<b>74 508,87 €</b>	<b>203 166,47 €</b>	<b>309 179,72 €</b>	<b>288 248,95 €</b>	<b>250 000,00 €</b>
Evolution année n/n-1	-44,84%	-25,52%	172,67%	52,18%	-6,77%	-13,27%

Pour information, en 2016, le montant encaissé s'élève à 288 248,95 €.

∞ - 120 266,83 € pour le C.A.U.E.

∞ - 167 982,12 € pour les Espaces Naturels Sensibles

**Compte tenu de l'instabilité de cette recette d'une année sur l'autre, il convient d'être prudent et de prévoir au BP 2017 un montant de 250 K€.**

## Les autres taxes

Elles correspondent quant à elles à un montant de 4 K€ associé aux redevances proportionnelles sur l'énergie produite par les usines hydroélectriques.

## **Fonds de péréquation des DMTO : 1 900 K€**

**Le Département a bénéficié en 2016 de l'attribution de la réserve du Fonds de péréquation DMTO soit 2 144 718 € et a donc perçu au total pour l'année 2016 un montant de 4 021 719 € (1 877 001 € en 2015).**

**Cette utilisation de la réserve constituée dans le cadre de ce Fonds n'est pas reconduite tous les ans. Il s'agit d'une recette exceptionnelle 2016.**

Les ressources de ce fonds sont réparties, chaque année, entre les départements dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne des potentiels financiers par habitant de l'ensemble des départements, de la manière suivante :

- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département ;
- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département, multiplié par la population du département ;
- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le montant par habitant des droits de mutation à titre onéreux perçus par l'ensemble des départements et le montant par habitant de ces mêmes droits perçus par le département.

## Le montant inscrit pour le département de la Lozère :

	2012	2013	2014	2015	2016	BP 2017
<b>Fonds péréquation DMTO</b>	5 411 352,00 €	1 989 957,00 €	1 872 187,00 €	1 877 001,00 €	4 021 719,00 €	1 900 000,00 €
Evolution année n/n-1	3,24%	-63,23%	-5,92%	0,26%	114,26%	-52,76%
Evolution 2012/2017	-64,89%					

**La baisse constatée entre 2012 et 2013 (-3,421 M€) a résulté de l'introduction de deux nouveaux critères :**

- ∞ - un concernant l'éligibilité : le revenu par hab.
- ∞ - un concernant la répartition : la pondération par la population défavorisant ainsi grandement les départements ruraux.

**La hausse constatée en 2016 ne peut être reconduite en 2017. Il convient donc de rester sur le montant 2015 soit 1 900 K€.**

## Le fonds de solidarité : 489 K€

Par ailleurs, dans le cadre de la loi de finances pour 2014 qui met en œuvre les conclusions du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales, il a été décidé **la mise en place d'un fonds de solidarité alimenté par un prélèvement correspondant à 0,35 % des bases des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements en 2013 (827 millions d'euros).**

La répartition de ce prélèvement de solidarité comprend une part compensation à hauteur de 70% en fonction des restes à charge par habitant de chaque département au titre des allocations individuelles de solidarité et une part péréquation calculée selon un indice synthétique comprenant le nombre de bénéficiaires du RSA (20 %), de l'APA (30 %), de la PCH (20 %) et le revenu moyen par habitant (30 %).

Ainsi en 2016, le montant prélevé pour alimenter le fonds est de **330 528 €**, le montant perçu au titre de l'éligibilité à ce fonds s'élève à **489 227 €**. **d'où une recette nette d'un montant de 158 699 €.**

**Il vous est proposé d'inscrire au BP 2017 les mêmes montants qu'en 2016, en recettes et en dépenses.**

## **Fonds de Péréquation des CVAE : 305 K€**

Les ressources de ce fonds de péréquation sont réparties au bénéfice de la moitié des départements de métropole classés en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges, ainsi que de tous les départements d'outre-mer, sur la base des quatre critères suivants :

- ∞ - le potentiel financier par habitant,
- ∞ - le revenu par habitant,
- ∞ - la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans dans le département,
- ∞ - la proportion de bénéficiaires du RSA dans le département.

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>BP 2017</b>
<b>RECETTES PERCUES</b>	223 651 €	309 641 €	304 977 €	305 000 €
Evolution année n/n-1	-1,46%	38,45%	-1,51%	0,01%

**Le montant perçu en 2016 est de 304 977 €. Un montant identique est proposé au BP 2017 soit 305 000 €.**

## **Impositions directes : 28 519 K€ (hors DCRTP) ; 29 728 K€ (avec DCRTP et part État DMTO)**

Elles représentent 25,01 % du budget réel de fonctionnement pour un montant de 28 518 661 €.



## **La fiscalité directe : 23 602 K€ (24 811 K€ avec DCRTP et part État DMTO)**

La fiscalité directe représente au budget primitif 2017, 20,92 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un montant de 23 854 K€ incluant la Taxe Foncière, l'IFER, la CVAE, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), les parts État DMTO et TSCA.

À noter que pour avoir une vision complète des ressources fiscales directes, il convient d'ajouter à ce montant celui de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP, cf. paragraphe « Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux » abordé plus haut), soit 957 K€ pour un total de ressources fiscales de 24 811 K€ (avec part État DMTO).

S'agissant de la Taxe Foncière Sur les Propriétés Bâties, seule une augmentation des bases d'imposition est prise en compte à hauteur de 1 %.

### **Aucune augmentation du taux n'est prévue dans les recettes 2017.**

Le transfert de compétence des transports interurbains, du transport à la demande à la Région au 1er janvier 2017 et le transfert des transports scolaires à la Région au 1er septembre 2017 prévus par la loi NOTRe s'accompagnent d'un transfert de recettes par le biais de la CVAE. Ainsi, la Loi de finances pour 2017 a adapté la fiscalité en portant à 50 % la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) revenant aux régions. Le taux CVAE revenant aux Départements passe donc de 48,5 % à 23,5 %.

En 2016, le montant CVAE pour notre département était de 4 544 438 €. Les 23,5 % représentent 2 201 944,19 €, la perte pour le département s'élève à 2 342 493,81 €. La notification pour la CVAE 2017 est d'un montant de 2 214 131 €.

En 2017, le Département conserve la compétence transport scolaire jusqu'au 31 août 2017.

Le coût de la compétence transférée à la Région est de 2 292 834,02 € (comprenant la compétence déchets). Les 25 % de CVAE déjà perçus par la Région représentent 2 342 493,81 €. La Région devra nous reverser 49 659,79 €, montant intégré dans nos recettes 2017.

Pour les années suivantes, le Département devra reverser 3 180 998,19 € à la Région pour assurer les compétences transférées. Ce montant est ainsi calculé :

- montant des compétences transférées (transports + déchets) : 5 523 492 € (arrêté préfectoral du 28 décembre 2016 reprenant les chiffres validés par la CLERCT),
- montant des 25 % CVAE perçus par la Région : 2 342 493,81 €.

Le tableau ci-dessous fait bien ressortir cette baisse CVAE : la fiscalité directe passant de 26 335 K€ en 2016 à 23 853 K€ en 2017.

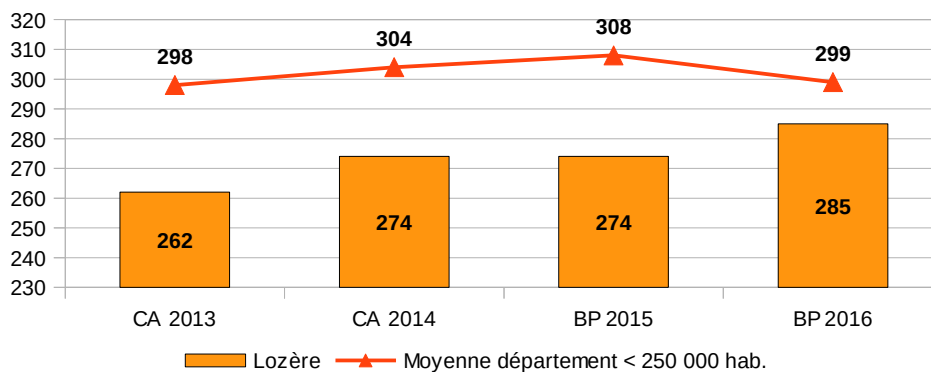
	2014	2015	2016	BP 2017
Impositions directes (avec part État DMTO)	25 130 307 €	25 813 166 €	26 335 502 €	23 853 784 €
DCRTP	1 183 791 €	1 183 791 €	1 183 791 €	957 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 314 098 €</b>	<b>26 996 957 €</b>	<b>27 519 293 €</b>	<b>24 810 784 €</b>
Evolution année n/n-1	4,41%	2,60%	1,93%	-9,84%
Evolution 2014/2017	7,34%			

	2014	2015	2016	BP 2017
TAXES FONCIERES	16 404 989,00	16 964 937,00	17 312 077,00	17 360 566,00
FNGIR	918 061,00	918 061,00	918 061,00	918 061,00
DCRTP	1 183 791,00	1 183 791,00	1 183 791,00	957 000,00
CVAE	4 305 515,00	4 620 420,00	4 544 438,00	2 214 131,00
IFER	465 494,00	468 722,00	527 736,00	520 000,00
PART ETAT DMTO	251 967,00	251 967,00	251 967,00	251 967,00
PART ETAT TSCA	2 784 281,18	2 589 059,00	2 781 222,80	2 589 059,00
<b>TOTAL :</b>	<b>26 314 098,18</b>	<b>26 996 957,00</b>	<b>27 519 292,80</b>	<b>24 810 784,00</b>
<b>Allocations Compensatrices</b>	<b>1 573 541,00</b>	<b>1 215 717,00</b>	<b>1 109 413,00</b>	<b>887 530,40</b>
<b>TOTAL FINAL :</b>	<b>27 887 639,18</b>	<b>28 212 674,00</b>	<b>28 628 705,80</b>	<b>25 698 314,40</b>

Au titre du BP 2016, la fiscalité directe représentait une recette de 285 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 299 €.

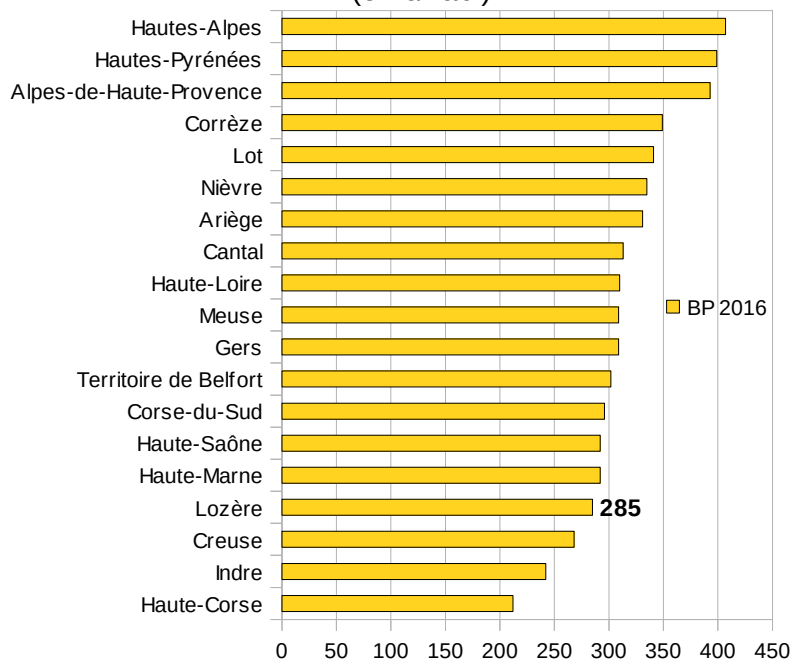
## Fiscalité directe

(en €/hab.)



## Fiscalité directe

(en €/hab.)



Moyenne : 299€/hab.

La Loi de finances rectificative pour 2016 dans son article 51 a prévu d'appliquer aux entreprises appartenant à un groupe les modalités de répartition du produit de la CVAE applicable aux entreprises multi-établissements, à compter de 2018.

## **Compensation des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) :** **4 917 K€**

Deux nouveaux outils ont été créés par la loi de finances de 2014 :

### **1. Frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti :**

L'article 26 de la Loi de finances 2014 dans le premier volet de la mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité État-Collectivités locales dans sa dimension relative au financement des trois **allocations individuelles de solidarité (AIS)**, a prévu le transfert aux départements des frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti.

Ces frais de gestion correspondent à un taux de 3 % soit :

- 2 % au titre des frais de dégrèvement et de non-valeurs,
- 1 % pour les frais d'assiette et de recouvrement.

La somme ainsi levée soit 827 M€ est répartie entre les départements afin d'améliorer le financement des trois AIS sur la base de deux parts :

- ∞ - 70 % soit 578,9 M€ sont distribués sur la base de la part du reste à charge total du département dans le reste à charge total national ;
- ∞ - 30 % soit 248,1 M€ sont distribués en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges qui s'avère être celui utilisé pour répartir la première section du fonds de soutien de l'article 48 de la LFR 2012 soit la somme de :

- la part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA pondérée par 0,3) ;
- la part des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'attribution de compensation pour tierce personne (ACTP pondéré par 0,2) ;
- la part des bénéficiaires du revenu de solidarité active (pour la partie « socle », RSA, pondérée par 0,2) ;
- du ratio revenu par habitant de l'ensemble des départements sur revenu par habitant du département (pondéré par 0,3).

La somme des deux reversements ainsi obtenue est ensuite pondérée par le ratio du revenu par habitant de l'ensemble des départements sur le revenu par habitant du département.

Au titre de l'année 2016, le Département de la Lozère a perçu un montant de 4 743 377 €.

**Il vous est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2017 un montant de 4,917 M€, selon la notification de la Préfecture reçue le 17 janvier 2017.**

	2014	2015	2016	BP 2017
<b>Montant du Dispositif de Compensation Péréquée</b>	4 377 887 €	4 572 756 €	4 743 377 €	4 916 844 €
Evolution année n/n-1		4,45%	3,73%	3,66%

## **2 . Le relèvement du taux des DMTO (article 77 de la LFI) à hauteur de 4,5 %.**

Cette augmentation du taux a été votée le 31 janvier pour une application au 1er mars 2014.

Cette mesure, prévue lors de sa mise en place pour une durée de 2 ans, est maintenant pérennisée (cf la partie concernant les DMTO).

## **Action sociale : 7 456 K€**

Les recettes au titre de l'action sociale représentent 6,54 % du budget réel de fonctionnement soit un montant de 7 456 200 €.

## **La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 4 808 K€**

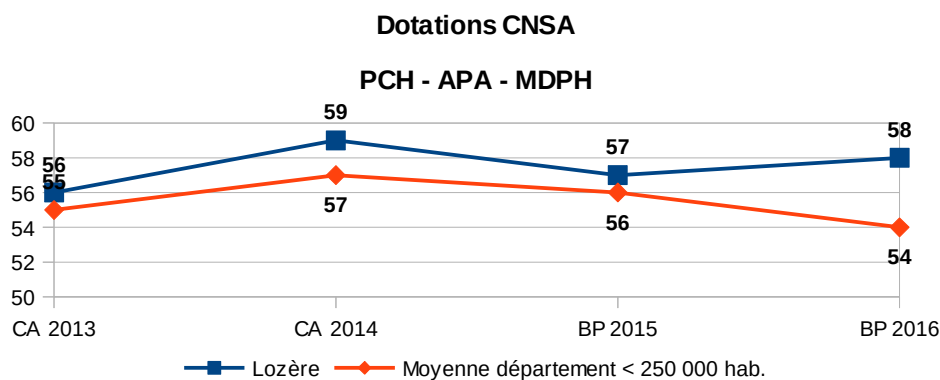
La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie contribue au financement des allocations, dans le cadre de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

La dotation versée aux départements concerne l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le fonctionnement des Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH). Il a été inscrit en 2017 des montants équivalents à l'année 2016 pour la PCH et la MDPH, en revanche 400 K€ supplémentaires sont à prévoir concernant l'APA avec les recettes nouvelles correspondant à l'APA II, à savoir :

- ∞ - L'A.P.A. : 3 600 K€,
- ∞ - LA P.C.H. : 948 K€,
- ∞ - La M.D.P.H. : 260 K€,

	2014	2015	2016	BP 2017
APA	3 395 524 €	3 207 341 €	3 629 685 €	3 600 000 €
PCH	939 420 €	940 284 €	948 109 €	948 000 €
MDPH	251 659 €	278 250 €	281 033 €	260 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 586 603 €</b>	<b>4 425 875 €</b>	<b>4 858 827 €</b>	<b>4 808 000 €</b>

Au titre du BP 2016, l'ensemble de ces dotations représentait une recette de 58 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants à 54 €.



**En 2016, les restes à charge des trois allocations pour notre département sont décrits ci-dessous :**

APA			PCH - ACTP			RSA		
Recettes	Dépenses	RAC	Recettes	Dépenses	RAC	Recettes	Dépenses	RAC
3 877 360 €	9 905 507 €	6 028 147 €	948 109 €	4 483 294 €	3 535 185 €	3 152 095 €	7 248 775 €	4 096 680 €

TOTAL RAC 2015		
Recettes	Dépenses	RAC
7 977 564 €	21 637 576 €	13 660 012 €

## **Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 366 K€**

Le FMDI a été créé par l'article 14 de la L.F.R. 2006 pour compenser une partie de l'écart entre les dépenses de R.M.I des départements et la compensation versée par l'État. Mis en place pour une durée initiale de trois ans (2005-2007), il a fait l'objet de différentes prolongations et d'ajustements. Dans le PLF 2015, le III de l'article 26 reconduit le FMDI sur toute la durée du budget triennal.

L'article 89 de la LFI prévoit une modification de la 3ème part du FMDI par une révision des critères de répartition entre les Départements, afin de tenir compte des efforts réalisés par les Départements en matière de financement des contrats aidés. Cette modification entraîne l'extinction d'ici à 2023 de la prise en compte des contrats aidés en faveur de la prise en compte des contrats aidés cofinancés par les Départements.

Le projet de décret d'application prévoit notamment les conditions d'éligibilité aux deux sections qui composent le fonds :

- bénéficient de la première section du fonds les quinze départements signataires d'une convention d'appui aux politiques d'insertion dont le rapport entre le montant des dépenses AIS et les dépenses de fonctionnement pour la même année est le plus élevé.
- bénéficient de la dotation de la seconde section du fonds l'ensemble des départements signataires d'une convention d'appui aux politiques d'insertion, y compris les départements éligibles à la première section.

La signature d'une convention d'appui aux politiques d'insertion induira une recette supplémentaire que l'on ne peut estimer actuellement.

**Nous proposons donc de conserver le même niveau de recettes soit 366 000 €.**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>BP 2017</b>
FMDI	329 802 €	365 183 €	366 127 €	366 000 €



## **Autres recettes actions sociales : 2 282 K€**

Dont :

- ∞ - Le programme : « Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer » (MAIA) pour un montant de 280 K€,
- ∞ - Remboursement par la MDPH pour les frais de personnel, mise à disposition, ... pour un montant de 600 K€,
- ∞ - La participation aux Obligés Alimentaires (O.A.) pour un montant de 600 K€,
- ∞ - Les montant concernant la Conférence des Financeurs : 183 K€,
- ∞ - Le Fonds Social Européen : 138 K€,
- ∞ - Recouvrements des indus : environ 278 K€,
- ∞ - Les autres recettes correspondent à divers remboursements ou encore mandats annulés sur exercices antérieurs pour environ 203 K€.

## **Autres recettes : 6 490 K€**

Ces autres recettes correspondent à divers recouvrements (bénéficiaires, tiers-payants et successions), mandats annulés sur exercices antérieurs, participations diverses de l'État, de la Région ou autres organismes pour des programmes tel que le Programme Opérationnel Plurirégional du Massif Central, l'Accueil Nouvelles Populations, les programmes spécifiques liées à l'eau (SATESE, SATEP) et la recette nouvelle concernant le remboursement de l'Agence Ingénierie à la suite de la mise à disposition des personnels et des matériels, etc....

**Il vous est proposé un montant de recettes de 112 449 533,08 € auquel s'ajoute le montant du résultat de la gestion 2016, 1 590 466,92 € soit un montant total de recettes de 114 040 000 €.**

# LES DEPENSES

## VUE GLOBALE

Dépense réelles en K€	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Fonctionnement	98 564	97 257	98 039	99 540
Investissement	41 646	38 157	41 279	40 841
Total	140 210	135 414	139 318	140 381

## LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

**40 841 300,00 €**

Ce projet de budget s'inscrit donc dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, mais il reste rigoureux et responsable. Aussi, le budget primitif du Conseil départemental préserve une politique d'investissements ambitieuse grâce à un bon niveau d'autofinancement.

Les dépenses réelles d'investissement de **40 841 K€** sont financées de la manière suivante :

- ∞ - 12 050 K€ de recettes réelles d'investissement, soit 29,50 %,
- ∞ - 14 500 K€ d'épargne brute, soit 35,50 %,
- ∞ - 14 291 K€ de recettes d'emprunts, soit 35 %.

Les investissements directs représentent 19 821 K€ et les investissements indirects 14 609 K€, soit respectivement 57 % et 43 %.

La prévision d'investissements indirects, 14 609 K€ pour 2017, représente 100,75 % du volume du montant de l'Épargne Brute :

$$\frac{14,609 \text{ M€ Investissements Indirects}}{14,500 \text{ M€ Épargne Brute}} = 1,0075$$

### Investissements directs (19 821 K€)

Un volume de crédits de paiement 2017 de **19 821 K€** est proposé à ce budget primitif en investissements directs dont notamment :

- ∞ - une enveloppe globale de **11 000 K€** au titre de la voirie,
- ∞ - **5 022 K€** au titre des bâtiments,
- ∞ - **2 554 K€** au titre des infrastructures numériques.

Ces crédits de paiement sur opérations se répartissent comme suit pour les projets principaux :

- ∞ - 55,50 % concernent les investissements pour les infrastructures routières → 11 000 K€,
- ∞ - 25,34 % représentent le financement des bâtiments enseignement → 5 022 K€ dont la rénovation thermique du collège de Saint Chély d'Apcher pour 1 963 K€ et la rénovation des bâtiments administratifs pour 1 416 K€,

- ∞ - 12,89 % représentent le financement des programmes infrastructures numériques pour 2 554 K€,
- ∞ - 2,89 %, concernent les dépenses investissements du service informatique → 573 K€,
- ∞ - 2,77 % représentent le financement des autres bâtiments → 550 K€.

## Équipements non départementaux - Investissements indirects (14 609 K€)

Les investissements indirects correspondent

- ∞ - aux aides indirectes apportées dans le cadre des contrats territoriaux soit 6 667 K€
- ∞ - aux aides indirectes apportées dans le cadre de nos programmes reconduits en 2017 soit 7 942 K€.

Ces subventions d'investissement se répartissent principalement entre celles accordées à des organismes publics (dont les communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et celles accordées à des personnes de droit privé.

En 2017, 10 865 K€ seront consacrés aux communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale dans le cadre des contrats territoriaux (soit 74 % des aides indirectes), 1 178 K€ de subventions aux personnes de droit privé (Chambre de Commerce, Chambre des métiers...), 411 K€ de subventions aux autres établissements publics locaux (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées...) et 1 382 K€ à des organismes publics divers (Associations sous tutelle avec foyer, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Société d'Économie mixte d'équipement pour le développement de la Lozère, ...).

Ces subventions sont attribuées dans le cadre des programmes de développement touristique, culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, réseaux et infrastructures, action sociale, aménagement et environnement.

L'enveloppe 2017 au titre des équipements non départementaux se répartit principalement entre :

- ∞ - la Direction de l'Attractivité et du Développement avec la reconduction des programmes hors contractualisation pour 1 767 K€, soit 12,10 % des crédits d'investissements indirects,
- ∞ - la Direction de l'Ingénierie Départementale avec :
  - la reconduction des programmes hors contractualisation pour 4 078 K€, soit 27,91 % des crédits d'investissements indirects,
  - les crédits de la contractualisation pour 6 667 K€, soit 45,64 % des crédits d'investissements indirects,
- ∞ - la Direction de la Solidarité Sociale pour 1 382 K€, soit 9,46 % des crédits d'investissements indirects (EHPAD et crèches).

## Remboursement du capital de la dette

Compte tenu des emprunts actuels et de ceux à souscrire en 2017, une prévision de 6 340 K€ de capital à rembourser a été budgétisée en 2017.

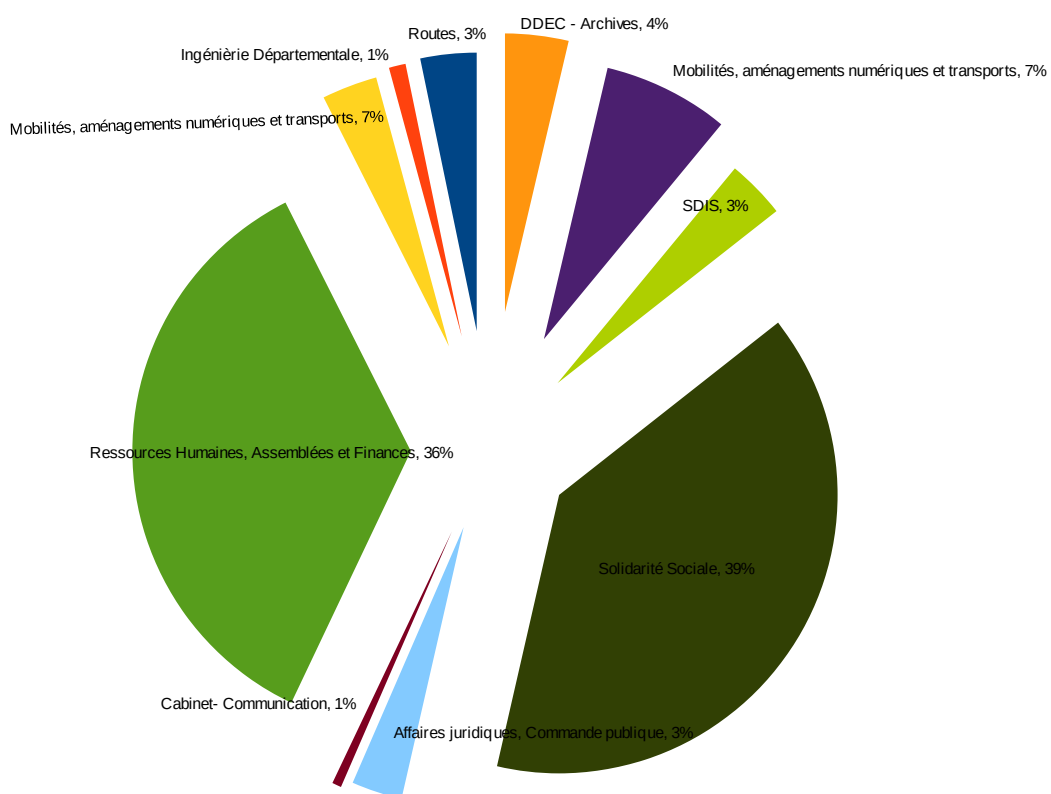
## LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

99 540 000,00 €

Les dépenses de fonctionnement prévues au BP 2017 atteignent un montant de 99,540 M€ et se répartissent comme suit :

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### PAR DIRECTION

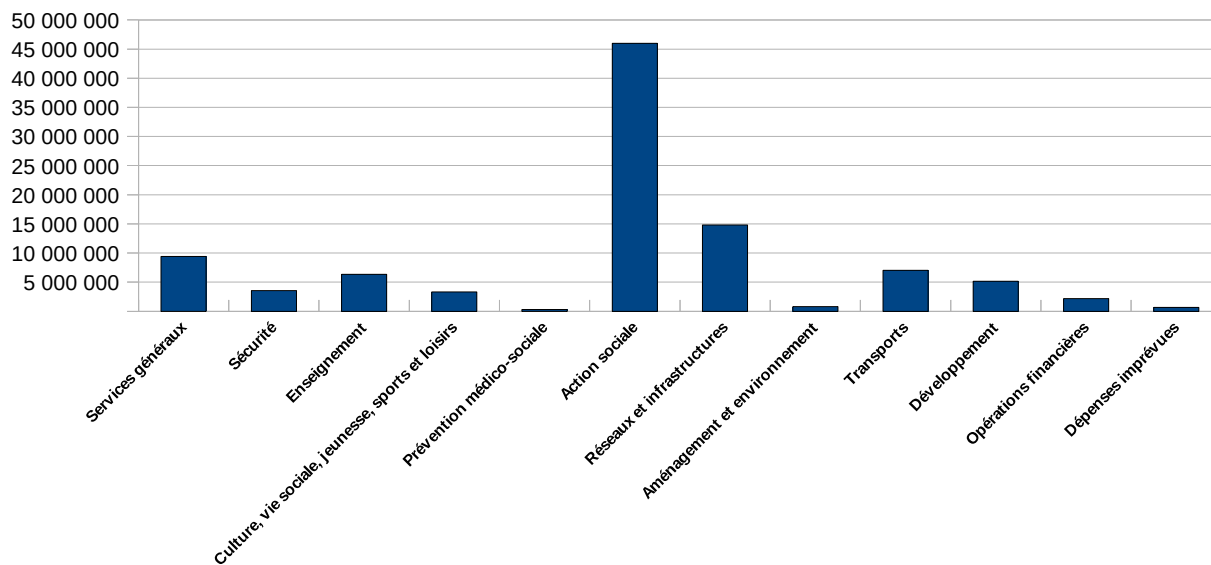


Les postes principaux du budget de fonctionnement sont :

- ∞ - l'action sociale, à hauteur de 39 000 K€ (soit 39,18 %),
- ∞ - les dépenses de personnel pour 29 957 K€ (soit 30,09 %).

En ventilant les dépenses de personnel par fonction, le secteur action sociale représente plus de 46 % du budget de fonctionnement (soit près de 46 270 K€ sur 99 540 K€), suivi des dépenses liées aux réseaux et infrastructures avec près de 15 % du budget.

Dépenses de fonctionnement par fonction en euros



Les dépenses de fonctionnement peuvent être réparties en trois grandes catégories :

- les dépenses obligatoires liées aux lois de décentralisation,
- les dépenses choisies par le Département à la suite de décisions prises en assemblée,
- les dépenses liées au fonctionnement du département.



## Les dépenses obligatoires prévues par les lois de décentralisation

Elles représentent 55,32 % des dépenses de la section du fonctionnement pour un total de 55 070 K€ et augmentent de + 2,49 %.

En M€	BP 2016	BP 2017
<b>ACTION SOCIALE</b>	<b>37,00</b>	<b>39,00</b>
APA	9,50	9,88
Personnes âgées	2,84	3,16
Personnes handicapées	12,72	13,51
RSA	6,33	7,07
Famille et enfance	4,56	4,85
PMI	0,26	0,29
Autres	0,79	0,24
<b>ROUTES</b>	<b>3,17</b>	<b>3,23</b>
<b>TRANSPORTS</b>	<b>7,02</b>	<b>6,81</b>
<b>BATIMENTS</b>	<b>1,48</b>	<b>0,98</b>
<b>COLLEGES</b>	<b>1,66</b>	<b>1,65</b>
<b>SDIS</b>	<b>3,40</b>	<b>3,40</b>
<b>TOTAL</b>	<b>53,73</b>	<b>55,07</b>

## **Les dépenses obligatoires liées au fonctionnement du Département**

Elles représentent 36,87 % des dépenses de la section de fonctionnement.

Charges de personnel	29,48	29,96
Moyens généraux	1,29	1,17
Service informatique	0,70	0,69
Direction des Finances et du Budget	4,06	4,59
Marchés	0,09	0,09
Archives	0,06	0,06
Bibliothèque Départementale	0,13	0,14
<b>TOTAL</b>	<b>35,81</b>	<b>36,70</b>

**Au total, les dépenses obligatoires représentent plus de 92,19 % de la section de fonctionnement.**

## Les dépenses choisies par le Département à la suite de décisions prises en assemblées

Elles représentent 7,81 % des dépenses de la section de fonctionnement contre 8,67 % au budget primitif 2016.

En M€	BP 2016	BP 2017
<b>Pôle Solidarité Territoriale</b>	6,26	5,98
<b>Pôle Infrastructures Départementales</b>	0,67	0,46
<b>Autres</b>	1,57 dont 0,900 au titre des PED	1,33 Dont 0,800 au titre des PED
<b>TOTAL</b>	<b>8,50</b>	<b>7,77</b>

# **LES CREDITS PAR DIRECTIONS**

**PÔLE**

**INFRASTRUCTURES**

**DEPARTEMENTALES**

## Direction Générale Adjointe Infrastructures Départementales Les dépenses de la Direction des Routes

3 227 000 € en fonctionnement

En K€	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	3 167	3 227

Hors dépenses de personnel, la prévision de fonctionnement 2017 pour les routes est en très légère augmentation de 1,9 % par rapport au budget primitif 2016.

Dans la continuité de l'exercice 2016 et considérant la contrainte budgétaire, la maîtrise des charges et coûts liés à l'entretien courant du réseau routier départemental se poursuit en 2017.

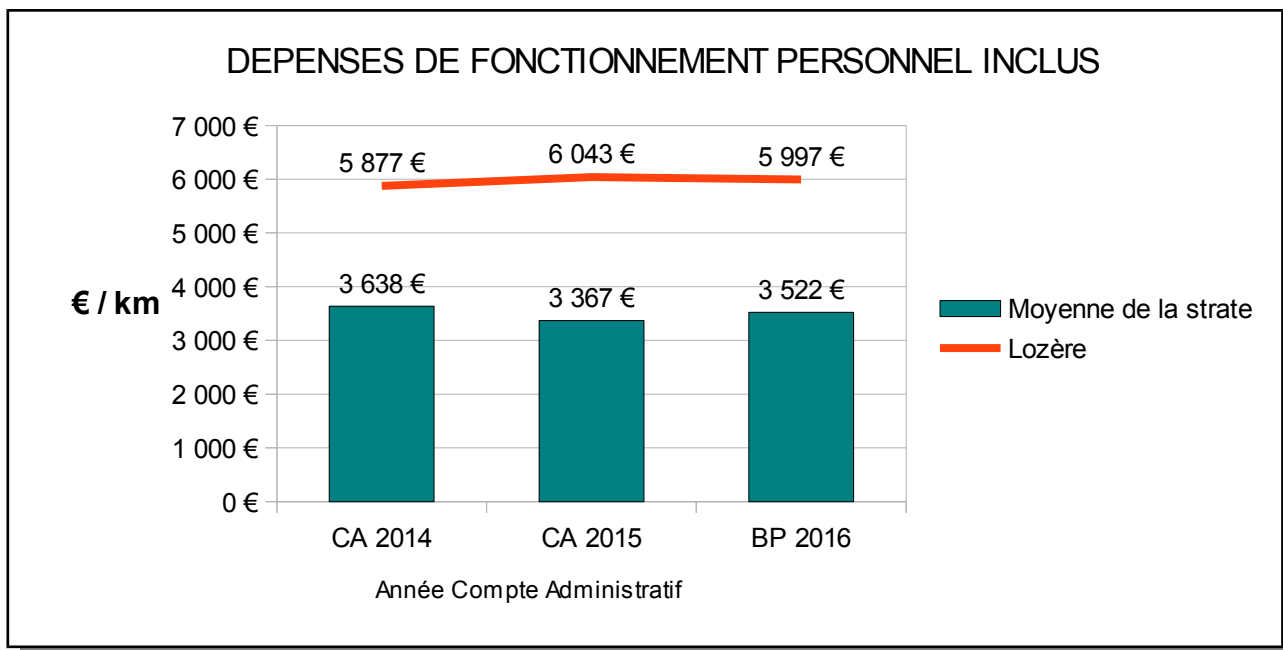
Pour autant, la priorité est mise sur le maintien des niveaux de service.

Les politiques d'exploitation (VH, fauchage, débroussaillage) et d'entretien en régie (élagage, reprise d'ouvrages, PATA) restent à un niveau élevé.

13 897 752 € en fonctionnement, dépenses de personnel incluses (hors compensations)

En K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	13 336	13 711	13 607	13 898

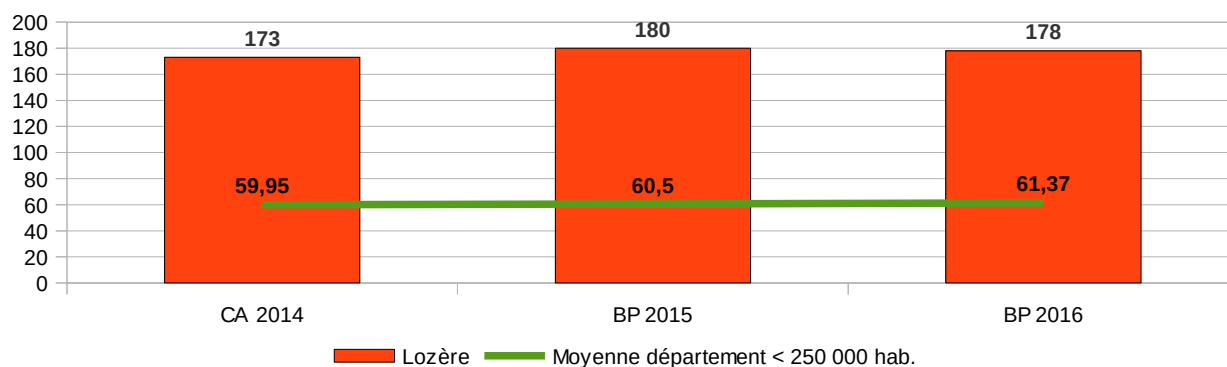
Dépenses de personnel incluses, en 2015, le Département de la Lozère a consacré 13 710 748 € au fonctionnement de la voirie (hors compensations) soit un coût de 6 043 €/km de route (voir schéma ci-dessous).



Dépenses de personnel incluses, 178 €/hab au titre des charges de fonctionnement de la voirie départementale ont été inscrits au BP 2016 pour une moyenne des départements de la même strate de 61,37 € par habitant.

### Dépenses fonctionnement en €/hab.

#### - ROUTES ET VOIRIE -



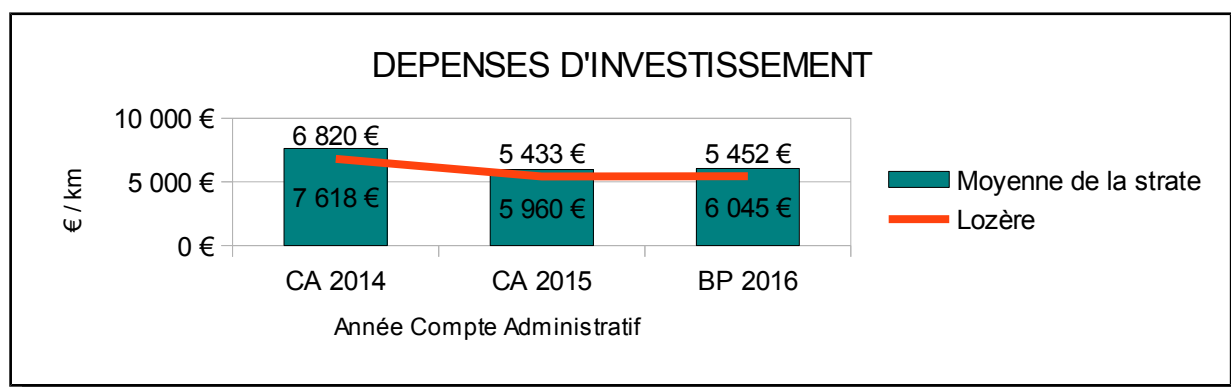
# CRÉDITS PAR DIRECTION

11 000 000 € en investissement

En K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	10 138	11 497	10 500	11 000

**Le total des crédits d'investissement sur les 2 269 kms de réseau routier départemental est de 11 000 K€ au BP 2017 soit une prévision d'investissement de 4 848 €/km**

Après le vote des comptes administratifs pour le Département de la Lozère et les Départements de la strate, les dernières données agrégées communiquées par l'Observatoire SFL (Spécialiste des Finances Locales) sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :



## L'INVESTISSEMENT ROUTIER DU DEPARTEMENT EN 2017 : 11 M€

Le montant global des crédits de paiement (CP) destinés aux investissements sur le réseau routier et en véhicules, engins et matériel est de 11 M€ en augmentation par rapport à 2016.

- ∞ - au titre des AP et programmes antérieurs : 4 050 K€,
- ∞ - au titre de l'AP 2017 et des opérations nouvelles : 6 950 K€.



## La ventilation prévisionnelle par opérations est la suivante

Nature des investissements	Code	OPERATIONS PREVUES PAR AP ANTERIEURES (,2014 à 2016) et 2017	Crédits 2017
Aménagement et amélioration du réseau	RS	RESEAU STRUCTURANT	2 280 000
	TM	TRAVAUX MANDATAIRES (Traversées d'agglomérations)	300 000
	FE	FRAIS ETUDES	160 000
	AF	ACQUISITIONS FONCIERES	120 000
Entretien du réseau (chaussées et OA)	RC	RENFORCEMENTS ET GROSSES REPARATIONS DE CHAUSSEES	3 746 000
	TIL	TRAVAUX D'INITIATIVE LOCALE	200 000
	TU	TRAVAUX URGENTS	250 000
	TS	TRAVAUX DE SECURISATIONS DE FALAISE	370 000
	ROA	REPARATION OUVRAGES D'ART ET MUR	2 129 000
Exploitation du réseau	SEOP	SECURISATION EQUIPEMENT ROUTE, SIGNALISATION VERTICALE, GLISSIERES, ABATTAGE D'ARBRES, MATERIEL DE COMPTAGE	320 000
Travaux de voirie	VLMT	MAT. ET VEHICULES DE LIAISON (pour la DGAID et les autres directions du CD)	775 000
	VLVH	MAT. ET VEHICULES DE LIAISON VIABILITE HIVERNALE	250 000
	MTEN	ACQU. MATERIEL HORS VIABILITE HIVERNALE ET VEHICULES	100 000
	MTVH	ACQUISITION DE MATERIEL POUR LA VIABILITE HIVERNALE	
<b>TOTAUX</b>			<b>11 000 000,00 €</b>

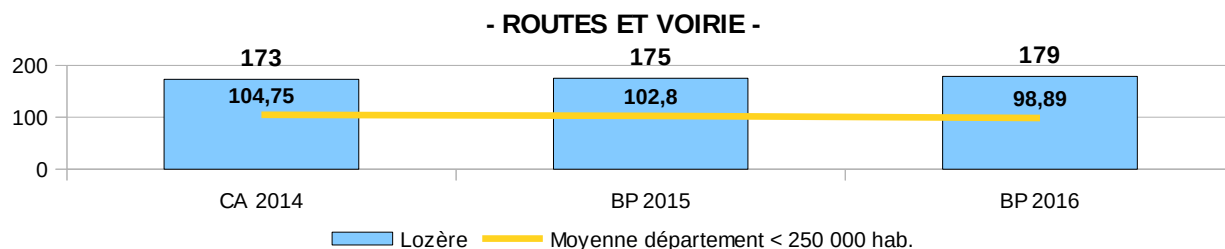
## Le montant des CP 2017 pour les nouvelles opérations 2017 s'élève à 6 950 K€ et se décompose par opérations comme suit :

Libellé	TOTAL	2017	2018	2019
ACQUISITION DE MATERIELS NON ROULANT HORS VH	494 000,00 €	194 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €
ACQUISITIONS DE VEHICULES L & MATERIEL DE TRANSPORT HORS VH	1 117 000,00 €	417 000,00 €	600 000,00 €	100 000,00 €
ACQUISITION DE VEHICULES DE LIAISON POUR LA VIABILITE HIVER	389 000,00 €	0,00 €	289 000,00 €	100 000,00 €
	<b>2 000 000,00 €</b>	<b>611 000,00 €</b>	<b>1 089 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>

# CRÉDITS PAR DIRECTION

Libellé	TOTAL	2017	2018	2019
ACQUISITIONS FONCIERES	130 000,00 €	100 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
FRAIS D'ETUDES	180 000,00 €	130 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
RENFORCEMENTS ET GROSSES REPARATIONS DE CHAUSSEES	3 640 000,00 €	2 640 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
REPARATION OUVRAGES D'ART ET MURS	2 778 000,00 €	1 328 000,00 €	750 000,00 €	700 000,00 €
RESEAU STRUCTURANT	5 829 500,00 €	1 369 500,00 €	3 260 000,00 €	1 200 000,00 €
SECURISATION EQUIPEMENT OPERATIONS PONCTUELLES ROUTE	314 450,00 €	214 450,00 €	100 000,00 €	0,00 €
TRAVAUX D'INTERET LOCAL	195 000,00 €	155 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €
TRAVAUX MANDATAIRES POUR TRAVERSEE D'AGGLOMERATION	875 350,00 €	168 850,00 €	500 000,00 €	206 500,00 €
TRAVAUX DE SECURISATION DE FALAISE	312 900,00 €	232 900,00 €	80 000,00 €	0,00 €
TRAVAUX URGENTS	244 800,00 €	0,00 €	244 800,00 €	0,00 €
	<b>14 500 000,00 €</b>	<b>6 338 700,00 €</b>	<b>6 054 800,00 €</b>	<b>2 106 500,00 €</b>

## Dépenses investissement en €/hab.



A noter qu'en 2016 (budget primitif), les routes représentaient un coût par habitant de 179 € pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 99 €.

## Les dépenses globales de voirie

Pour information, au compte Administratif 2015, les dépenses globales de voirie (fonctionnement + investissement) représentaient en Lozère un coût de 12 003 €/km pour un investissement moyen des départements de la strate de moins de 250 000 habitants de 8 800 €/km.

## Les dépenses de la Direction des Mobilités, des Aménagements numériques et des Transports

### Mission Technologies de l'Information et de la Communication

455 000 € en fonctionnement

En K€	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	585	455

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

- ∞ - **50,5 K€** concernant le paiement des diverses maintenances à savoir IRU A75 Networks, IRU Arteria FO, maintenance à payer à TDF pour les pylônes de téléphonie mobile,
- ∞ - **124 K€** pour les honoraires notaires, la Mission de contrôle Délégations de Service Public, la mission de contrôle de la maintenance technique des pylônes de téléphonie,
- ∞ - **140 K€** pour le paiement du fonctionnement du partenariat public privé pour la résorption des zones blanches ADSL à la Région Languedoc Roussillon,
- ∞ - **38 K€** pour la location de pylônes TDF pour les antennes WIMAX,
- ∞ - **2,5 K€** pour diverses cotisations (Association des Villes et Collectivités pour Les Communications Électroniques et l'Audiovisuel),
- ∞ - **100 K€** pour la subvention d'équilibre à verser au délégataire NET 48.

2 554 000 € en investissement

En K€	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	2 500	2 554

**2 554 K€** de CP sont proposés au BP 2017 au titre de l'autorisation de programmes 2014 TIC2 pour la poursuite des programmes Fibre optique/Très haut débit et téléphonie mobile.

## Les dépenses de la Direction des Mobilités, des Aménagements numériques et des Transports

### Mission Transports et Mobilités

6 815 000 € en fonctionnement

En K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	6 777	7 045	7 024	6 815

En 2017, la compétence transport est partagée entre le Département et la Région. Depuis le 1er janvier, la compétence transport interurbain est transférée à la Région Occitanie. Le Département continuera à exercer sa compétence transport scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016/2017. À compter du 1er septembre 2017, cette compétence sera transférée à la Région Occitanie.

Le Département assurera en accord avec la Région la gestion de tous les transports jusqu'au terme de l'exercice budgétaire.

Les dépenses réalisées pour le compte de la Région donneront lieu à compensation sur la base des dépenses effectives. Le Département conserve la compétence pour le transport des élèves en situation de handicap.

La répartition estimée du budget est la suivante pour 2017 :

Compétence	Montant
Département de la Lozère	4 224 K€
Région Occitanie	2 591 K€
<b>TOTAL</b>	<b>6 815 K€</b>

Le budget Départemental est construit de la manière suivante :

∞ - **Transports scolaires:**

- 5 999 K€ : 251 circuits de transports scolaires utilisés par 4 500 élèves inscrits,
- 75 K€ consacrés à la subvention TUM au titre de l'année 2016/2017,

∞ - **Transports interurbains :**

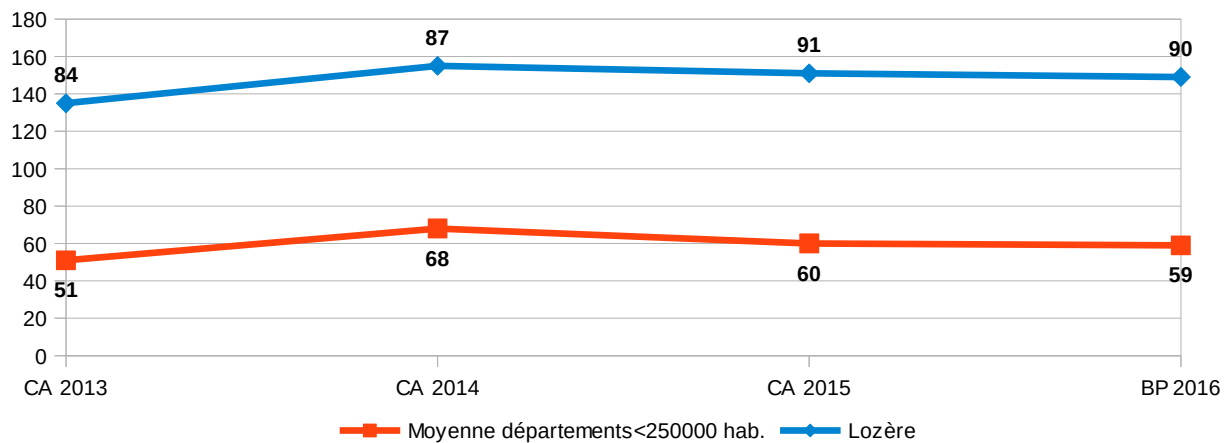
- 195 K€ : financement des lignes Florac Mende, Florac Alès et des services estivaux.

## CRÉDITS PAR DIRECTION

- ∞ - **Transport des élèves en situation de handicap** : 380 K€ consacrés au transport d'une quarantaine d'élèves en situation de handicap et au versement d'indemnités à une quinzaine d'élèves,
- ∞ - **Subventions à des associations** : versement de 11 K€ à des associations œuvrant en faveur des mobilités,
- ∞ - **Aides diverses aux familles** : versement de 155 K€ sous forme de bourses ou indemnités venant compenser l'absence de transport scolaire.

Dépenses de fonctionnement (en €/hab)

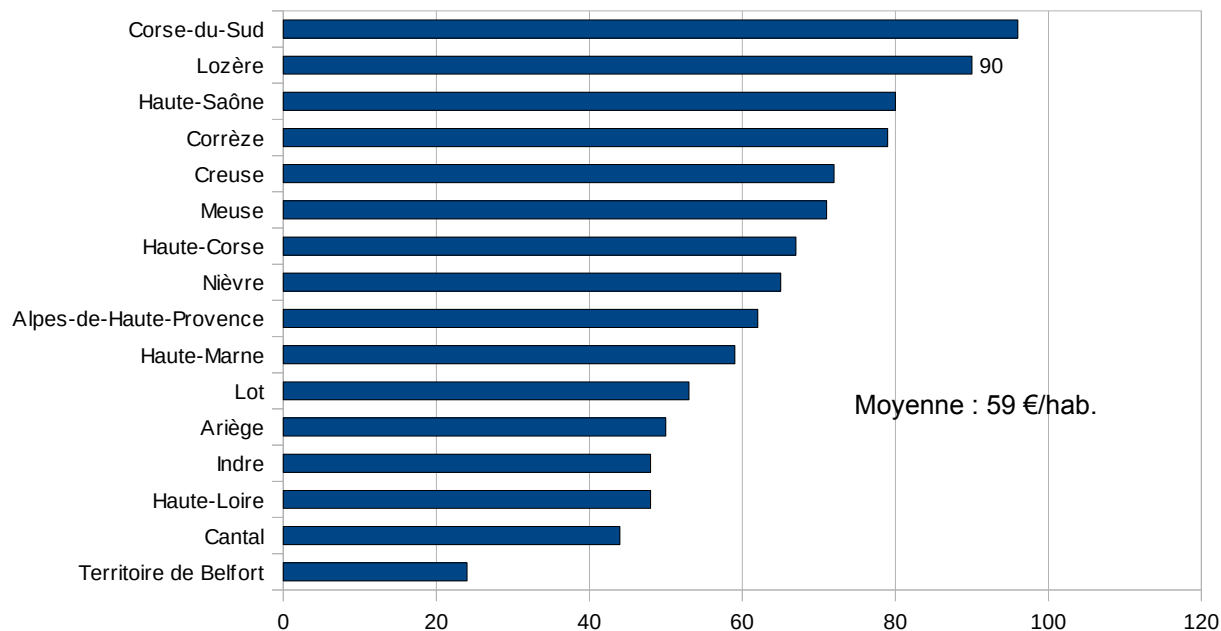
### - TRANSPORTS SCOLAIRES -



# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Dépenses de fonctionnement au BP 2016

### - TRANSPORTS SCOLAIRES -



Les crédits 2017 se décomposent comme suit :

	BP 2016	BP 2017	VARIATION
Transport de personnes	6 608 200,00 €	6 511 200,00 €	-1,47%
Allocations de transport	408 300,00 €	296 300,00 €	-37,80%
Autres	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00%
<b>TOTAL TRANSPORT</b>	<b>7 024 000,00 €</b>	<b>6 815 000,00 €</b>	<b>-3,07%</b>
<b>Part Transports scolaires</b>	<b>94 %</b>	<b>95,50%</b>	

La baisse des allocations de transport s'explique par la suppression des bourses pour les jeunes internes provenant des départements extérieurs.

## CRÉDITS PAR DIRECTION

246 000,00 € en investissement

En K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>		45	123	246

Je vous propose d'inscrire en 2017 un crédit de 246 000 € pour des aménagements d'aires de covoiturage. Ce programme engagé en 2015 est cofinancé par l'État à hauteur 80 % (avec un plafond de 205 000 € de dépenses).

Opération	Montant Total Opération	CP 2017
AIRES DE COVOITURAGE AMENAGEMENT	246 000,00	246 000,00

**PÔLE**

**SOLIDARITE**

**TERRITORIALE**



## Les dépenses de la Direction de l'Ingénierie Départementale (Hors contrat)

Le Département est conforté au regard de la Loi NOTRe du 07 août 2015, dans sa compétence de chef de file de la solidarité territoriale mais également dans ses missions d'assistance technique notamment dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement, la voirie...

Ainsi, la Direction de l'Ingénierie Départementale a été structurée en 2016 pour répondre aux besoins des collectivités locales dans les domaines de l'ingénierie financière et technique (eau potable, assainissement, déchets et énergie) ainsi que de l'ingénierie de projets afin d'accompagner la démarche d'émergence de projets structurants.

**963 603 € en fonctionnement**

En K€	BP 2017
<b>TOTAL</b>	964

Le Budget primitif 2017 est réparti de la façon suivante :

- urbanisme-logement **138,5 K€** (dont 95 000 € pour le marché d'animation Programme Intérêt Général Habiter Mieux, 20 000 € pour les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, 5 000 € en faveur de l'Association Départementale d'Information sur le Logement et 18 500 € pour l'étude en vue de la révision du schéma des gens du voyage),
- participation maximale à Lozère Ingénierie : **30 K€**,
- maîtrise des déchets et énergie : **197,2 K€** (dont 108 000 € de participation à Lozère Énergie, 11 700 € pour la mission bois énergie de la Chambre de Commerce et d'Industrie, 9 500 € pour la sensibilisation à l'environnement dans les collèges et 68 000 € pour la prévention des déchets),
- gestion des rivières : **53,593 K€** (dont 9 500 € pour l'analyse du suivi des rivières, 25 000 € pour les frais d'analyses du Laboratoire Département d'Analyses, 15 000 € pour la gestion intégrée des cours d'eau, 2 000 € pour le suivi des rivières indice piscicole et 2 093 € pour l'établissement public Loire),
- diverses cotisations : **17,31 K€** (Agence de Développement Rural Europe et Territoire, Maison de l'Europe à Nîmes, Association Française du Conseil des Communes et Régions Europe, Association Nationale des Élus de Montagne, Système d'Information Géographique Languedoc-Roussillon),
- Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station Épuration : **15 K€** (fournitures et déplacements),
- Service d'Assistance Technique Eau Potable : **3 K€** (fournitures et déplacements),
- patrimoine Départemental : **509 K€** pour le paiement des loyers et charges des bâtiments administratifs.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

4 018 201,98 € en investissement

En K€	BP 2017
<b>TOTAL</b>	4 018

**Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2017 à 3 897 K€ au titre des AP 2016 et Antérieures.**

**Le montant des CP 2017 pour les nouvelles opérations 2017 s'élève à 121 K€ et se décompose par AP et opération comme suit :**

## **AP : AEP et Assainissement exceptionnel: 3 000 K€**

Cette autorisation de programmes sur 15 ans est destinée à financer les projets d'adduction en eau potable et d'assainissement structurants et/ou prioritaires d'intérêt départemental. Elle se décompose en crédits de paiement comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2017	2018	2019	2020 et +
AEP et assainissement exceptionnel	3 000 000,00	0,00	400 000,00	200 000,00	2 400 000,00

## **AP : Habitat et urbanisme : 75 K€**

Cette AP est composée des opérations suivantes :

- **Habiter Mieux (65 K€)** : opération destinée à accompagner le dispositif Habiter Mieux pour la résorption de la précarité énergétique au bénéfice de propriétaires.
- **Réserves foncières (10 K€)** : ce crédit est destiné à financer des collectivités pour des réserves foncières en vue de réalisation de projets.

***Les crédits de paiement sont répartis de la façon suivante :***

## CRÉDITS PAR DIRECTION

Opération	Montant Total Opération	2017	2018	2019
HABITER MIEUX	75 000,00	20 000,00	30 000,00	25 000,00
<b>Total :</b>	<b>75 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>25 000,00</b>

Les crédits de paiement pour 2017 s'élèvent à **20 K€**.

### **AP : Gestion des déchets : 80 K€**

Il est prévu 80 000 € pour les outils de prévention des déchets des programmes locaux et autres équipements du SDEE en référence à la candidature retenue à l'appel à projets Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

*Les crédits de paiement sont répartis de la façon suivante :*

Opération	Montant Total Opération	2017	2018
Maîtrise des déchets (subventions)	80 000,00	50 000,00	30 000,00
<b>Total :</b>	<b>80 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>30 000,00</b>

Les crédits de paiement pour 2017 s'élèvent à **50 K€**.

### **Prolongation autorisations de programmes antérieurs : 51 K€**

Ces crédits sont réservés pour le report d'opérations votées en 2012 et qui ne peuvent être terminées fin 2016.

*Les crédits de paiement sont répartis de la façon suivante :*

Opération	Montant Total Opération	2017
PROLONGATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ANTERIEURS	50 994,00	50 994,00
<b>Total :</b>	<b>50 994,00</b>	<b>50 994,00</b>

Les crédits de paiement pour 2017 s'élèvent à **50,994 K€**.

## Les dépenses de la Direction de l'Ingénierie Départementale Contrats territoriaux

6 667 141 € en 2017 sur une AP ouverte à 26 800 000 €

L'année 2017 sera l'année d'achèvement de la première génération des contrats territoriaux engagés et signés par la nouvelle majorité départementale. Plus de 26 M€ ont été consacrés au soutien des projets d'investissements publics sur une période de 3 ans (2015-2017).

Pour 2017, il convient :

- d'assurer la poursuite des affectations sur les enveloppes territoriales. Seront concernés plus particulièrement les projets d'envergure départementale (FRED) ainsi que la mobilisation du fonds de soutien aux appels à projet (FRAAP),
- de réaliser une évaluation des contrats territoriaux 2015-2017 et d'accompagner les nouvelles Communautés de Communes dans la mise en place de la nouvelle génération des contrats territoriaux qui interviendront début 2018 et qui mobiliseront de nouvelles enveloppes budgétaires, avec une articulation à rechercher avec la mise en place des futurs contrats de ruralité notamment sur les projets structurants portés par les EPCI.

## Les dépenses de la Direction de l'Attractivité et du Développement (Hors contrat)

Le Département met en œuvre les politiques visant à promouvoir le développement du territoire et son attractivité au regard des champs de compétences attribuées par la Loi Notre du 07 août 2015 et au regard des orientations politiques fixées par l'exécutif. Cette loi a confié une compétence en matière de développement économique aux Régions. C'est pourquoi le Département conduira désormais le développement du territoire au titre de la compétence solidarité territoriale en sa qualité de chef de file, en accompagnant les territoires pour la mise en œuvre de politiques publiques nécessaires au maintien des activités économiques vitales au développement et au rayonnement de la Lozère.

Afin de créer les conditions économiques et sociales favorables au maintien des populations et aux conditions d'accueil de celles qui s'installent en Lozère, des politiques ont été initiées et seront poursuivies en 2017 en matière de jeunesse, de développement touristique, d'accueil de nouvelles populations et de démographie médicale.

**3 203 400,69 € en fonctionnement**

En K€	BP 2017
<b>TOTAL</b>	<b>3 203</b>

Le budget de fonctionnement de la Direction de l'Attractivité et du Développement (DAD) s'élève à **3 203 K€** en faveur des politiques suivantes :

- accueil, attractivité et démographie médicale : **84,8 K€**,
- politique jeunesse : **170 K€**. Ces crédits incluent la conduite accompagnée et l'accompagnement à la natation,
- tourisme : **1 514 K€** (dont 1 114 K€ pour Lozère Tourisme, 120 K€ pour la maison de la Lozère à Paris, 49,528 K€ pour les diverses actions à mettre en place dans le cadre du schéma du tourisme; 100,472 K€ pour les délégations de services publics de Sainte Lucie et des Bouviers, 130 K€ pour les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives),
- plan neige : **199,1 K€** en faveur des stations de ski du Mont Lozère, du Mas de La Barque, du plateau du Roy, de Bonnacombe et de Nasbinals,
- fonds d'Aide au Développement : **266 K€**,
- éducation à l'environnement : **16 K€**,
- politique territoriale : **138 K€** dont 60 K€ de participation au syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Aubrac et 68 K€ pour les associations territoriales,
- agriculture : **421 K€** dont 280 K€ sur le fonds de diversification agricole et 20 K€ pour venir en aide aux derniers dossiers de la sécheresse 2015, 50 K€ de participation à De Lozère et 71 K€ en faveur d'Agrilocal,

# CRÉDITS PAR DIRECTION

- aménagements fonciers : **51,3 K€** dont 27 K€ pour les actions d'animations de la Société d'Aménagement Foncier et Établissement Rural,
- aide à l'économie sociale et solidaire : **10 K€**,
- participations à divers organismes : **190,3 K€** dont 70 K€ pour l'entente Causse Cévennes, 50 K€ pour l'entente vallée du Lot, 23,3 K€ pour les participations aux syndicats mixtes et 47 K€ à l'entente pour la forêt méditerranéenne,
- participation maximale à la gestion de l'aérodrome : **40 K€**,
- activités de pleines natures et schéma Espaces Naturels Sensibles (ENS) : **102,9 K €** dont 35 K€ pour les pôles de pleine nature.

**1 767 196,02 € en investissement (hors contrat)**

En K€	BP 2017
<b>TOTAL</b>	1 767

**Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2017 à 1 655 K€ au titre des AP 2016 et Antérieures.**

**Le montant des CP 2017 pour les nouvelles opérations 2017 s'élève à 112 K€ et se décompose par opération autour de 3 autorisations de programmes comme suit :**

## **AP Développement Agriculture et Tourisme : 600 K€**

- **Immobilier d'entreprise (200 K€)** : cette opération est destinée à venir en appui aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale, par délégation avec ceux qui en ont la compétence exclusive, pour poursuivre des actions en faveur de l'immobilier d'entreprise.
- **Investissement au titre du Fonds d'Aide au Développement (100 K€)** : le Département peut venir en accompagnement d'organismes ou d'associations pour la mise en œuvre de politiques nécessaires au maintien d'activités vitales au développement et au rayonnement de la Lozère.
- **Diversification agricole (100 K€)** : conformément à la loi NOTRe, le Département a la possibilité d'intervenir en matière de développement agricole. Au titre de ce dispositif, le département pourra intervenir en faveur d'entreprises ou d'organismes, en complément de la Région, pour l'amélioration d'équipements ou la mise en œuvre de mesures en faveur de l'environnement.
- **Investissement en faveur des entreprises touristiques (200 K€)** : ces crédits sont

## CRÉDITS PAR DIRECTION

destinés au financement d'investissements de particuliers qui visent à améliorer l'offre en matière d'hébergements touristiques.

*Les crédits de paiement sont répartis de la façon suivante :*

Opération	Montant Total Opération	2017	2018	2019	2020
DIVERSIFICATION AGRICOLE	100 000,00	10 000,00	50 000,00	40 000,00	0,00
FONDS D'AIDE AU DEVELOPPEMENT	100 000,00	10 000,00	40 000,00	30 000,00	20 000,00
FONDS IMMOBILIER INDUSTRIEL ET ARTISANAL	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
ENTREPRISE TOURISTIQUES	200 000,00	20 000,00	80 000,00	80 000,00	20 000,00
<b>Total :</b>	<b>600 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>270 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>40 000,00</b>

Les crédits de paiement pour 2017 s'élèvent à **40 K€**.

### **AP Aménagements Agricoles et Forestiers : 202 K€**

Cette AP se compose des opérations suivantes :

- stratégie locale de revitalisation agricole et forestière : 20 K€,
- études de mobilisations foncières : 10 K€,
- travaux sylvicoles : 50 K€,
- maîtrise de l'eau en agriculture : 10 K€,
- échanges amiables : 62 K€,
- défense des forêts contre l'incendie : 50 K€.

*Les crédits de paiement sont répartis de la façon suivante :*

Opération	Montant Total Opération	2017	2018	2019
MAITRISE DE L'EAU EN AGRICULTURE	10 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00
ECHANGES AMIABLES	62 000,00	30 000,00	32 000,00	0,00
STRATEGIE LOCALE DE REVITALISATION AGRICOLE ET FORESTIERE	20 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00
TRAVAUX SYLVICOLES	50 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE	50 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
ETUDES DE MOBILISATIONS FONCIERES	10 000,00	5 000,00	5 000,00	
<b>Total :</b>	<b>202 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>102 000,00</b>	<b>50 000,00</b>

Les crédits de paiement pour 2017 s'élèvent à **50 K€**.

## **AP Schéma Espaces Naturels Sensibles et activités de pleine nature : 62 K€**

Cette AP se compose des opérations suivantes :

**Schéma des Espaces Naturels Sensibles (32 K€)** : ce dispositif est destiné à financer des organismes pour l'acquisition foncière, les travaux d'aménagements des sites pour l'accueil au public...

**Activités de pleine nature (30 K€)** : ces crédits permettent de financer des investissements visant à améliorer l'accessibilité et la structuration des lieux de pratique des sports de pleine nature.

*Les crédits de paiement sont répartis de la façon suivante :*

Opération	Montant Total Opération	2017	2018	2019
ACTIVITES DE PLEINE NATURE	30 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
SCHEMA DES ESPACES NATURELS SENSIBLES	32 000,00	12 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total :</b>	<b>62 000,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>

Les crédits de paiement pour 2017 s'élèvent à **22 K€**.



## Les dépenses de la Direction du Développement Éducatif et Culturel

3 466 357 € en fonctionnement et 492 461,65 € en investissement

En K€	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	3 734	3 466

Le budget 2017 de la Direction du Développement Éducatif et Culturel est de 3 466 K€.

### L'enseignement & la jeunesse

1 954 417 € en fonctionnement dont 1 637 917 € pour les dépenses obligatoires et 316 500 € pour les dépenses facultatives

Les crédits mis en place sont les suivants :

- ∞ - **1 638 K€** pour les dotations obligatoires,
- ∞ - **58 K€** pour des actions pédagogiques menées par les collèges,
- ∞ - **28,5 K€** pour les organismes associés de l'enseignement,
- ∞ - **230 K€** pour l'enseignement supérieur.

La politique jeunesse a été présentée précédemment, page 92 (DAD).

324 506 € en investissement

### **Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent à 65,4 K€ au titre d'une opération sur l'AP 2016.**

Le montant des CP 2017 pour les opérations 2017 s'élève à 259,1 K€. Il concerne les aides à l'investissement pour les collèges publics et privés (245,1 K€). Une participation aux investissements pour le Lycée Chaptal est prévue à hauteur de 14 K€ concernant des travaux pour la restauration et l'hébergement.

## L'autorisation de programme 2017 se décompose comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2017
AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES	245 128,00	245 128,00
PARTICIPATION AUX INVESTISSEMENTS POUR LE LYCEE CHAPTAL	14 000,00	14 000,00
Total :	259 128,00	259 128,00

## La culture et le patrimoine

1 144 000 € en fonctionnement

### CULTURE

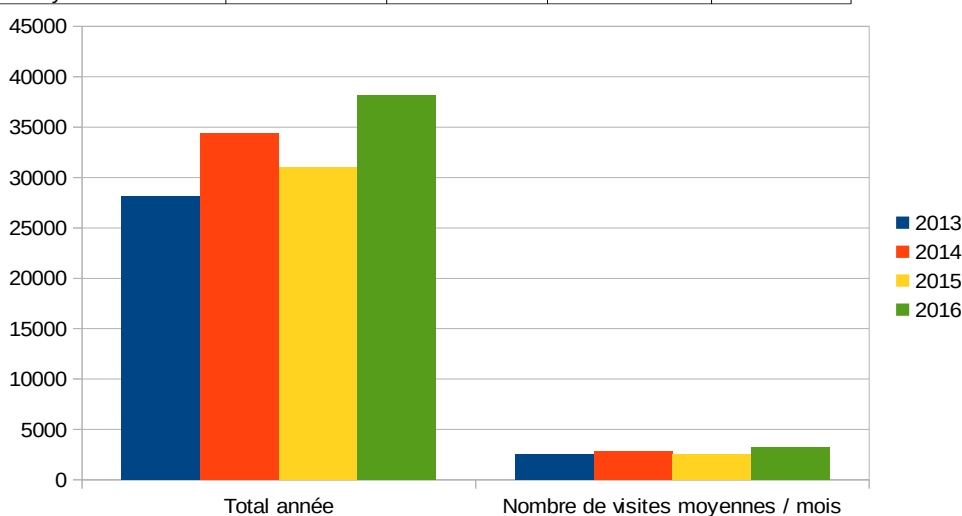
Une enveloppe de **1 083 K€** est proposée au titre de la culture.

Ces crédits concernent la Politique de Développement Culturel :

- participation à l'école départementale de musique (**555 K€**),
- participations aux associations d'intérêt départemental et aux diverses associations qui organisent des manifestations de spectacles vivants, contribuant ainsi à l'animation de notre territoire (Scènes croisées, Ciné-Théâtre, Genette Verte, Détours du Monde, Festival d'Olt, Festiv'Allier, ...) pour **528 K€**.

Le Département met au service de la population et des acteurs culturels un portail culturel qui recense toutes les manifestations et les activités culturelles qui se déroulent sur le territoire. La fréquentation de culture.lozere.fr croît régulièrement :

Fréquentation du portail				
	2013	2014	2015	2016
Total année	28 085	34 349	31 032	38 115
Nombre de visites moyennes / mois	2 553	2 862	2 586	3 176



## PATRIMOINE

Au titre du patrimoine, je vous propose d'inscrire une enveloppe de **61 K€** :

- ∞ - **28 K€** dont 19 K€ pour le fonctionnement de la salle d'exposition de Javols et 9 K€ pour la participation à l'entretien des espaces verts du site,
- ∞ - **5 K€** pour le financement des actions menées par l'office de tourisme dans la salle d'exposition du château de St Alban,
- ∞ - **13 K€** pour l'achat de petit équipement pour le service conservation du patrimoine,
- ∞ - **15 K€** pour le financement de la Fondation du patrimoine.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

132 955,65 € en investissement

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent à :

- ∞ - **9,5 K€** au titre des opérations sur l'AP 2015 - Aide aux communes pour la restauration des objets patrimoniaux,
- ∞ - **88,4 K€** au titre des opérations sur l'AP 2016 dont 14 548,65 € d'aide aux communes pour la restauration des objets patrimoniaux et 73 866 € pour la mise en conservation préventive des objets mobiliers.

**Le montant des CP 2017 pour les nouvelles opérations 2017 s'élève à 35 K€ et se décompose par opération comme suit :**

Opération	Montant Total Opération	CP 2017	CP 2018
MISE EN CONSERVATION PREVENTIVE DES OBJETS DES COMMUNES	100 000,00	20 000,00	80 000,00
AIDE AUX CNES POUR LA RESTAURATION DES OBJETS PATRIMONIAUX	30 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>Total :</b>	<b>130 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>95 000,00</b>

## **Le sport**

367 940 € en fonctionnement

Le Département a décidé de poursuivre une politique de soutien aux gros clubs sportifs et aux importantes manifestations départementales. Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 367,9 K€ en 2017 qui tient compte du transfert des crédits consacrés à l'aide à l'apprentissage de la natation (- 28 K€) sur la politique jeunesse et de la suppression du programme formation des jeunes sportifs (- 37 K€). Une diminution de l'enveloppe consacrée aux comités sportifs (- 35 K€) est également opérée dans la mesure où il a été possible d'anticiper certaines aides sur le budget 2016.

35 000 € en investissement

**Le montant des CP 2017 au titre de l'opération 2017 s'élève à 35 K€**

Opération	Montant Total Opération	CP 2017
AIDE A L'EQUIPEMENT SPORTIF POUR LES ASSOCIATIONS	35 000,00	35 000,00

L'autorisation de programmes 2017 - Sport concerne le programme d'aide aux associations pour l'achat d'équipements sportifs.

## Les dépenses de la Direction du Développement Éducatif et Culturel

### La Bibliothèque Départementale de Prêt

139 000 € en fonctionnement

En K€	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	134	139

Une enveloppe de **139 K€** est proposée au BP 2017 et se décompose de la manière suivante :

Le programme d'animation et de formation du réseau départemental des bibliothèques est de **34,2 K€**. De plus une enveloppe de **2 K€** est prévue pour la prise en charge des frais de restauration des bibliothécaires et bénévoles du réseau invités aux réunions et formations organisées par la BDP.

Le Département a approuvé le principe d'un conventionnement avec l'État portant sur trois années (2016, 2017 et 2018) sous forme d'un Contrat Territoire Lecture. Ce contrat est rédigé selon les modalités d'accompagnement et de soutien aux actions proposées pour la Lozère.

Un avenant au contrat prévoit la contribution des Foyers Ruraux de la Lozère pour les années 2017 et 2018. Dans le cadre du présent contrat, l'État s'engage à verser 27 700 € (dont un ajout de 5 000 € pour les Foyers Ruraux) et le Département 27 100 € (dont 5 000 € pour les Foyers Ruraux).

Le programme d'acquisition de livres, disques, cassettes, et de ressources numériques est d'un montant de **101,8 K€**.

La protection des documents s'élève à **1 K€**.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

10 000 € en investissement

En K€	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	25	10

En 2017, le programme d'aide aux Communes ou groupements de communes (avec les nouveaux Établissements Publics de Coopération Intercommunale) sera poursuivi avec les aides à l'aménagement des petites bibliothèques.

*Les crédits de paiement sont répartis de la façon suivante :*

Opération	Montant Total Opération	2017
AIDE AUX COMMUNES POUR L'AMENAGEMENT DE BIBLIOTHEQUES	10 000,00	10 000,00
Total :	10 000,00	10 000,00

## Les dépenses de la Direction des Archives Départementales

55 000 € en fonctionnement

En K€	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	61	55

L'enveloppe de **55 K€** prévu au BP 2017 se décompose de la manière suivante :

La numérisation, la sauvegarde des données numériques et les nouvelles technologies sont d'un montant de **31 K€**. Trois opérations sont concernées :

- 1 – les registres de l'enregistrement des hypothèques,
- 2 – autres fonds (Chanson,...),
- 3 – indexation des registres matricules de 1887 à 1921.

Ces opérations ont pour but d'intégrer des informations sur le site internet des Archives permettant un accès élargi à un plus grand public et cibler un public spécialisé sur des recherches historiques et/ou scientifiques (thèses, maîtrises,...).

Les actions culturelles et éducatives d'un montant de **12 K€** concernent :

- la publication de la lettre d'information semestrielle intitulée Histoire & patrimoine,
- les expositions, les manifestations et autres actions culturelles aux Archives départementales,
- la création graphique des nouveaux supports pour le fonctionnement du Service éducatif, dont le professeur, mis à disposition aux Archives par l'Éducation nationale, fait le lien avec les programmes d'études des collégiens, les lycéens, les professeurs et les Archives départementales de la Lozère.

L'ensemble des acquisitions d'ouvrages pour la bibliothèque Historique des Archives, abonnements et travaux de reliure de documents abîmés et de conservation de la presse représente un montant de **7 K€**.

Les frais généraux liés à l'organisation, par les Archives, de conférences historiques en 2017, ainsi qu'à la maintenance et à l'entretien dans le bâtiment des Archives représentent un montant de **5 K€**.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

45 000 € en investissement

En K€	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	45	45

La section investissement d'un montant de **45 K€** concerne :

- la restauration des minutes de notaires, des registres de l'Enregistrement et tous types et supports de documents d'archives publiques et privées,
- l'acquisition des archives liées à la première et seconde guerre mondiale ou à l'achat d'archives remarquables visant à enrichir le patrimoine lozérien,
- l'acquisition d'un appareil photo numérique professionnel avec l'ensemble des accessoires (zoom...).

**Le montant des CP 2017 pour les opérations 2017 s'élève à 45 K€ et se décompose par opération comme suit :**

Opération	Montant Total Opération	CP 2017	CP 2018
RESTAURATION ARCHIVES ET ACQUISITIONS DOCUMENTS REMARQUABLES	90 000,00	45 000,00	45 000,00
Total :	<b>90 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>



**PÔLE**  
**SOLIDARITE**  
**SOCIALE**

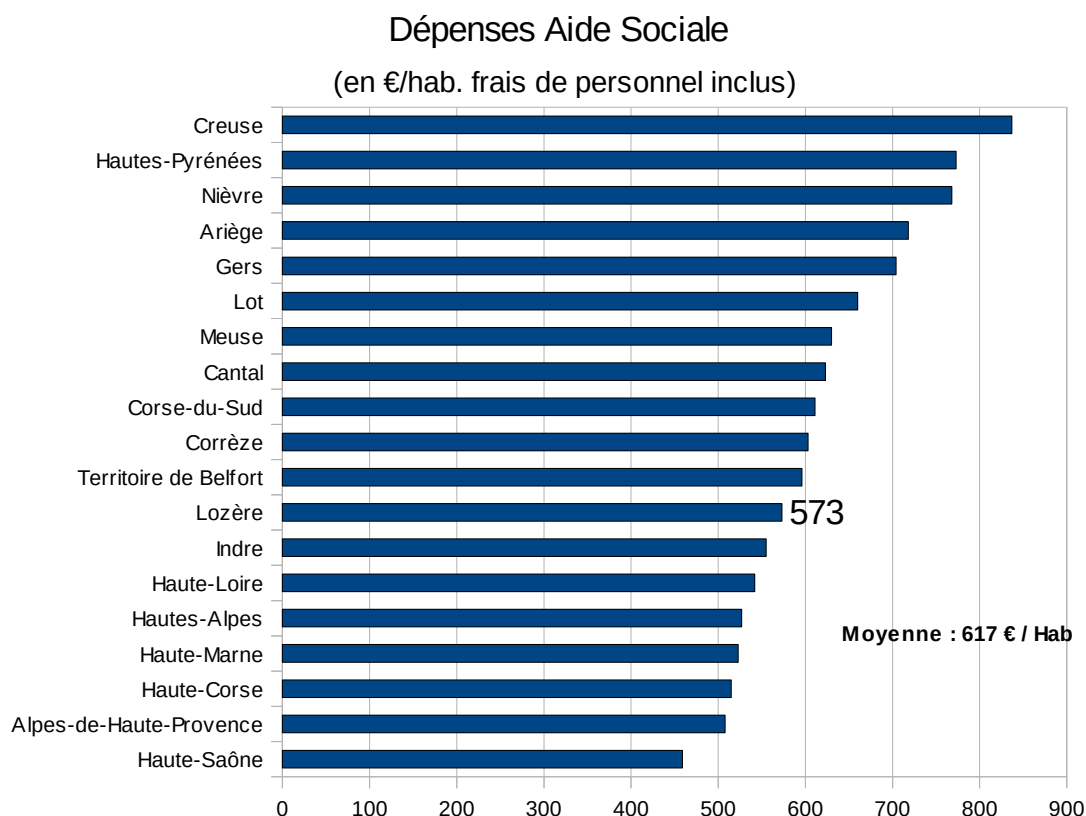
## Les dépenses de la Direction Générale Adjointe Solidarité Sociale

Évolution des dépenses d'aides sociales en K€ (tous types d'aides) :

Action sociale	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Fonctionnement	36 983	37 440	37 000	39 000
Investissement	1 492	899	2 096	1 382
<b>TOTAL</b>	<b>38 475</b>	<b>38 339</b>	<b>39 096</b>	<b>40 382</b>

Charges de personnel comprises, les dépenses d'aide sociale (chapitre 935 et 934) au budget primitif 2017 représentent un montant en section de fonctionnement de 45 871 K€, soit 46 % du total des dépenses de fonctionnement.

Elles représentaient au budget primitif 2016 une dépense de 573 € par habitant pour une moyenne de 617 €/hab pour l'ensemble des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

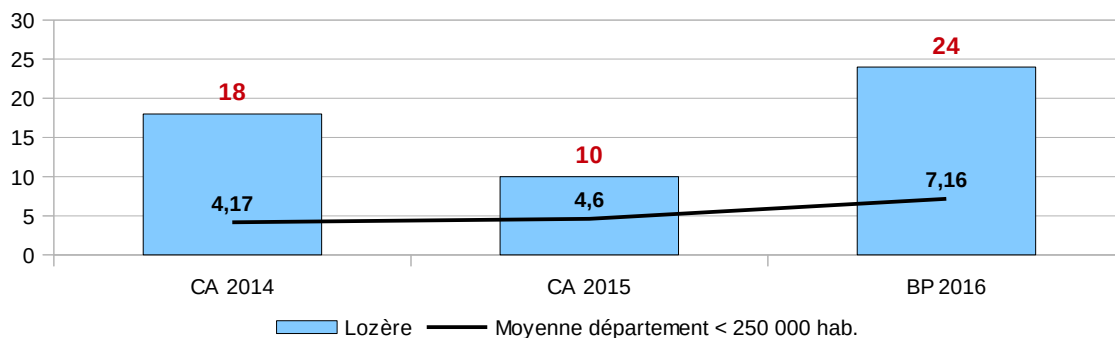


# CRÉDITS PAR DIRECTION

Quant à l'investissement, au budget primitif 2016, le Département aura consacré un montant de 24 € par habitant pour une moyenne des départements de la même strate de 7,16 € par habitant.

## Dépenses investissement en €/hab.

### - AIDE SOCIALE -



39 000 000 € en fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, le budget de fonctionnement 2017 pour l'action sociale hors charges de personnel augmente de + 2 000 000 € par rapport au budget primitif 2016, soit + 5,4 %.

Il se décompose de la façon suivante :

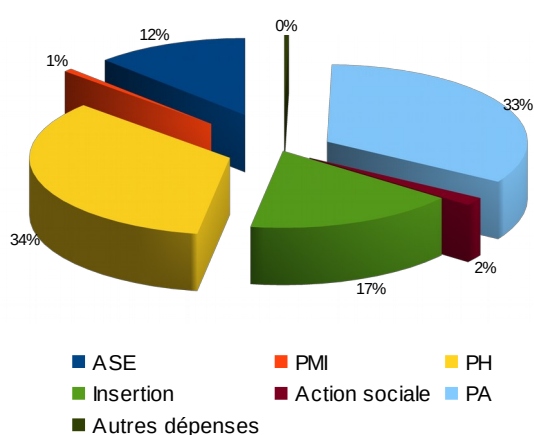
- ∞ - Aide sociale à l'enfance : 4 853 616 €,
- ∞ - Protection maternelle infantile : 286 622 €,
- ∞ - Insertion : 7 069 307 €,
- ∞ - Action sociale : 210 000 €,
- ∞ - Les personnes âgées (dont APA) : 13 043 460 €,
- ∞ - Les personnes en situation de handicap : 13 509 945 €,
- ∞ - Les autres dépenses sociales (services généraux) : 27 050 €.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

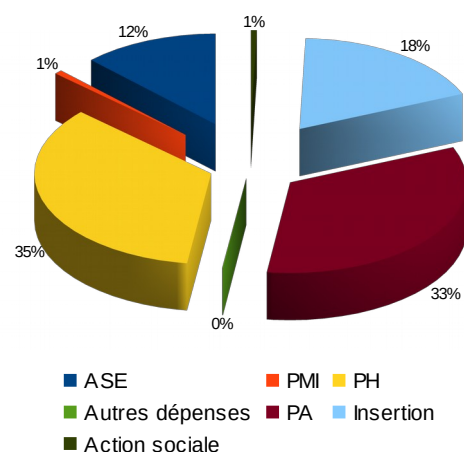
La répartition entre les services et missions varie peu par rapport au BP 2016, à noter une différence catégorie Autres due au changement liée à la réorganisation :

- les dépenses gérées par le service de la Commande publique concernant la Maison Départementale des Personnes Handicapées ont été transférées à la direction de la Maison Départementale de l'Autonomie,
- les subventions Mission Locale et Maison de l'Emploi ont basculé vers l'insertion,
- la politique démographie médicale est transférée à la Direction Générale Adjointe Solidarité Territoriale – Direction de l'Attractivité et du Développement.

Répartition par mission - BP 2016



Répartition par mission - BP 2017



## Les dépenses de la Direction du Lien Social

Cette direction pilote les missions inhérentes aux domaines de l'insertion et de l'action sociale.

### L'insertion :

7 069 307 € en fonctionnement

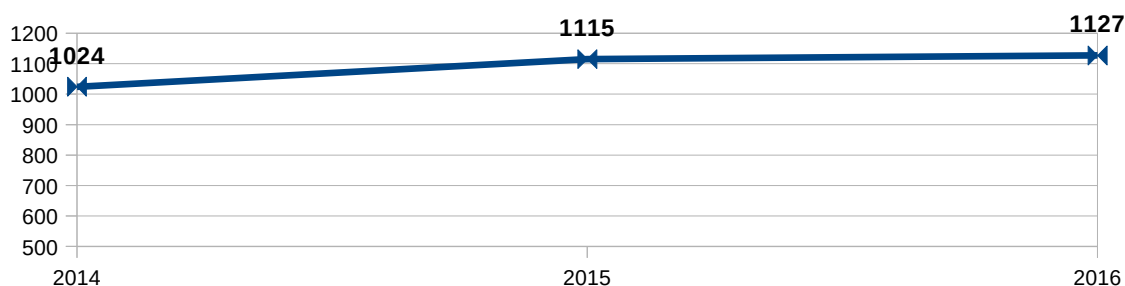
### 1) Le Revenu de Solidarité Active (rSa) : 5 758 777 €

Évolution des dépenses d'insertion :

En K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
RSA allocations forfaitaire socles	5 259	5 262	4 635	5 085
RSA allocations forfaitaires majorées	527	594	548	674
Participation État (TIPCE-RSA)	3 152	3 152	3 155	3 155
<b>TOTAL A CHARGE</b>	<b>2 634</b>	<b>2 704</b>	<b>2 028</b>	<b>2 604</b>

Le nombre d'allocataires RSA a progressé de 1 024 en 2014 à 1 115 fin 2015 pour atteindre 1 127 fin 2016 soit une augmentation de + 10% en trois ans.

Évolution du nombre d'allocataires RSA au 31/12



Même si les dépenses liées au RSA sont en augmentation, le montant consacré par habitant reste très inférieur à la moyenne des départements de la même strate, ceci est dû notamment à un nombre d'allocataires par habitant plus faible en Lozère. Le montant de la moyenne de la strate est de 120 € par habitant sur la base des budgets primitifs 2016, contre 68 € pour le département de la Lozère.

Une évolution du rSa mise en œuvre en fin d'année et issue du rapport Sirugue, portant notamment sur une stabilisation des montants versés (effet figé), pourrait entraîner une hausse sensible des allocations.

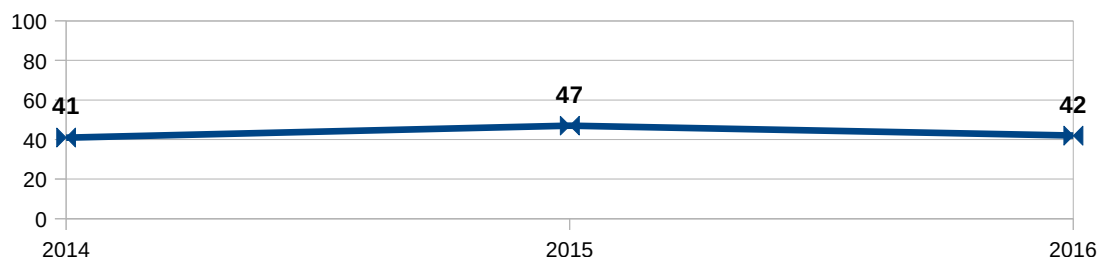
## 2) Les aides financières individuelles (AFI) : 38 000 €

Les aides financière Individuelle au titre du rSa (AFI), peuvent être accordées après examen de la situation, dans la limite d'un plafond par bénéficiaire, sur une période d'un an. En 2016, 130 aides ont été accordées pour un montant total de 41 392 €.

## 3) Les subventions contrats : 215 000 €

Les contrats aidés augmentent à partir de 2014 + 4 contrats, cette tendance se confirme en 2015 avec 47 contrats en cours à la fin 2015 soit une augmentation de + 27 % depuis 2 ans. Cependant une baisse s'est fait ressentir en 2016 et devrait perdurer en 2017.

Évolution du nombre de contrats aidés au 31/12



## 4) Les subventions aux associations : 823 760 €

Ces subventions sont versées aux associations promouvant des actions d'insertion par l'activité économique, l'accompagnement professionnel et social, le soutien dans l'accès aux soins, au logement et à la mobilité afin d'accompagner les bénéficiaires du rSa. L'enveloppe allouée en 2017 est de 823 760 € compensée en partie par le Fond de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) soit 366 000 €uros.

La loi de finance 2017, offre la possibilité de contractualiser sur 3 ans avec l'État sur les actions d'insertion, ce qui devrait permettre d'enregistrer des recettes complémentaires sur ce volet spécifique.

## 5) Les marchés – Fond social Européen : 233 770 €

Les marchés en cours concernent principalement l'aide à la mobilité et l'accès à l'emploi, le total des dépenses prévisionnelles s'élèvent à 233 770 € pour 2017 et sont compensées en partie par le Fond social Européen (FSE) à hauteur de 137 700 €.

## **Action sociale :**

210 000 € en fonctionnement

### **1) Les Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) : 30 000 €**

Cette mesure vise à aider une personne majeure dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources et ses prestations sociales. En 2016, le département a financé des mesures pour 9 bénéficiaires et 3 services mandataires.

### **2) Les différents secours et frais de transport : 38 000 €**

#### ➤ *Frais de transport*

Les aides destinées aux bénéficiaires des minima sociaux ou ressources modestes ne possédant pas de moyens de locomotions servent à couvrir des frais de transport (train, bus, taxi..) afin de favoriser l'insertion sociale ou professionnelle, l'accès aux droits ou aux soins. Elles représentent un montant de 3 000 €uros par an.

#### ➤ *Secours d'urgence*

Les aides destinées à prévenir des situations d'exclusion sociales ou professionnelles représentent un montant de 24 000 €uros. Les bénéficiaires sont confrontés à une difficulté financière importante à laquelle ils ne peuvent faire face et qui peut les précariser.

#### ➤ *Secours actions culturelles et sportives*

Ces aides ayant pour objectif de favoriser l'accès aux sports et à la culture sont versées une fois dans l'année scolaire soit une aide par personne pour une activité et représentent un montant de 11 000 €uros.

### **3) Les subventions aux associations : 17 000 €**

Cette enveloppe est dédiée au versement de diverses subventions aux associations, des individualisations sont votées en commission permanente.

### **4) Le Fonds solidarité Logement (FSL) : 125 000 €**

Le département est responsable de la solvabilité du Fonds solidarité Logement. Les éléments comptables comme la baisse du nombre de demandes permettent de stabiliser la participation du Conseil départemental à hauteur de 2016.

## Les dépenses de la Direction Enfance Famille

### L'aide sociale à l'enfance :

4 853 616 € en fonctionnement

Les dépenses de l'Aide Sociale à l'Enfance sont constituées essentiellement de la prise en charge des frais d'hébergement des mineurs et jeunes majeurs dans les MECS et les lieux de vie, soit 3 644 K€ en BP 2017 représentant 75 % du budget ASE. Ce budget ne prend pas en compte la rémunération des assistants familiaux qui accueillent des enfants à leurs domiciles, puisqu'elle est intégrée aux dépenses des ressources humaines.

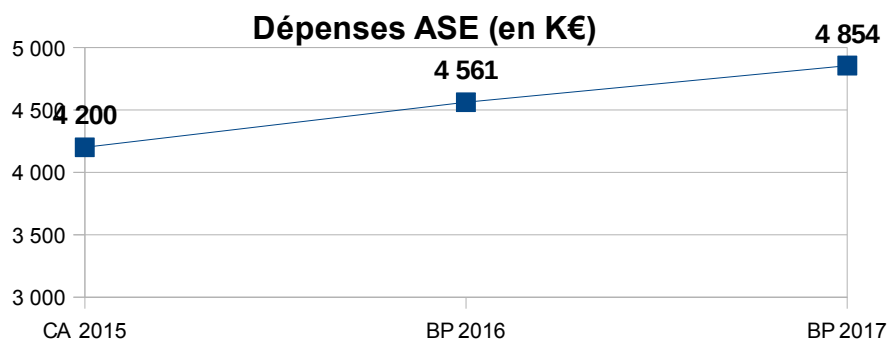
Les 25 % restants intègrent les mesures alternatives au placement (AEMO – Action Éducative en Milieu Ouvert, AED – Aide éducative à domicile, CJM – Contrat Jeune Majeur), ainsi que les interventions des Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale et la charge quotidienne des enfants confiés (argent de poche, vêture...).

Une récente disposition prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'État apportera une prise en charge des nouveaux entrés MNA (Mineurs Non Accompagnés) à hauteur de 30 %.

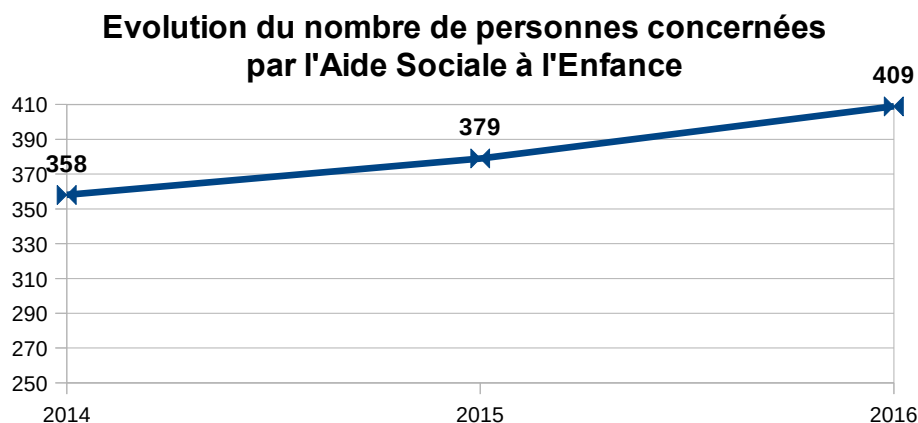
### Évolution des dépenses de l'aide sociale à l'enfance :

en K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Dépenses ASE	3 997	4 200	4 561	4 854

Les projections du Compte administratif prévisionnel 2016 mettent en évidence la progression des coûts qui a été intégrée dans le BP 2017. Cette augmentation s'explique par la hausse du nombre d'enfants confiés notamment des MNA, mais également par l'augmentation des AEMO et AED, le nombre de mesures et le prix de journée étant en croissance depuis fin 2014.







## 1) Les prestations individuelles : 1 101 806 €

### **1.1 Aides Éducative en Milieu Ouvert et à Domicile (AEMO/AED) (538 000 €)**

Ces mesures sont de deux types, administratives ou judiciaires. Elles sont formalisées par une contractualisation entre les services du département et les parents, elles peuvent être exercées par les services départementaux ou par des services extérieurs (CPEAG).

### **1.2 Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) (225 000 €)**

Les TISF interviennent sur des actions de prévention au domicile dans le cadre social ou éducatif. Ce dispositif peut être mis en place en soutien de parents en difficulté (absence temporaire, handicap...) ou dans le cadre de la protection de l'enfance pour accompagner et soutenir les compétences éducatives.

### **1.3 Allocation Mensuelle Temporaire (AMT) (100 000 €)**

Elles sont principalement destinées à soutenir des projets éducatifs, à proposer des aides aux familles en grande difficulté ou à subvenir aux besoins des enfants.

### **1.4 Secours d'urgence (48 000 €)**

Il s'agit des aides allouées pour satisfaire des besoins primaires et immédiats. Elles sont attribuées à l'issue d'une évaluation sociale tenant compte des ressources du foyer. Le RDAS en précise le montant et les conditions d'attribution. Dans le Département, ce secours peut être octroyé sous forme de bon alimentaire ou d'aide financière.

## 1.5 Bourses Jeunes Majeurs (25 000 €)

Soutien financier alloué dans le cadre d'un contrat jeune majeur, il est destiné aux jeunes jusqu'à 21 ans, lorsqu'ils éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant.

## 1.6 Visites médiatisés (61 706 €)

Prononcées par le Juge des enfants, elles peuvent être exercées par les professionnels des services du Département ou par des prestataires extérieurs.

Elles peuvent aussi être ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales dans le cadre de situations familiales complexes. La CCSS prend en charge celles ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales.

Le recours à ce dispositif s'accroît.

## 1.7 Autres prestations individuelles (104 100 €)

Ces aides individuelles permettent de financer les actes usuels des enfants pris en charge par l'ASE : Allocation habillement et argent de poche, Frais scolarité et d'internat, Actions éducatives, colonies, Frais de petits équipements, Habillement vêtements de travail, Médicaments, Fournitures scolaires, Honoraires médicaux, Transports, examens, Noël, Hospitalisations, Autres frais...

## 2) L'hébergement : 3 644 088 €

Lorsque la situation de l'enfant le nécessite, le Juge des Enfants, après évaluation peut décider de confier l'enfant au service de l'ASE et enclencher par la suite une mesure de placement qui, si elle n'ôte pas aux parents leur autorité parentale assume la responsabilité des enfants et de leur quotidien. Les placements peuvent être réalisés en Maison d'Enfants à Caractère social ou en lieux de vie et d'accueil.

En K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Maisons d'Enfants à Caractère Social	2 692	2 704	3 055	3 171
Lieux de vie et d'accueil	241	318	320	473
TOTAL	2 933	3 022	3 375	3 644

## **2.1 Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) ( 3 171 088€)**

Établissements spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté. Ils fonctionnent en internat complet ou en foyer ouvert (**2 055 000 €**).

Au total 47 places sur le territoire (établissement la Providence), inclus :

- la Pouponnière (535 438 €) : Service de garde jour et nuit d'enfants de moins de trois ans qui ne peuvent ni rester au sein de leur famille ni bénéficier d'un placement familial surveillé,
- l'Accueil d'urgence (133 650 €) : Accueil sans délai et non préparé d'un mineur confié à l'ASE, consécutif à une situation de crise et/ou un risque de danger avéré,
- l'Accueil Mère-Enfant (125 000 €) : Ce service a pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfants et qui ont besoin d'un soutien éducatif, matériel et psychologique.

- Le Sentier (**322 000 €**) : d'une capacité d'accueil de 15 places, cet établissement est spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement des MNA (Mineurs Non Accompagnés).

## **2.2 Lieux de vie et d'accueil (LDVA) (473 000 €)**

Ces établissements ont la particularité d'accueillir des petits effectifs, ce qui permet un accompagnement personnalisé. En Lozère, on compte 4 Lieux de vie et d'accueil pour une capacité de 28 places.

## **3) Les subventions et participations : 107 722 €**

Une enveloppe est allouée pour les subventions versées aux associations :

- Participant à la prévention de la marginalisation et à la facilitation de l'insertion ou la promotion sociale. Les associations concernées sont l'ALAMAFA (Association Lozérienne des Assistants maternels et Assistants familiaux agréés), CONTELOCOT, la Maison de l'Enfant et Naître et grandir.
- Assurant des missions de prévention en faveur des familles et de l'enfance, notamment dans le soutien à la parentalité. À ce titre le département a signé des conventions avec l'EPE (École des parents), le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) et le Planning Familial.
- Soutenant des actions en faveur et autour de l'enfance sur le Département.

A cela se rajoute la contribution financière versée à 119 Allo-Enfance, le montant et les modalités sont fixés par arrêté.

## La Protection Maternelle Infantile :

286 622 € en fonctionnement

Par rapport au BP 2016, on constate une augmentation d'environ 10 % des dépenses, cette hausse est liée à l'arrivée d'un nouveau médecin et au déploiement des consultations sur l'ensemble du département, entraînant de ce fait la montée en charge des achats de vaccins.

### Évolution des dépenses de protection maternelle infantile :

en K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Dépenses PMI	276	263	260	287

#### **4) Les subventions et participations : 239 822 €**

- Les crèches publiques et privées : aides pérennes versées à 11 crèches et 4 micro crèches pour un total de 360 places.
- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : aide fixée par le Règlement Départemental de l'Action Sociale (RDAS), calculé en fonction du nombre d'enfants pris en charge.
- Le Relais Assistants Maternels (RAM) : financement en année pleine d'une EJE (éducatrice de jeune enfant).
- Le Centre d'Action médical Précoce (CAMSP) : participation obligatoire selon le Code de l'action sociale et des familles, l'ARS fixe le montant chaque année par arrêté.

#### **5) Les autres dépenses : 46 800 €**

- Contrats de prestations de services – aides ménagères.
- Achats et équipements de petits matériels.
- Médicaments, honoraires médicaux, vaccins...
- Les formations des assistants maternelles : formation pratique dans les deux ans qui suivent le 1<sup>er</sup> accueil, ainsi que des formations ponctuelles telles que le secourisme.

## Les dépenses de la Direction de la Maison De l'Autonomie

*Il s'agit de la première année budgétaire sous la dénomination Maison de l'Autonomie, qui englobe les dépenses personnes âgées et handicapées.*

### Les personnes âgées :

13 043 460 € en fonctionnement (dont 9 880 000 € d'APA)

#### 1) l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 9 880 000 €

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est individuelle et attribuée en fonction d'un plan d'aide élaboré à la suite d'une évaluation sociale. Elle peut être versée aux prestataires d'aide à domicile, à l'usager (APA à domicile) ou directement à l'établissement (APA en établissement).

Le nombre de bénéficiaires de l'APA :

	2014	2015	2016
Bénéficiaires à domicile	1 235	1 291	1320*
Bénéficiaires en établissement	1 502	1 592	1600*
<b>TOTAL</b>	<b>2 737</b>	<b>2 883</b>	<b>2 920</b>

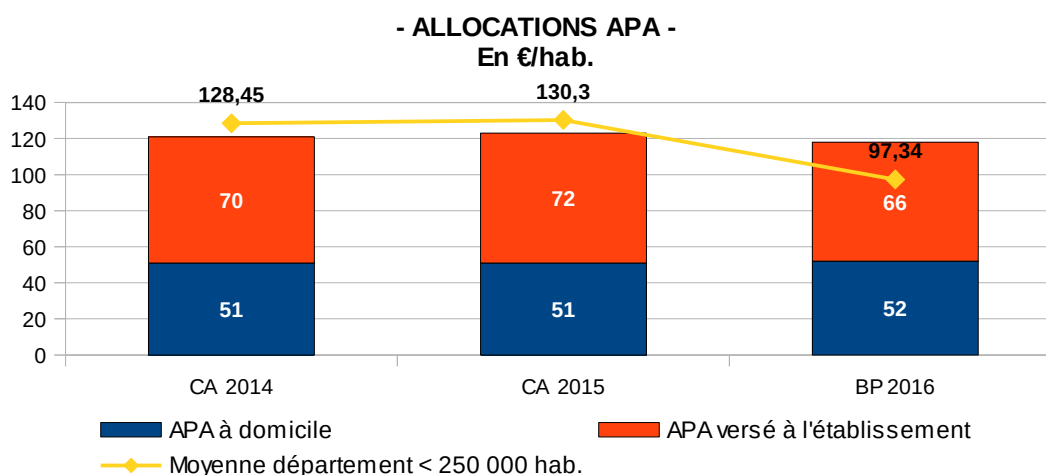
\* chiffres à consolider

Les dépenses nettes de l'APA pour le département :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Dépense effective d'APA	9 334 698 €	9 480 719 €	9 501 000 €	9 880 000 €
Concours CNSA dont APA II reçu pour une année complète(versement en n et n+)	2 997 524 €	3 298 685 €	3 233 000 €	3 233 000 €
Charge nette du Département	6 337 174 €	6 182 034 €	6 268 000 €	6 647 000 €

# CRÉDITS PAR DIRECTION

Sur la base du budget primitif 2016, les dépenses d'APA représentent un montant total de 118 €/hab pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 97,3 €/hab, dépenses qui se répartissent comme suit :



## 1.1 APA à domicile

Pour favoriser le maintien à domicile et limiter le reste à charge des bénéficiaires, l'État au travers de la loi ASV du 26 décembre 2015 est venu modifier les conditions d'attribution et de financement de l'APA.

En limitant le reste à charge et en modifiant les seuils des plans d'aide pour les désaturer et permettre de fait une augmentation de l'intervention à domicile, l'État a mécaniquement augmenté les dépenses d'APA à domicile supportées par les Départements. Ce qui explique l'augmentation du BP en 2017.

En revanche, en compensation de ces dépenses supplémentaires, un concours exceptionnel APA a été attribué dès 2016 pour que l'impact en charges nettes soit limité sur les dépenses des Départements.

Sur les bases des plans d'aide en cours, les simulations pour l'année 2017 se montent à :

En K€	CA 2015	BP 2016	BP 2017
APA à domicile - prestataires	3 950	3 960	4 100
APA à domicile – usagers	448	450	500
<b>TOTAL</b>	<b>4 398</b>	<b>4 410</b>	<b>4 600</b>

## 1.2 APA en établissement

Il s'agit de l'APA versée pour les personnes en établissement, elle concerne 1 600 bénéficiaires hébergés en Lozère ou hors département.

Conformément aux engagements pris en 2016, une revalorisation de 0,5 % de l'APA en établissement en Lozère a été consentie aux établissements.

Le Département paye en dotation globale pour l'APA des personnes en Lozère et sur facture pour les lozériens pris en charge hors du département.

Sur ces bases, le montant de l'APA en établissement se monte à :

En K€	CA 2015	BP 2016	BP 2017
APA en établissement – Dotation globale	4 724	4 730	4 900
APA en établissement – Hors Département	358	360	380
<b>TOTAL</b>	<b>5 082</b>	<b>5 090</b>	<b>5 280</b>

## 2) Prestations de services – Aide ménagères : 75 000 €

Ces prestations favorisent le maintien à domicile des personnes âgées en finançant l'intervention d'aides ménagères ou le portage de repas.

Synthèse des dépenses et nombre de bénéficiaires à domicile (au 31/12 de l'année) :

Aide ménagère	2014	2015	2016
Dépenses	100 381	83 964	74 435
Bénéficiaires	33	32	30

On remarque une baisse importante du nombre de bénéficiaires des aides ménagères PA, ce résultat est dû à un travail de régulation sur l'éligibilité des personnes.

## 3) L'aide sociale à l'hébergement : 2 750 000 €

Le département prend en charge les frais d'hébergement en établissement des personnes âgées ne disposant pas de ressources suffisantes pour s'acquitter des frais de séjour.

30 établissements pour personnes âgées sur le département qui totalisent 1 694 places pour 279 bénéficiaires de l'aide sociale payées en 2016.

Une revalorisation de + 0,5 % de l'aide sociale à l'hébergement en Lozère a été consentie aux établissements.

Synthèse du budget de l'hébergement PA :

En K€	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Frais de séjour en établissement – Personnes âgées	2 752	2 403	2 750

#### 4) **La prévention et l'accompagnement des publics : 294 460 €**

De nombreux dispositifs existent pour accompagner la personne âgée et ses aidants, en recherchant une prise en charge coordonnée.

##### **4-1 La prévention**

###### ➤ La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie

Dans le cadre de la loi ASV, il a été acté la mise en place d'une Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie ayant vocation à élaborer, mettre en œuvre et suivre un programme coordonné d'actions de prévention à destination des personnes âgées.

Les actions financées dans ce cadre seront remboursées par les fonds versés par la CNSA, les dépenses inscrites sont ainsi sans effet sur le budget départemental. Le montant total s'élève à 145 500 € dont 13 231 € de forfait autonomie versé à la Résidence autonomie « Piencourt » et 22 600 € d'actions de prévention proposées par Le Centre local d'information et de coordination (CLIC). Ce dispositif finance diverses actions visant à soutenir les aidants familiaux s'occupant dans les actes de la vie quotidienne d'une personne âgée dépendante.

##### **4-2 L'Accompagnement et la prise en charge des publics**

###### ➤ La MAIA

Le dispositif MAIA (Méthode d'Action pour l'intégration des services d'aides et de soins dans le champs de l'Autonomie) est mis en œuvre sur l'ensemble du territoire de la Lozère. Il est en lien étroit avec l'ensemble des acteurs médico-sociaux du territoire et vise à améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et des personnes âgées en perte d'autonomie. L'enjeu est de réduire les difficultés rencontrées par les malades et leurs familles et d'éviter l'épuisement, de par la complexité de la situation. Ce dispositif est intégralement subventionné par l'ARS à hauteur de 340 000 €, qui inclut le financement d'un poste de pilote et de 4 gestionnaires de cas.

Les différentes dépenses liées à ce dispositif sont affectées aux directions concernées. Les dépenses rattachées à la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale sont estimées à 51 000 € pour 2017.



## ➤ Modernisation et Professionnalisation des services d'aides à domicile

Le Département et la Caisse Nationale de la Solidarité et de l'Autonomie (CNSA) ont signé, le 28 août 2015, un accord-cadre pour moderniser les services d'aide à domicile. Cette collaboration permet de cofinancer diverses actions dans les services d'aide à domicile pour améliorer la qualité de la prise en charge à domicile des personnes. Les dépenses s'élèveraient à 97 960 € et seront compensées à 52 % par la CNSA.

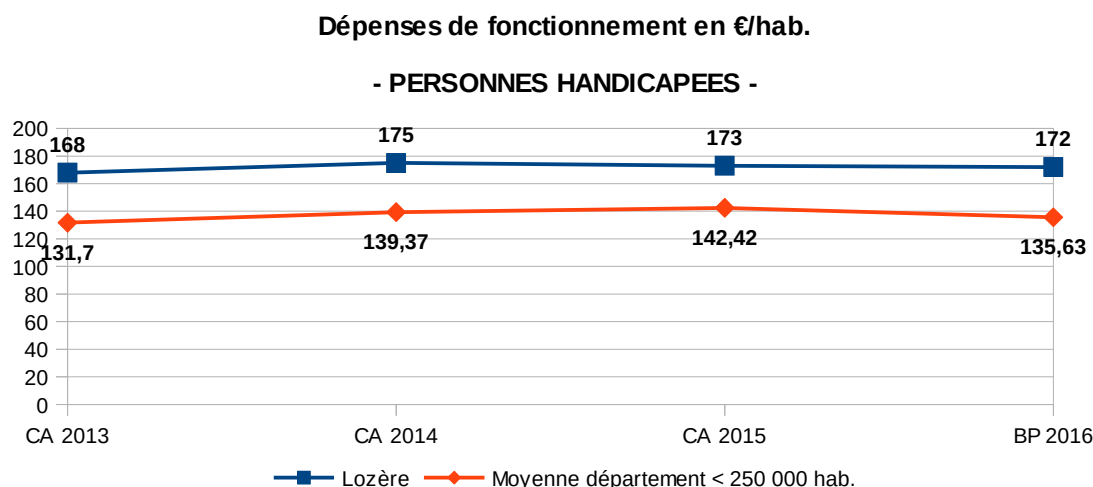
### 5) Les subventions et autres dépenses diverses : 44 000 €

Au travers de ses compétences, le Conseil départemental attribue des subventions pour mener des actions sur l'ensemble du territoire. Le montant total s'élève à 44 000 €, dont 11 600 € d'enveloppe allouée au versement de subventions aux associations réalisant sur l'ensemble du territoire des actions en faveur des personnes âgées. Les montants des subventions accordées seront individualisées en commission permanente durant l'année.

### Les personnes en situation de handicap :

13 509 945 € en fonctionnement (dont 4 467 000 € de PCH et ACTP)

De manière générale, l'ensemble des dépenses consacré aux personnes handicapées représentait au budget primitif 2016 un montant de 172 € par habitant pour une moyenne des départements de la même strate de 135,6 €/hab.

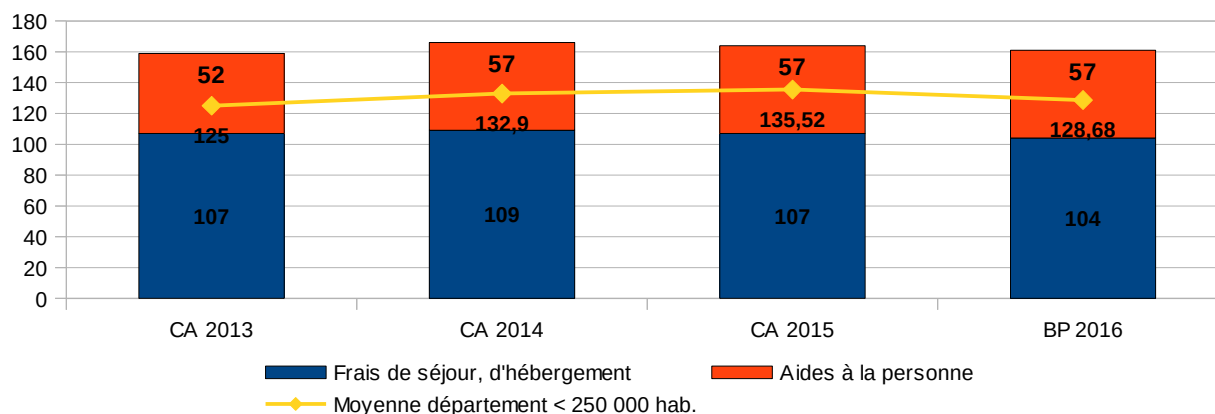


# CRÉDITS PAR DIRECTION

Pour la Lozère, la dépense par habitant se décompose en 104 €/habitant de frais de séjour et d'hébergement et 57 €/habitant d'aides directes à la personne.

## Dépenses fonctionnement en €/hab.

### - PERSONNES HANDICAPEES -



## 1) Les prestations individuelles : 4 470 000 €

Il s'agit des prestations individuelles attribuées à une personne en situation de handicap.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
DEPENSES ACTP	894 768	883 752	832 948	786 383	790 000	750 000
DEPENSES PCH	3 024 426	3 143 560	3 536 884	3 478 226	3 552 000	3 717 000
<b>Sous total</b>	<b>3 919 194</b>	<b>4 027 312</b>	<b>4 369 832</b>	<b>4 264 609</b>	<b>4 342 000</b>	<b>4 467 000</b>
CONCOURS PCH RECU POUR UNE ANNEE COMPLETE (Versement en n et n+)	1 043 950	949 011	939 420	938 109	872 000	872 000
<b>Sous total</b>	<b>1 043 950</b>	<b>949 011</b>	<b>939 420</b>	<b>938 109</b>	<b>872 000</b>	<b>872 000</b>
<b>CHARGE POUR LE DEPARTEMENT</b>	<b>2 875 244</b>	<b>3 078 301</b>	<b>3 430 412</b>	<b>3 326 500</b>	<b>3 470 000</b>	<b>3 595 000</b>

## 1.1 La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

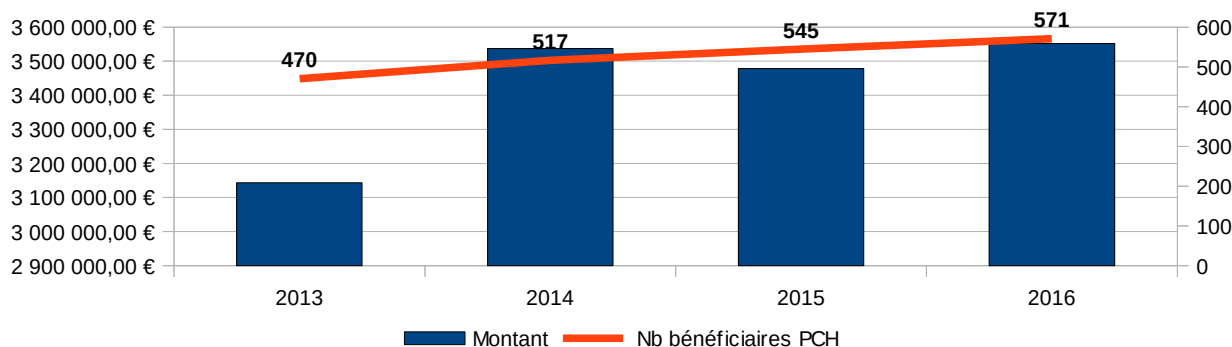
La PCH est destinée à compenser les conséquences du handicap des personnes résidant à domicile, en établissement ou en famille d'accueil agréée.

Le nombre de bénéficiaires et le montant des prestations payées au titre de la PCH reste en augmentation depuis sa mise en place en 2010. Cette évolution est constatée au niveau national.

	2013	2014	2015	2016
Bénéficiaires PCH	470	517	545	571

### Evolution du montant versé pour la PCH

Par nombre de bénéficiaires



## 1.2 L'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)

Le dispositif de l'allocation compensatrice est remplacé par celui de la prestation de compensation du handicap. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, seules les personnes déjà bénéficiaires de l'allocation compensatrice peuvent en demander le renouvellement.

	2013	2014	2015	2016
Bénéficiaires ACTP	122	117	109	104

Concernant l'ACTP, on constate une diminution progressive des bénéficiaires : 109 en 2015 à 104 en 2016.

Depuis la mise en place de la PCH, les nouvelles demandes d'allocation de compensation adressées à la MDPH ne portent que sur la PCH. Les bénéficiaires de l'ACTP peuvent continuer à bénéficier de cette allocation ou opter pour la PCH. S'ils optent pour la PCH, ce choix est définitif. L'ACTP est ainsi vouée à disparaître au bénéfice de la PCH.

## 1.3 Prestations de services – Aide ménagères

Le département finance l'intervention d'aides ménagères ou le portage de repas à domicile. En 2016, on comptait 3 bénéficiaires pour un montant de 4 000 €. Le montant inscrit au BP 2017 est de 3 000 €.

## 2) L'aide sociale à l'hébergement : 8 520 000 €

Le département prend en charge les frais d'hébergement en établissement des PH adultes ne disposant pas de ressources suffisantes pour s'acquitter des frais de séjour.

26 établissements pour personnes handicapées sur le département totalisent 1 239 places pour 258 bénéficiaires de l'aide sociale payés en 2016.

Synthèse du budget de l'hébergement PH :

En K€	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Frais de séjour en établissement PH	8 267	8 437	8 233	8 750	8 520

Le BP 2017 inclut l'impact de la mesure nouvelle, l'ouverture en année plein de l'Unité Personnes Handicapées Vieillesse (PHV) de 10 places d'accueil dont 7 maximum pris en charge par le département pour un financement de 250 000 €.

## 3) Les subventions et participations : 514 445 €

### 3.1 SAMSAH et SAVS

Les services d'accompagnement médico-sociaux pour adulte handicapé (SAMSAH) comptent 16 places, dont 3 places supplémentaires, pris en compte sur le BP 2017 pour un montant de 276 226 €. Les services d'accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S) totalisent 18 places, pour une participation du département à hauteur de 143 569 €. Ces deux services contribuent à la réalisation du projet de vie des PH à domicile par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, scolaires ou professionnels et facilitant leur accès aux services de la collectivité.

### 3.2 Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)

Les Groupes d'Entraide Mutuelle ont pour objectif de rassembler leurs membres pour s'entraider, prévenir et lutter contre l'isolement des personnes en souffrance psychique. Une convention est signée pour l'attribution de 20 000 € pour le Groupe d'Entraide Mutuelle de Modestine et 20 000 € pour le Groupes d'Entraide Mutuelle Lozère, soit 40 000 € inscrits au BP 2017.

### **3.3 Les subventions aux associations**

Une enveloppe d'un montant de 4 650 €uros est allouée au versement de subventions aux associations, pour mener des actions en faveur des PH et de leurs familles.

### **3.4 Participation MDPH**

La convention conclue entre le GIP MDPH et le Conseil départemental, précise les missions et responsabilités réciproques, notamment dans les mises à dispositions de personnel concourant aux missions. La participation du département est stabilisée à 50 000 €.

### **4) Autres dépenses : 5 500 €**

Les autres dépenses inscrites s'élèvent à 5 500 €, dont 5 000 € de formation pour l'accueil familial, cette disposition est intégrée dans la loi ASV et porte sur l'obligation de formation avant agrément des familles d'accueil.

## **Les autres dépenses sociales :**

27 050 € en fonctionnement

En K€	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Services généraux	212	117	136	140	27

Pour l'année 2017, les crédits inscrits sont en baisse par rapport au BP 2016. Cette diminution s'explique par une nouvelle répartition des dépenses. Une partie est désormais rattachée aux différentes directions concernées selon les dépenses afin de permettre une meilleure lisibilité du budget global (dépenses concernées décrites en page 3 – les dépenses de la Direction de la Solidarité Sociale).

1 382 099 € en investissement

En K€	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	2 599	1 492	899	2 096	1 382

**Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent à 665 K€** au titre des opérations sur :

- l'AP 2013, 60 K€ pour l'EHPAD de Nasbinals,
- les AP 2015, 22 K€ pour la crèche d'Aumont Aubrac et 574 K€ pour les travaux de réhabilitation des EHPAD de Aumont et Le Bleymard.
- l'AP 2016, 9 K€ pour l'investissement courant des crèches.

**Le montant des CP 2017 pour les nouvelles opérations 2017 s'élève à 717 K€ et se décompose par opération comme suit :**

Opération	Montant Total Opération	CP 2017	CP 2018	CP 2019
EHPAD CHANAC – Tranche complémentaire	376 163,00	376 163,00	0,00	0,00
EHPAD LANGOGNE – Tranche complémentaire	1 015 154,34	341 154,00	337 000,34	337 000,00
<b>Total :</b>	<b>1 391 317,34</b>	<b>717 317,00</b>	<b>337 000,34</b>	<b>337 000,00</b>

# RESSOURCES INTERNES

## Les dépenses de la Direction Adjointe des Ressources Humaines,

*29 957 000 € en fonctionnement*

Les dépenses de personnel pour le budget principal ont évolué de la manière suivante :

En K€	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	29 483	29 957

**Conformément aux orientations budgétaires 2017, il est proposé une enveloppe budgétaire d'un montant de 29 957 K€ (contre 29 483 K€ au budget primitif 2016, 29 713 K€ avec les décisions modificatives 2016).**

Ce budget prend en compte notamment pour un effectif constant par rapport à 2016 :

- ∞ - les avancements d'échelon,
- ∞ - l'évolution du point d'indice de + 0,6 % au 1 février 2017,
- ∞ - les remplacements des congés maternité ou maladie, des départs à la retraite, limités à certains postes spécifiques, besoins saisonniers.

Les cotisations patronales évolueront en 2017 de la manière suivante :

IRCANTEC	Part patronale TA	De 4,08 % à 4,20 %
	Part patronale TB	De 12,35 % à 12,55 %
Cotisation vieillesse régime général	Part patronale Vieillesse (dans la limite du plafond de la sécurité sociale)	8,55 % (identique à 2016)
	Part patronale Vieillesse (sur la totalité de la rémunération)	De 1,85 % à 1,90 %
CNRACL	Part patronale	De 30,60 % à 30,65 %

A noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le salaire minimum de croissance (SMIC) horaire est revalorisé de + 0,93 % pour s'établir à 9,76 € (au lieu de 9,67 € au 1<sup>er</sup> janvier 2016), soit 1 480,27 € mensuels (au lieu de 1 466,62 €).

**Le budget est proposé à effectif constant. Quant aux remplacements, ils devront être analysés au cas par cas en fonction de la durée d'absence, du type de poste et de la possibilité ou non d'assurer la continuité du service en adaptant l'organisation.**

Pour 2017, il est prévu au tableau des effectifs présenté au vote de l'Assemblée le 16 décembre 2016, 670 postes auxquels il convient d'ajouter 42 assistants familiaux, soit 712 postes.



# CRÉDITS PAR DIRECTION

Hors assistants familiaux, la répartition par catégories d'emploi reste identique à l'année 2016, à savoir :

- catégorie A : 14 %
- catégorie B : 29 %
- catégorie C : 57 %

De même que la répartition par filière, à savoir :

- filière technique : 58 %, soit 390 postes,
- filière administrative : 27 %, soit 184 postes,
- filières médicales et sociales : 13 %, soit 84 postes,
- filière culturelle : 2 %, soit 12 postes.

Les crédits inscrits permettront la rémunération des agents départementaux figurant sur l'état des personnels (postes autorisés, pourvus et non pourvus) qui sera annexé au budget primitif.

## Différence entre le total budgétaire 2016 (BP + DM) et le BP 2017

Rémunérations et charges de personnel	2016 – BP + DM	2017 – BP	Différence
<b>Personnel titulaire</b>	<b>16 382 593</b>	<b>16 769 637</b>	<b>387 044</b>
<b>Assistants familiaux</b>	<b>1 075 742</b>	<b>1 065 352</b>	<b>-10 390</b>
<b>Personnel non titulaire</b>	<b>1 309 271</b>	<b>1 303 780</b>	<b>-5 491</b>
<b>Autres</b>	<b>10 944 958</b>	<b>10 818 230</b>	<b>-126 728</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29 712 564</b>	<b>29 957 000</b>	<b>244 436</b>
			<b>0,8%</b>

Je vous propose que nous arrêtions, conformément au tableau ci-après, le montant des indemnités et des barèmes des frais de déplacement et d'hébergement à verser aux membres de l'assemblée départementale en 2017, étant précisé que les montants des indemnités kilométriques et frais d'hébergement évoluent selon les barèmes fixés par arrêté ministériel pour les personnels de la fonction publique territoriale :

### Indemnités de fonction

Président du Conseil départemental	135 % de l'indice 1015
Vice-présidents ayant délégation	52 % de l'indice 1015
Membres de la commission permanente	38 % de l'indice 1015

### Indemnités kilométriques :

Puissance véhicule	de 0 à 2 000 km	de 2001 à 10 000 km	> 10 000 km
de 5 CV et moins	0,25 €	0,31 €	0,18 €
de 6 à 7 CV	0,32 €	0,39 €	0,23 €
de 8 CV et plus	0,35 €	0,43 €	0,25 €

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Barème des frais d'hébergement :

	Province/Paris	PARIS (dépassement autorisé)	Province (dépassement autorisé)
Repas	15,25 €	100 %	50 %
Nuitée	60,00 €	100 %	30 %
Journée	90,50 €		

## Les dépenses de la Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances

### Service des Affaires Financières et Assemblées

5 391 996,31 € en fonctionnement

En K€	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	4 960	5 392

Les crédits de fonctionnement du service Affaires Financières et Assemblées se répartissent principalement comme suit :

- ∞ - les intérêts des emprunts départementaux : 1 600 K€,
- ∞ - les subventions d'équilibre des trois budgets annexes représentant un montant prévisionnel total de 1 239 K€,
- ∞ - les PED fonctionnement : 800 K€,
- ∞ - le reversement au titre du fonds de péréquation DMTO : 331 K€,
- ∞ - le CAUE : reversement de la Taxe d'Aménagement pour 86 K€,
- ∞ - les provisions pour créances éteintes, litiges ou contentieux : 155 K€,
- ∞ - 6 K€ pour les frais engagés par les Assemblées.

6 722 983,52 € en investissement

Les crédits d'investissement gérés en AP de la Direction des Finances et du Budget :

- ∞ - le solde de la taxe d'électricité 2016 au SDEE (montant 2016 : 342 K€ dont 228 K€ déjà versés).

Un crédit de 6 609 K€ est inscrit en crédits de paiement hors AP dont notamment :

- ∞ - 6 341 K€ pour le capital des emprunts à rembourser,
- ∞ - 190 K€ pour les créances des communes et structures intercommunales,
- ∞ - 58 K€ pour les avances remboursables (Ecole forestière de Javols et Fromagerie des Cévennes),
- ∞ - 20 K€ pour les provisions concernant les garanties d'emprunts.

## Les dépenses de la Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique

### Service des Bâtiments Départementaux

978 043 € en fonctionnement

En K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	683	1 158	1 482	978

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2017 prend en compte les dépenses en matière de mise aux normes et de sécurité ainsi que l'entretien croissant de 80 sites répartis sur tout le département.

La diminution des crédits en 2017 correspond en partie au transfert du secteur « Patrimoine », géré jusque-là par le service Bâtiments à la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale soit 509 K€.

Ce budget 2017 est un budget de continuité destiné à poursuivre les actions engagées par la collectivité pour entretenir le patrimoine immobilier départemental.

5 022 487 € en investissement

En K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	3 027	4 558	3 991	5 022

Au titre des crédits de paiement, le budget primitif 2017 acte les engagements déjà pris les années précédentes en les ajustant aux réalités de déroulement des opérations.

### **Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2017 à 3 921 K€ au titre des AP 2016 et antérieures.**

Ils concernent essentiellement les opérations suivantes :

- ∞ - Aménagement de l'accessibilité des bâtiments d'enseignement (319 K€),
- ∞ - Aménagement du collège de Meyrueis (56 K€),

## CRÉDITS PAR DIRECTION

- ∞ - Collège de St Chély concernant la rénovation thermique (1 963 K€),
- ∞ - Rénovation de bâtiments (1 416 K€) dont 1 260 K€ pour les bâtiments administratifs et 156 K€ pour les travaux d'accessibilité,
- ∞ - Aménagement de bâtiments de la route (167 K€) et d'enseignement (8 K€).

Le montant des engagements pris par le département au titre des bâtiments sur les années antérieures se décompose comme suit :

En K€	2017	2018	2019	2020	2021
<b>AP 2016 et antérieures</b>	3 921	3 100	4 413	2 477	1 074

**Le montant des CP 2017 pour les nouvelles opérations 2017 s'élève à 1 101 K€ et se décompose par opération comme suit :**

Opérations	Montant total opération	2017	2018	2019	2020
GESTION CENTRALISEE DES BATIMENTS	525 000,00	175 000,00	350 000,00		
ACCESSIBILITE BATIMENTS ENSEIGNEMENTS	1 349 100,00	19 700,00	489 200,00	678 100,00	162 100,00
MAINTENANCE BATIMENTS ENSEIGNEMENTS	124 400,00	124 400,00			
RENOVATION BATIMENTS ENSEIGNEMENTS	140 000,00	140 000,00			
MAINTENANCE BATIMENTS INSTITUTIONNELS	100 800,00	100 800,00			
RENOVATION BATIMENTS INSTITUTIONNELS	425 700,00	425 700,00			
MAINTENANCE BATIMENTS ROUTES	100 800,00	100 800,00			
RENOVATION BATIMENTS ROUTES	14 758,00	14 758,00			
Total	<b>2 780 558,00</b>	<b>1 101 158,00</b>	<b>839 200,00</b>	<b>678 100,00</b>	<b>162 100,00</b>

Le patrimoine immobilier départemental représente une surface bâtie constituée pour l'essentiel de bâtiments très anciens et pour lesquels de lourds travaux d'investissements sont à réaliser.

## Les dépenses de la Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique. Mission Affaires Juridiques

42 500 € en fonctionnement

En K€	BP 2017
<b>TOTAL</b>	42,5

La Mission Affaires Juridiques est chargée de gérer les procédures contentieuses et assiste l'ensemble des services de la collectivité dans les affaires pré-contentieuses.

A ce titre, elle supporte les charges inhérentes à cette mission dont notamment les frais de représentation, les condamnations, les recours indemnitaires, et les protocoles transactionnels.

Elle est également chargée du suivi des délégations de service public, par voie de conséquence elle prend en charge les frais inhérents, tels que le conseil extérieur spécialisé et les frais liés à la fin des contrats.

## Les dépenses de la Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique Service de la Commande Publique Mission Achats et Moyens

1 172 100 € en fonctionnement

En K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	1 768	1 280	1 286	1 172

L'enveloppe 2017 proposée s'élève à 1 172 100 € soit une diminution de – 8,86 % par rapport au budget primitif 2016.

Afin d'optimiser la gestion des bâtiments départementaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, c'est le service des bâtiments qui va gérer les crédits de combustibles ; fioul, granulés de bois, (d'où la baisse de 90 000 €).

De même, les crédits relatifs aux équipements de protections individuels (EPI), sont désormais gérés par les Ressources humaines (d'où la diminution de 11 000 €).

Des économies ont été réalisées grâce aux nouveaux marchés d'assurance (-14 900 €), aux diminutions des dépenses d'affranchissement (-10 000 €) et des frais d'impression (-10 000 €).

Par contre, les crédits alloués aux déménagements ont été augmentés (+ 28 000 €), compte tenu du regroupement de certains services départementaux dans l'ensemble immobilier dit du Lion d'Or.

	BP 2016	BP 2017	Différence
Combustibles et carburants	150 000,00 €	60 000,00 €	-90 000,00 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	105 000,00 €	105 000,00 €	0,00 €
Habillement et vêtements de travail	72 000,00 €	61 000,00 €	-11 000,00 €
Fournitures administratives	61 000,00 €	61 000,00 €	0,00 €
Contrats de prestations de services	18 000,00 €	18 000,00 €	0,00 €
Locations et charges locatives			0,00 €
Entretien et réparations	5 700,00 €	4 700,00 €	-1 000,00 €
Assurances	248 500,00 €	233 600,00 €	-14 900,00 €
Documentation générale et technique	40 000,00 €	30 000,00 €	-10 000,00 €
Autres frais divers	5 000,00 €	4 000,00 €	-1 000,00 €
Publicité, publications, relations publiques	58 300,00 €	48 300,00 €	-10 000,00 €
Transports de biens et transports collectifs	2 000,00 €	30 000,00 €	28 000,00 €
Frais d'affranchissement	135 000,00 €	125 000,00 €	-10 000,00 €
Frais de nettoyage des locaux	290 000,00 €	295 000,00 €	5 000,00 €
Autres (charges parkings, franchises responsabilité civile..)	95 500,00 €	96 500,00 €	1 000,00 €
	<b>1 286 000,00 €</b>	<b>1 172 100,00 €</b>	<b>-113 900,00 €</b>

## CRÉDITS PAR DIRECTION

70 000 € en investissement

En K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	79	64	71	70

Le budget d'investissement 2017 pour le service des Moyens généraux est en baisse de -1 K€ par rapport au BP 2016 pour s'établir à 70 K€. La baisse est effectuée sur la ligne matériel et outillage.

Le montant des CP 2017 concerne deux opérations et se décompose comme suit :

Opération	Montant Total Opération	CP 2017	CP 2018	CP 2019
MATERIEL D'ADMINISTRATION	120 000,00	40 000,00	40000	40000
MATERIELS ET OUTILLAGE	90 000,00	30 000,00	30000	30000
Total :	<b>210 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>



## Les dépenses de la Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique Service de la Commande Publique Mission Marchés Publics

45 000 € en fonctionnement

En K€	CA 2015	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	78	88	45

Le budget 2017 de la mission marchés publics est réduit compte tenu de la nouvelle organisation et porte désormais uniquement sur les frais d'insertion publicitaire.

70 000 € en investissement

En K€	CA 2015	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	57	65	70

### **Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2017 à 31,5 K€ au titre de l'AP 2015 pour les frais d'insertion.**

Le montant des CP 2017 pour les opérations 2017 s'élève à 38,5 K€ et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant Total Opération	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Frais insertion bâtiments institutionnels AP2017	24 000,00	6 000,00	9 000,00	9 000,00
Frais insertion bâtiments scolaires AP2017	32 000,00	8 000,00	12 000,00	12 000,00
Frais insertion réseaux et infrastructures AP2017	102 500,00	24 500,00	39 000,00	39 000,00
Total :	<b>158 500,00</b>	<b>38 500,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>

## Les dépenses de la Direction adjointe en charge des Systèmes d'Information et Télécommunications

**694 000 € en fonctionnement**

En K€	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	<b>704</b>	<b>694</b>

Le budget de fonctionnement de la direction Adjointe en charge des Systèmes d'Information et des Télécommunications est en baisse par rapport au BP 2016 de – 1,4 %.

Dans la continuité des efforts réalisés depuis plusieurs années et afin de maîtriser les coûts de fonctionnement, la mise en place d'un réseau fibre optique (réseau MAN haut débit) sur Mende à permis de réaliser des économies pour les frais de télécommunications.

En revanche, les frais de maintenance continuent d'augmenter compte tenu de la hausse régulière des contrats de maintenance, de la mise en place de nouveaux modules applicatifs et de la prise en charge de nouveaux équipements informatiques (maintenance du réseau fibre optique, maintenance de la salle informatique).

Article	Libellé Article / Nature	Montant proposé 2016	Montant proposé 2017
6156	Maintenance	330 000,00 €	357 800,00 €
6135	Locations mobilières	95 000,00 €	93 000,00 €
6188	Autres frais divers	25 000,00 €	13 000,00 €
61558.1	Entretien du matériel informatique	10 000,00 €	6 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	6 500,00 €	6 700,00 €
6241.2	Frêts et transports administratifs - Informatique	1 000,00 €	500,00 €
6262	Frais de télécommunications	190 000,00 €	166 000,00 €
6568	Autres participations	39 000,00 €	43 000,00 €
6568	Autres participations	5 000,00 €	5 000,00 €
60632.1	Autres fournitures - Informatique	2 000,00 €	3 000,00 €
		<b>703 500,00 €</b>	<b>694 000,00 €</b>

**573 000 € en investissement**

En K€	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	<b>500</b>	<b>573</b>

Le budget d'investissement la direction Adjointe en charge des Systèmes d'Information et des Télécommunications augmente de 73 K€ par rapport au budget 2016.

**Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent à 160 K€ au titre de l'opération 2016 « Dématérialisation des dossiers de la Maison Départementale de l'Autonomie ». Une augmentation et un rephasage des crédits de cette opération ont été votés le 16 décembre 2016 à hauteur de 100 000 Euros. Il convient maintenant d'intégrer cette somme au BP 2017. Ce montant sera remboursé au Département par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.**

**S'ajoutent les crédits de paiement 2017 de l'AP ouverte de manière exceptionnelle le 16 décembre 2016 et qui se décomposent ainsi:**

Opération	Montant Total Opération	2017	2018
PROJETS METIERS	333 000,00	154 000,00	179 000,00
EQUIPEMENTS COLLEGES	60 000,00	60 000,00	
INFRASTRUCTURE POSTES DE TRAVAIL	496 000,00	199 000,00	297 000,00
<b>Total :</b>	<b>889 000,00</b>	<b>413 000,00</b>	<b>476 000,00</b>

Le total des crédits investissement s'élève à 573 K€ (160 K€ sur AP2016 et 413 K€ sur AP 2017).

Pour l'opération collèges, les 60 K€ annuels prévus permettront de financer les besoins de renouvellement du parc des collèges en particulier les serveurs et les équipements réseaux qui deviennent obsolètes sur les 13 établissements.

Pour l'opération infrastructure, un effort particulier sera fait pour le renouvellement des postes de travail des agents à hauteur de 100 K€ par an. En 2018, le remplacement des infrastructures de stockage devra être mené à bien.

Principaux projets d'infrastructure :

- renouvellement des postes de travail des utilisateurs,
- renouvellement des équipements réseaux sur les sites de Mende,
- remplacement des serveurs de bases données,
- remplacement de l'infrastructure de stockage en 2018.

Pour les projets métiers, nous continuerons le projet de mise à niveau du logiciel IODAS qui permet de gérer la quasi-totalité des aides du secteur social.

Un outil de pilotage sera mis en œuvre fin 2017 pour gérer au mieux les dépenses du secteur Ressources Humaines.

Principaux projets métiers :

- changement de version de IODAS,
- poursuite du projet de dématérialisation du processus financier,
- changement de version majeur de Coriolis, l'outil de gestion financière (2018),
- mise en place d'un outil de pilotage RH.

**CABINET,  
COMMUNICATION  
ET PROTOCOLE**

## Les dépenses du Service du Cabinet

60 000 € en fonctionnement

En K€	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	60	60

Pour le budget primitif 2017, les dépenses du service du Cabinet sont maintenues à un niveau identique au budget primitif 2016 soit un montant de 60 000 €.

## Les dépenses du Service de la Communication

475 000 € en fonctionnement

En K€	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	497	475

Le service Communication informe les Lozériens et les agents sur les actions du Département, réalise des outils et des supports de communication pour le Département et mène des actions de promotion pour renforcer l'attractivité du territoire et apporter plus de visibilité au département.

Des économies substantielles ont été réalisées grâce à l'internalisation du magazine Couleurs Lozère. Ces crédits ont été réorientés vers une communication événementielle plus importante à l'extérieur des limites départementales selon la volonté de la nouvelle majorité, ainsi que vers un renforcement du plan média (insertions presse).

Côté événementiel, en 2017, de nouveaux événements d'envergure se profilent.

Sont d'ores et déjà inscrits sur le calendrier des manifestations 2017 :

- Manifestation de promotion du territoire « La Lozère pousse le bouchon », place Bellecour à Lyon en mai.
- Présence à la Foire de Lozère en juin.
- Participation renforcée au SIA avec un stand encore plus grand au regard de la demande des producteurs.
- Participation aux Assises de la Randonnée et des activités de pleine nature en mai à Mende.
- Passage du Tour de France pendant l'été en Lozère.
- Enfin, une grande campagne d'affichage à portée régionale est programmée dans les villes de Toulouse et Marseille (avec en visuel les ambassadeurs et le nouveau slogan) ce qui majore le montant dédié aux insertions médias sur l'année.

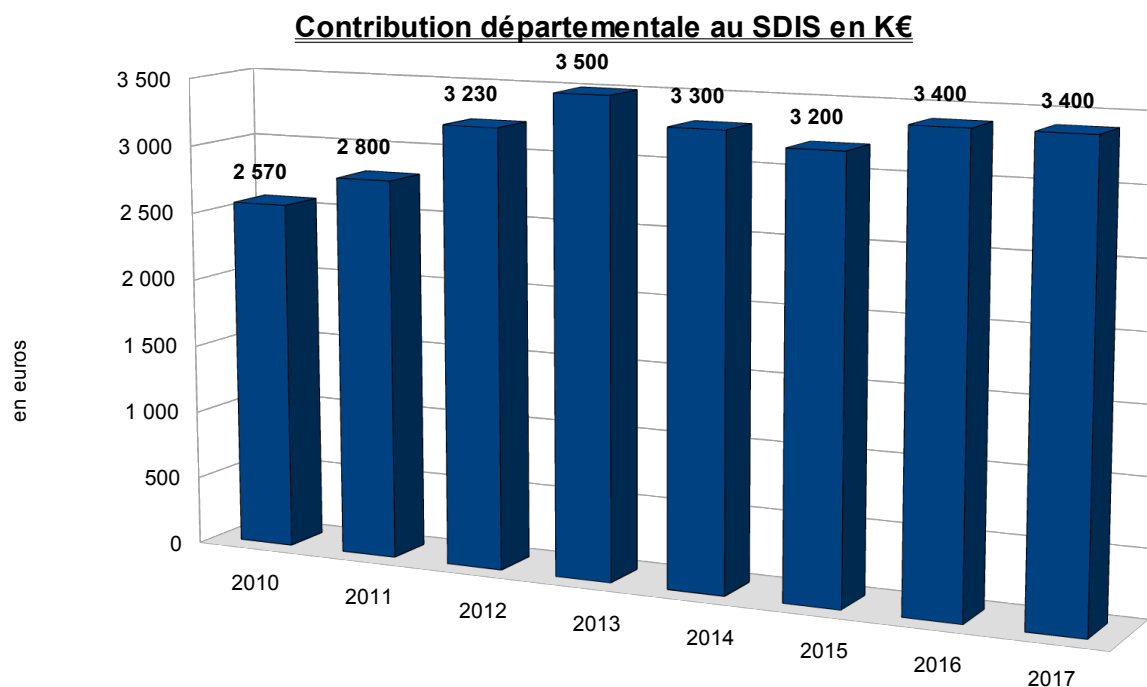
**SERVICE  
DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE  
SECOURS**

## Les dépenses du Service Départemental d'Incendie et de Secours

3 400 000 € en fonctionnement

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	3 300	3 600	3 400	3 400

La contribution annuelle du Département au financement du SDIS est identique au BP 2016, soit un montant de 3,4 M€.



En Investissement, un montant de 200 000 € concernant l'aide à l'achat d'équipements de protections individuels (EPI), de véhicules et d'engins pourra être alloué au SDIS si les projets prévus sont réalisés dans le courant de l'année 2017.



# **LES BUDGETS ANNEXES**

## LE BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

### Fonctionnement

Les Dépenses : 2 032 936,60 €

En K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	1 673	1 528	1 964	2 033

**Dépenses réelles : 1 890 552,00 €**

Elles se répartissent de la manière suivante :

- . **28 K€** frais de maintenance et de télécommunication,
- . **156 K€** frais de nettoyage des locaux, combustibles, énergie, fournitures,
- . **10,5 K€** régularisation TVA sur ESB, titres annulés et créances éteintes,
- . **490,55 K€** produits pharmaceutiques, fournitures de petits équipements, prestations de services,
- . **1 205,5 K€** dépenses de personnel.

**Dépenses d'ordre** : 142 384,60 € correspondant à la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les recettes : 2 032 936,60 €

**Recettes réelles : 2 021 044,60 €**

Les recettes attendues se répartissent comme suit :

- . **1 304,2 K€** analyses et participations de l'État,
- . **716,8 K€** correspondant à la subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal.

Le LDA prévoit une augmentation de 7,8 % des recettes par rapport à la première proposition des orientations budgétaires 2016, grâce à un accroissement de l'activité dans le secteur hydrologie et à l'évolution des tarifs, prévue dans le bordereau des prix du marché du contrôle sanitaire des eaux.

**Recettes d'ordre** : 11,892 K€ correspondant à la dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles.

### **Investissement**

*Les dépenses : 527 992,00 €*

En K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	171	58	218	528

**Dépenses réelles : 486,1 K€**

Cette enveloppe est réservée pour les dépenses suivantes :

- . **145 K€** Acquisition de divers matériels de laboratoire,
- . **10 K€** Acquisition matériel Informatique,
- . **3 K€** Frais d'insertion,
- . **158,1 K€** Pour les travaux sur les bâtiments au titre de l'AP 2016 Travaux LDA d'un montant total de 796 677 € destinée aux travaux de mises aux normes des bâtiments du Laboratoire Départemental et notamment la création d'une salle PCR (Polymerase Chain Réaction),
- . **170 K€** Remplacement de matériel suite aux dégâts électriques.

Le laboratoire départemental d'analyses prévoit un accroissement de son budget en investissement notamment pour faire face à deux besoins spécifiques de renouvellement d'appareils.

D'une part, le Département est attributaire du marché du contrôle sanitaire officiel des eaux, dont l'exécution est confiée au LDA. Pour ce faire, le laboratoire doit être accrédité et agréé pour toutes les analyses qu'il réalise dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux.

Les agréments, délivrés par le Ministère des affaires sociales et de la santé, sont attribués par groupes de paramètres indivisibles. De ce fait, la perte d'agrément pour un paramètre entraîne la perte de celui de tous les paramètres du même groupe et l'impossibilité pour le laboratoire concerné de réaliser toute analyse faisant appel à l'un de ces paramètres.

Le LDA quantifie la présence de phénols dans l'eau avec un appareil vieillissant qui ne délivre plus de mesure exacte. La sous-traitance permanente de cette analyse entraînerait la perte de l'agrément du paramètre et, par voie de fait, de tous les autres paramètres du même groupe. Or, nous nous sommes engagés, dans la réponse à ce marché, à réaliser toutes les analyses qui figurent dans notre catalogue, leur arrêt aurait pour conséquence la perte du marché.

Ainsi, l'investissement dans un nouvel appareil, pour un montant estimé à 60 K€ s'avère indispensable.

D'autre part, l'investissement dans un système automatisé de production d'eau ultra pure pour tout le laboratoire, permettra de réaliser des économies de dépenses de fonctionnement, évaluées à 18 K€ annuels, pour un investissement de 35 K€, qui sera donc rentabilisé en deux ans.

Enfin le renouvellement récurrent de petits appareils et matériels vieillissants nécessite un budget annuel constant de 50 K€.

L'enveloppe serait donc de  $60\,000,00 + 35\,000,00 + 50\,000,00 = 145\,000,00$  euros.

A celle-ci, s'ajoute 170 K€ pour le rachat de matériel endommagé lors de gros problèmes sur le réseau électrique.

### **Dépenses d'ordre : 41 892 €**

Ces dépenses d'ordre correspondent aux écritures de frais d'études ou d'insertions suivis de travaux et amortissements des subventions.

*Les recettes : 969 118,67 €*

### **Recettes réelles : 796 734,07 €**

85 K€ correspondant aux recettes attendues des assurances pour l'achat de matériel endommagé, 711,734 K€ issus du résultat de l'exercice 2016.

### **Recettes d'ordre : 172 384,60 €**

Ces recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements et aux écritures de frais d'études ou d'insertion suivis de travaux.

## LE BUDGET ANNEXE DE L'AIRE DE LA LOZERE

### Fonctionnement

Les dépenses 842 527,00 €

En K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	813	809	874	843

### Dépenses réelles : 494 600 €

Je vous propose de ventiler cette enveloppe budgétaire de la manière suivante :

- \* **253,200 K€** Frais de nettoyage des locaux, combustibles, énergie, assurance,
- \* **18,500 K€** Subvention de fonctionnement pour la station d'épuration de la commune d'Albaret Ste Marie,
- \* **25,000 K€** Frais services publics,
- \* **0,200 K€** Régularisation sur charges,
- \* **78,000 K€** Subvention versée au CDT pour les missions de service public,
- \* **119,700 K€** Contrats de prestations de service, travaux divers sur bâtiments, taxes.

### Dépenses d'ordre : 347 927 €

Ces dépenses d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements

Les recettes 842 527,00 €

### Recettes réelles : 739 895 €

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

- \* **130,000 K€** Participation des exploitants à l'entretien de l'aire, du hall et des sanitaires,
- \* **150,000 K€** Produit Service concédé (redevance sur C.A.), de la location CDT et autres,
- \* **459,893 K€** Participation prévisionnelle du Département à l'équilibre du budget annexe de l'Aire de la Lozère,
- \* **0,002 K€** Ajustements d'écritures.

### Recettes d'ordre : 102 632 €

-

## **Investissement**

*Les dépenses 160 132 €*

En K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	112	119	137	160

### **Dépenses réelles : 51 500 €**

Une enveloppe de 50 K€ est réservée pour divers travaux d'aménagement sur l'Aire de la Lozère.

Une enveloppe de 1,5 K€ est prévue au titre des frais d'insertion concernant les travaux sur l'Aire de la Lozère.

### **Dépenses d'ordre : 108 632 €**

Ces dépenses d'ordre correspondent aux écritures de frais d'études ou d'insertions suivis de travaux et amortissements des subventions.

*Les recettes 1 759 210,99 €*

### **Recettes réelles : 1 405 283,99 €**

Cette recette est issue du résultat de l'exercice 2016.

### **Recettes d'ordre : 353 927,00 €**

Ces recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements et aux écritures de frais d'études ou d'insertions suivis de travaux.

## LE BUDGET ANNEXE DU DOMAINE DES BOISSETS

### Fonctionnement

Les dépenses 69 609 €

En K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	58	58	78	70

### Dépenses réelles : 25 402 €

Ces crédits se décomposent comme suit :

- \* **2,000 K€** fournitures de produits d'entretien, nettoyage des locaux et primes d'assurances,
- \* **23,402 K€** pour l'entretien courant des bâtiments. (impôts locaux, eau, électricité...).

Dépenses d'ordre : 44 207 € correspondant à la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les recettes 69 609 €

### Recettes réelles : 69 609 €

Cette enveloppe se répartit comme suit :

- \* **62,607 K€** Participation prévisionnelle du Département à l'équilibre du budget annexe du domaine départemental des Boissets,
- \* **0,002 K€** Ajustements d'écritures,
- \* **7,000 K€** Revenu des immeubles et produits exceptionnels (utilisation du four à pain).

## **Investissement**

*Les dépenses 30 000 €*

En K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
<b>TOTAL</b>	5	16	25	30

Une enveloppe de 30 K€ est prévue pour divers travaux d'aménagement du domaine des Boissets (reprises de toitures).

*Les recettes 590 909,45 €*

**Recettes réelles : 546 702,45 €**

Cette recette est issue du résultat de l'exercice 2016.

**Recettes d'ordre : 44 207 €** pour la dotation aux amortissements des bâtiments du domaine départemental des Boissets.



# SYNTHESE

## Synthèse du budget primitif 2017

Le projet de budget primitif 2017 qui vous est proposé s'élève, en dépenses réelles, à :

(en euros)

	Budget Principal	Budget annexe L.D.A	Budget annexe Aire de la Lozère	Budget annexe Domaine de Boissets	Total	Part de chaque section
Investissement	40 840 569,73 €	486 100,00 €	51 500,00 €	30 000,00 €	41 408 169,73 €	28,88%
Fonctionnement	99 540 000,00 €	1 890 552,00 €	494 600,00 €	25 402,00 €	101 950 554,00 €	71,12%
Total	140 380 569,73 €	2 376 652,00 €	546 100,00 €	55 402,00 €	143 358 723,73 €	

L'épargne brute au budget primitif 2017 est de 14,500 M€, soit un taux d'épargne brute de 12,71 % (contre 12,85 % au BP 2016).

Le niveau d'épargne brute conditionne la capacité du Département à investir. Il convient donc d'apporter une attention particulière à cet indicateur, un taux d'épargne brute inférieur à 12 % exposerait la collectivité à un déséquilibre budgétaire à court terme.